



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

# ***L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD***



***2004***

---

# *L'activité de l'Etat dans le Nord en 16 thèmes*

## *Sommaire*

<i>Préface du Préfet</i> _____	<i>1</i>
<i>Chiffres-clefs du département du Nord</i> _____	<i>2</i>
<i>La Communication interministérielle</i> _____	<i>3</i>
<i>La sécurité publique</i> _____	<i>6</i>
<i>La cohésion sociale</i> _____	<i>8</i>
<i>L'emploi &amp; le développement économique</i> _____	<i>11</i>
<i>Le logement &amp; l'urbanisme</i> _____	<i>16</i>
<i>L'action éducative, Jeunesse &amp; Sports</i> _____	<i>18</i>
<i>La politique de la ville</i> _____	<i>21</i>
<i>La santé publique &amp; la sécurité sanitaire</i> _____	<i>25</i>
<i>La culture &amp; le tourisme</i> _____	<i>29</i>
<i>L'environnement &amp; le cadre de vie</i> _____	<i>31</i>
<i>L'agriculture, la forêt et le milieu rural</i> _____	<i>35</i>
<i>Les infrastructures de transports</i> _____	<i>38</i>
<i>L'amélioration du service rendu aux usagers</i> _____	<i>40</i>
<i>Les relations avec les collectivités locales</i> _____	<i>45</i>
<i>Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense</i> _____	<i>48</i>



Lille, le 6 octobre 2005



**T**erre de travail où les hommes n'ont pas mesuré leur peine, qui tout au long de son histoire a beaucoup apporté à la France, le département du Nord est aussi une terre de rencontres et de confluence des énergies nouvelles, riche de sa vitalité très particulière qui donne à toutes choses une humanité profonde.

C'est aussi un territoire de frontières au cœur duquel se construisent de nouvelles solidarités dans une dimension largement ouverte à l'Europe.

Cette dimension du projet collectif incluant la dimension transfrontalière qui constitue l'une des richesses fortes de la région et du département est au centre du projet stratégique que l'Etat porte en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités locales, partenaires associatifs mais également forces économiques et sociales.

La dimension du service au public afin que l'Etat soit en mesure d'assurer l'ensemble de ses missions et de répondre aux attentes constitue le second axe fort de l'engagement de l'Etat. Cette dimension est aujourd'hui profondément renouvelée par les évolutions en cours - décentralisation d'une part, réforme de l'Etat d'autre part - mais également par la nouvelle philosophie dans laquelle s'inscrit l'action publique et à laquelle l'ensemble des administrations de l'Etat se sont préparées.

La réforme de la loi organique portant loi de finances qui entrera en application pleine et entière au 1er janvier 2006 va en effet consacrer une logique d'action qui place la définition des objectifs et la mesure du résultat au cœur de l'action de l'Etat.

D'ores et déjà nous sommes dans cette logique. C'est ainsi qu'a été conçu tant le PASER au niveau régional que le PASED au niveau départemental. C'est ainsi - et ce document qui regroupe en seize thématiques principales, l'activité des services de l'Etat durant l'année 2004 en témoigne - que l'Etat rend compte de son action.

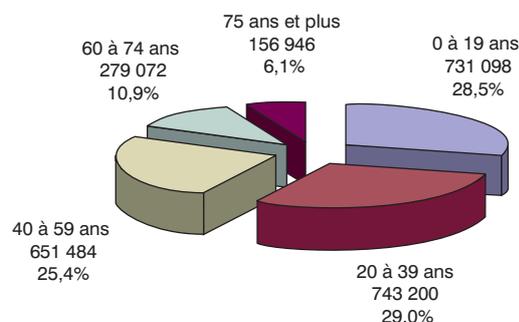
Jean ARIBAUD

# Chiffres-clefs du département du Nord

## Répartition par âge de la population du département

Tranches d'âge	Effectifs	Pourcentage
0 à 19 ans	731 098	28,5
20 à 39 ans	743 200	29,0
40 à 59 ans	651 484	25,4
60 à 74 ans	279 072	10,9
75 ans et plus	156 946	6,1
<b>Total</b>	<b>2 561 800</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres de l'année 2002 ont été révisés en août 2004. Les estimations 2003 sont susceptibles d'être révisées.

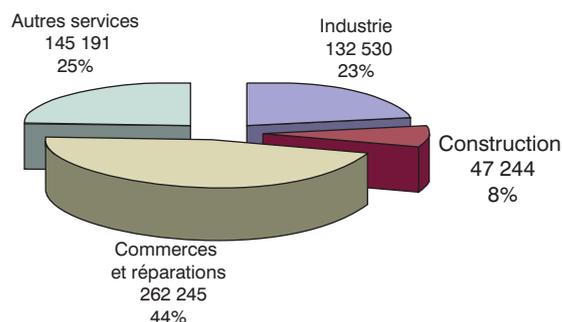


## Répartition des entreprises et salariés par activité au 1/1/2004

Activité principale exercée	Nombre entreprises	Nombre salariés
Industrie	6 749	132 530
Construction	6 609	47 244
Commerces et réparations	18 218	262 245
Autres services	36 706	145 191
<b>Total</b>	<b>68 282</b>	<b>587 210</b>

Source : Répertoire SIRENE au 01/01/2004

### Répartition des salariés par type d'activité

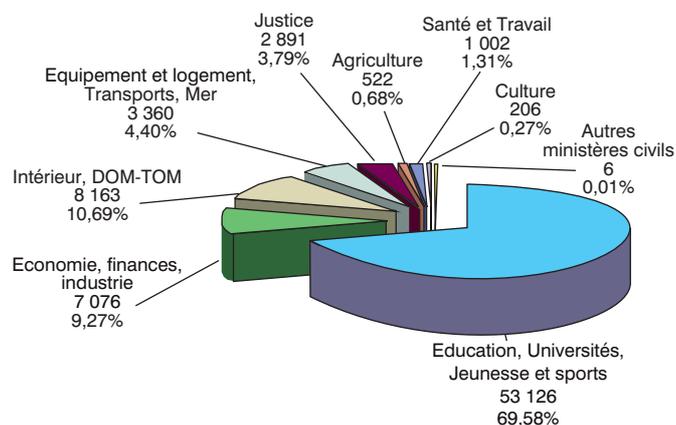


## Répartition des agents de l'Etat dans le département par ministère (titulaires et non titulaires)

Ministères	Nombre
Education, Universités, Jeunesse et sports	53 126
Economie, finances, industrie	7 076
Intérieur, DOM-TOM	8 163
Equipement et logement, Transports, Mer	3 360
Justice	2 891
Agriculture	522
Santé et Travail	1 002
Culture	206
Autres ministères civils	6
<b>Total</b>	<b>76 352</b>

Source : insee, fichier des agents de l'Etat

### Nombre d'agents de l'état au 1/1/2004 dans le département



# La Communication interministérielle

**E**n 2004, les relations avec la presse ont été denses. Ainsi au cours du dernier trimestre, 61 demandes de presse ont transité par le Service de la Communication Interministérielle - SCI.

Les centres d'intérêts des médias touchent tous les domaines :

- "Scrive" et l'avancement des travaux de la nouvelle préfecture

- le plan Vigipirate

- la sécurité routière, l'immatriculation des cyclomoteurs

- l'installation des radars automatiques

- les titres délivrés en préfecture (délais de délivrance des passeports, les cartes nationales d'identité, les permis de conduire, la nouvelle carte grise)

## Les événements médiatiques

### 1 - les élections

Le premier semestre a été marqué par deux scrutins

- les élections régionales et cantonales des 21 et 28 mars

- les élections européennes du 13 juin

Pour chacune de ces élections, le SCI a mis en place une salle de presse. Ainsi pour le scrutin de mars, nous avons accueilli 38 journalistes. TF1 assurait un direct de la salle de presse.

Pour les européennes, 21 journalistes ont été reçus. France 3 a assuré un direct. Pour mémoire, les élections ont été précédées par deux périodes de réserves :

- du 17 février au 28 mars pour le vote de mars

- du 29 mai au 13 juin pour celui de juin.

### 2 - la situation des étrangers

En avril, le service a subi une forte pression médiatique suite au "squat de Strasbourg". Trente-deux femmes d'origine étrangère ont occupé un logement situé rue de Strasbourg à Roubaix réclamant un logement décent.

Cette période a été marquée par une conférence de presse de M. le Préfet, accompagné par les principaux responsables des services déconcentrés, sur les conditions d'accueil et de séjour des ressortissants étrangers dans le département du Nord.

En juin, de nombreux étrangers en situation irrégulière entamaient une grève de la faim pour obtenir une régularisation collective. Le climat est resté très tendu tout le mois. Le SCI a dû affronter la crise médiatique la plus forte de l'année.

### 3 - le rassemblement de la mission évangélique "Vie et lumière" des tziganes de France

Ce rassemblement a eu lieu à Niergnies, commune de l'arrondissement de Cambrai, du 19 au 31 août. Près de 20.000 tziganes, venant de toute la France voire d'Europe, ont convergé à Niergnies.

### Quelques faits marquants de l'année 2004

janvier	Visite de la mission d'information sénatoriale sur la canicule
avril	Situation sur les conditions d'accueil et de séjour des ressortissants étrangers dans le Nord  Installation à Valenciennes de l'Agence ferroviaire européenne
juin	Présentation du plan canicule dans le Nord  Présentation du 3ème cahier régional de l'environnement
juillet	Accident de Ghislenghien (nombreuses demandes d'informations sur les victimes de la région)
août	Rassemblement évangélique des tziganes de France à Niergnies, dans le Cambresis
septembre	Inauguration du réseau Acropole (réseau de radio-communication sur le territoire de Lille métropole)  Annonce du nouveau dispositif national de lutte contre l'exclusion pour 2005 par Mme Nelly Olin, Ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion
octobre	La situation des rapatriés de Côte d'Ivoire suite aux événements qui se sont déroulés dans ce pays  Présentation du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence dans le département du Nord
novembre	Présentation de la simplification administrative avec le 39-39 allô service public et "Adèle" - l'administration électronique  Mission interministérielle de lutte contre le cancer en présence de Mme Pascale Bertrand, Déléguée responsable de la mission
décembre	Demande de fusion de Saint-Pol, Fort Mardyck et Dunkerque, 3 communes de l'arrondissement de Dunkerque

# La Communication interministérielle

La presse a beaucoup sollicité le service lors de l'arrivée des tziganes, pour leurs festivités du dimanche et pour le départ.

Durant cette période, 4 actions de communication ont eu lieu : trois points presse du Préfet délégué à la sécurité et à la défense et une visite sur le terrain du Préfet de département.

Par ailleurs, trente demandes presses ont été instruites par le SCI. Chaque soir un membre du SCI participait aux réunions de débriefing qui avaient lieu en mairie de Niergnies.



Vue du rassemblement de Niergnies

## La Préfecture à la rencontre du public

### 1- les Journées européennes du Patrimoine des 18 et 19 septembre

Au cours de ces deux journées d'ouverture, le public est venu nombreux pour découvrir le bâtiment préfectoral et une exposition relative au patrimoine, sciences et techniques, thème national de ces 21èmes journées européennes du Patrimoine. Cette exposition fut réalisée par le service.

A la fin de chaque visite guidée, les quelque 800 visiteurs ont pu apprécier les mélodies interprétées par la chorale de la préfecture.

### 2 - le Salon de la vie interactive en octobre

La préfecture du Nord et les services de l'Etat dans la région ont participé au salon de la vie interactive les 22, 23 et 24 octobre à Lille Grand Palais.



Salon de la vie interactive

Le stand de l'Etat en région avait pour objectif de promouvoir le développement de l'administration électronique.

Les visiteurs ont ainsi pu se familiariser avec le site internet de la préfecture, le programme Adèle - l'administration électronique -, dont le "39-39 allô service public" est une des mesures clés.

Ce fut également l'occasion de démontrer aux usagers les divers services qu'offre l'internet pour effectuer les démarches administratives en ligne (certificats de non gage, demandes de formulaires) ou avoir des informations pratiques et utiles (horaires d'ouverture, adresses, inscriptions aux concours, etc.)

## De nombreuses visites ministérielles

Au cours de l'année 2004, 60 ministres sont venus dans notre département. Parmi toutes les visites, nous pouvons citer :

- *janvier* : visite de M. Christian Jacob, Ministre délégué à la famille. La visite portait sur les crèches d'entreprises et les mesures familiales concernant les entreprises.

- *juin* : visite de M. François Fillon, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche, à Lille. Le ministre a rencontré les chefs d'établissement autour de deux tables rondes : " l'environnement de l'établissement et son pilotage par l'équipe de direction " et " la mise en application de la loi sur la laïcité ".

- *juillet* : visite de M. Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la culture et de la communication à Valenciennes sur le site pressenti pour accueillir l'antenne régionale du musée du Louvre.

- *septembre* : visite de M. Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, à Englos. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la baisse des prix de la grande distribution. Le service a accredité 50 journalistes.

- *septembre* : visite de M. Eric Woerth, Secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat : inauguration de la 1ère permanence ministérielle en province, à Lille en préfecture. 39 personnes ont ainsi été reçues par le ministre et lui ont fait part de leurs remarques sur les améliorations à apporter aux services publics.

- *octobre* : visite de M. Dominique Perben, Garde des sceaux, Ministre de la justice et de M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Au palais de justice de Lille, les ministres se sont entretenus avec les chefs de cours et de juridictions. Ils ont ensuite visité le PC de traitement en temps réel des infractions et les locaux du GIR (groupement d'intervention régional).

# La Communication interministérielle



- *novembre* : visite de Mme Nicole Ameline, Ministre de la parité et de l'égalité professionnelle à Lille dans le cadre d'un tour de France de l'égalité professionnelle afin de présenter le label "Egalité".

- *décembre* : visite de M. Dominique Perben, Garde des sceaux, Ministre de la justice à l'UHSI, unité hospitalière sécurisée interrégionale, au CHRU de Lille.

## Les médias et la protection des populations

Afin de se préparer au mieux à la gestion des médias en cas d'éventuel accident, le service a participé à deux exercices de crise :

- *mai* : exercice national de crise nucléaire à dominante " sécurité civile " à la centrale nucléaire de Gravelines.

Un poste de commandement fixe - PCF - a été mis en place en préfecture avec un point presse du Préfet délégué à la sécurité et à la défense, un poste de commandement opérationnel - PCO - en sous préfecture de Dunkerque. Le service a assuré l'accueil des journalistes sur Dunkerque. Ceux-ci ont pu assister à la mise en œuvre du plan de sécurité d'un collègue, à des prises de relevés dans l'environnement.

- *novembre* : exercice " nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique " (NRBC) dans le métro de Lille, à la station Maison des enfants de Lomme.

Les caractéristiques de cet exercice étaient les suivantes :  
- exercice de déploiement des moyens de lutte contre les risques NRBC.

- premier exercice de ce type dans le métro, exercice de nuit,  
- 24 médias ont été accrédités par le service de communication

Par ailleurs, 2 opérations de désamorçage de bombes datant de la seconde guerre mondiale (en mars à Caudry et en juillet à Loos) ont nécessité une communication importante.

## Les publications

En 2004, 4 numéros de "Pref en ligne" - lettre d'information interne - ont été diffusés à l'ensemble des agents de la préfecture et des sous préfectures du Nord.

Deux numéros de la "Parole de l'Etat" - lettre d'information externe, ont été réalisés à destination de à l'ensemble des décideurs socio-économiques du département.

## Vers une communication plus interministérielle

En 2004, en raison d'une actualité très chargée, il n'y a eu qu'une seule réunion des chargés de communication des services extérieurs, plus communément appelée GIPC (groupe interministériel de pilotage de la communication)

### Quelles perspectives pour 2005- 2006 ?

Le schéma directeur de la communication devrait placer la préfecture au cœur du réseau des communicants de l'Etat : il conviendra de réunir et d'animer plus régulièrement ce réseau pour une plus grande cohérence et lisibilité des actions de l'Etat dans le département.

# La sécurité publique

*La sécurité constitue un domaine d'intervention particulièrement vaste.*

*En 2004, dans le département du Nord, les priorités de l'Etat ont été :*

- la protection des biens et des personnes ;
- la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- la sécurité routière.

## La protection des biens et des personnes dans le département du Nord

Avec 171 532 crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie, la délinquance générale a connu une baisse de 5,91 % (10 777 faits constatés en moins).

L'année 2004 constitue la troisième année consécutive enregistrant une baisse. Il s'agit là d'un résultat supérieur à celui de la moyenne nationale (- 3,76 %) et qui va donc au delà de l'objectif fixé pour l'année 2004 par le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, à savoir une baisse de 3 à 4 % de la délinquance.

Grâce à ce résultat global, le taux de criminalité pour 1 000 habitants diminue de quatre points, passant à 66,96 % (taux national : 63,86 %) alors qu'il était de 70,98 % (taux national : 66,66 %) en 2003.

Dans la lutte contre la délinquance de voie publique qui regroupe les crimes et délits d'appropriation crapuleuse les plus significatifs, l'année 2004 enregistre une baisse de 7,29 % par rapport à l'année 2003, avec 7 203 faits constatés en moins, ce qui constitue le niveau le plus bas des cinq dernières années. La délinquance de voie publique représente donc pour l'année écoulée 54 % de la délinquance globale, soit un point de moins qu'en 2003.

Parallèlement à la baisse observée des chiffres de la délinquance constatée, l'implication des forces de l'ordre se traduit par une progression du taux d'élucidation des crimes et délits qui s'établit à 31,61 % avec 54 223 faits élucidés sur 171 532 faits constatés. Ce taux était de 30,87 % en 2003 et de 27,91 % en 2002.

Cette progression concerne tous les services : 0,5 point de plus pour la police (taux de 28,58 %), 7,5 points de plus pour la gendarmerie (taux de 60,35 %).

Les mesures de garde à vue progressent de 2,17 % (541 mesures supplémentaires) alors que le nombre des personnes mises en cause dans les enquêtes diminue de 2,58 % (1 279 mises en cause en moins).

## La lutte contre l'immigration irrégulière et le démantèlement des filières dans le Nord

Dans le département du Nord, la direction départementale de la police aux frontières (D.D.P.A.F.) et la préfecture ont signé un



protocole portant création d'un pôle de compétence "éloignement", dès le 19 décembre 2002. Animé par le secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, il réunit la direction de la réglementation et des libertés publiques (service éloignement), la direction départementale de la police aux frontières (D.D.P.A.F.) Nord et la direction régionale des services pénitentiaires. Antérieurement à la mise en place du pôle de compétence, un protocole en date du 8 janvier 2001 avait été signé avec les établissements pénitentiaires de LOOS (Nord), pour la reconduite à la frontière des détenus étrangers en fin de peine.

L'évocation quotidienne des difficultés rencontrées permet de développer une meilleure réactivité, afin de mieux répondre aux évolutions de la réglementation et de la jurisprudence du juge des libertés et de la détention, d'améliorer l'obtention des laissez-passer consulaires. Pour accroître la contribution des différentes forces de sécurité à la lutte contre l'immigration irrégulière, un programme de formation de personnes ressources a été mis en œuvre par la direction régionale de la formation (D.R.F.) et la direction départementale de la police aux frontières (D.D.P.A.F.) en novembre 2004.

Sur instruction du préfet délégué pour la sécurité et la défense, il a été demandé aux forces de sécurité de veiller à l'application stricte des orientations gouvernementales en matière de lutte contre l'immigration irrégulière dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, la police aux frontières apporte également une contribution active à la formation de gendarmes-référents (65 pour le Nord - Pas-de-Calais).

Dans ce contexte, le traitement procédural de l'immigration irrégulière a été renforcé afin de mieux répondre à l'objectif ministériel prioritaire d'amélioration de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière. Les résultats d'activité de la direction départementale de la police aux frontières (D.D.P.A.F.) pour l'année 2004 affichent une progression de 5 % du nombre d'étrangers en situation irrégulière mis en cause (3 278), alors que le territoire métropolitain a enregistré une baisse de -2 %. Cette direction conserve une forte initiative (79,8 % des interpellations du premier trimestre 2005), mais bénéficie également des remises des autres forces de sécurité intérieure.

# La sécurité publique



## Origines des étrangers en situation irrégulière (E.S.I.) mis en cause

D.D.P.A.F. NORD	Année 2002	Année 2003	Année 2004
Initiative police aux frontières	2 765	1 949	2 322
Remises sécurité publique	633	565	547
Remises douanes	629	343	120
Remises gendarmerie	287	156	155
Remises compagnies républicaines de sécurité	159	64	98
Remises aux autorités étrangères	43	47	36
<b>Total E.S.I.</b>	<b>4 516</b>	<b>3 124</b>	<b>3 278</b>
	+45 %	-30,8 %	+4,9 %

## Arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière

Préfecture NORD	Année 2002	Année 2003	Année 2004
<b>A.P.R.F.</b>	<b>2 229</b>	<b>1 872</b>	<b>2 019</b>

A.P.R.F. : arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière

## Centre de rétention administrative de LESQUIN (Nord) Départs effectifs

D.D.P.A.F. NORD	Année 2002	Année 2003	Année 2004
Reconduites aux frontières des pays d'origines	244	400	362
Réadmissions dans l'Etat de provenance directe	48	102	253
<b>Total éloignements</b>	<b>292</b>	<b>502</b>	<b>615</b>
		+71,9 %	+22,5 %

## La sécurité routière

Le bilan de l'accidentologie confirme les résultats obtenus en 2003 puisque le département du Nord enregistre pour l'année des résultats positifs :

- 139 morts contre 143 en 2003 (soit une baisse de 2,8 %),
- 2 843 accidents corporels contre 3 065 en 2003 (soit une baisse de 7,2 %),
- 3 613 blessés contre 3 922 en 2003 (soit une baisse de 7,9 %).

En ce qui concerne les opérations de contrôle de police de la route :

- le nombre de dépistages de l'alcoolémie est passé de 346 607 contre 326 299 en 2003 (soit une augmentation de 6,2 %) qui ont permis de déceler 9 478 dépistages positifs contre 9 168 en 2003 (soit une hausse de 3,4 %).
- le nombre d'excès de vitesse relevés a très nettement augmenté compte tenu de la montée en puissance du dispositif de contrôle automatisé de la vitesse sur les réseaux routier et autoroutier du département (83. 693 en 2004 pour 68 972 excès de vitesse relevés en 2003) soit une hausse de 21,3 %.

Ces infractions ont entraîné un nombre de rétention des permis de conduire pratiquement identique à celui de l'an dernier, 5 353 en 2004 contre 5 313 en 2003 (soit une hausse de 0,8 %). Ces retraits de permis de conduire concernent quasi exclusivement l'alcoolémie (5 005 retraits pour 342 retraits dus à une vitesse excessive).



# La cohésion sociale

*En 2004, les actions initiées ont concerné, en premier lieu, celles mises en place dans le cadre du Plan de cohésion sociale à partir de juin 2004, ainsi que spécifiquement les actions de lutte contre l'exclusion sociale.*

## La mise en place du plan de cohésion sociale

Le plan de cohésion sociale a été présenté en juin 2004. Il repose sur une logique de solidarité et de dynamisme en rassemblant l'ensemble des partenaires : l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, les bailleurs publics et privés ainsi que les associations.

Sa force et son originalité résident :

- dans sa globalité : Il prévoit d'agir simultanément et de manière coordonnée sur les difficultés qui mettent en péril notre cohésion sociale.

- dans le fait qu'il porte sur des objectifs chiffrés et financés pour une durée de 5 ans concernant **3 piliers d'action** : l'emploi, le logement et l'égalité des chances.

### a) l'emploi

Il est prévu la création au plan national de 300 maisons de l'emploi pour accompagner les chômeurs dans leur recherche d'emploi ou dans leur projet de créer leur propre entreprise. Une attention particulière est portée aux publics les plus en difficulté. Ainsi, 800 000 jeunes seront accompagnés vers un emploi durable et la formation en apprentissage sera renouvelée et développée. Un contrat d'avenir sera institué pour les bénéficiaires des minima sociaux, assorti d'un accompagnement personnalisé et d'une formation obligatoire. Enfin diverses mesures en faveur des PME notamment contribueront à l'égalité homme - femme au travail.

### b) améliorer l'accès au logement

Il s'agit de répondre à la crise du logement par un programme d'urgence permettant de rattraper les retards en matière de logement locatif social en réalisant 500 000 logements au plan national d'ici à 2009. Le parc privé est également mobilisé au travers de la remise sur le marché de 100 000 logements privés vacants et du renforcement du plan d'éradication de l'habitat indigne. Enfin, le dispositif d'hébergement d'urgence voit ses capacités augmentées en ce qui concerne les CHRS (centre d'hébergement et de réadaptation sociale), les CADA (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile) et les maisons relais pour un total global de 100 000 places au niveau national.

### c) l'égalité des chances

Le plan de cohésion sociale ambitionne de rétablir l'égalité des chances à l'école - en créant des équipes de réussite éducative pour accompagner dans les zones ou réseaux d'éducation prioritaires les enfants en grande difficulté - entre les territoires - en recentrant la dotation de solidarité urbaine sur les villes qui souffrent des char-

ges urbaines les plus importantes - entre les citoyens - en renovant l'accueil et l'intégration des populations immigrées et en luttant contre les discriminations.

### Méthode

L'Etat a mis en place une méthodologie pour la mise en œuvre du plan de cohésion sociale. Pour chaque mesure un pilote a été désigné et l'ensemble des pilotes se réunit régulièrement sous la présidence du Préfet. Le point sur l'avancée des mesures est réalisé à l'aide d'un tableau de suivi et les propositions de mise en œuvre sont validées en toute transparence.

La coordination de ces travaux est assurée par une équipe de la Direction des actions interministérielles en préfecture. Le plan de cohésion sociale cible les trois problématiques essentielles auxquelles le Nord est confronté et apportera un appui substantiel aux efforts déjà entrepris dans le département.

Dans le même état d'esprit, l'Etat a anticipé la mise en place du plan en réunissant plusieurs fois le comité de pilotage. Le Ministre délégué au logement et à la ville a souhaité présider l'un d'eux afin d'apprécier l'avancée sur le terrain des actions entreprises dès 2004.

Les services de l'Etat se sont fortement investis dans l'état des lieux et les diagnostics de territoires afin de mettre en œuvre le plan de cohésion sociale conforté par la loi de programmation qui paraîtra en 2005.

## La politique de lutte contre l'exclusion sociale

Elle a poursuivi deux objectifs essentiels :

- garantir l'accès aux droits fondamentaux par le biais de l'emploi, du logement ou de l'accès aux soins

- prévenir les exclusions et faire face à l'urgence sociale

### A - Garantir l'accès aux droits fondamentaux

#### 1 - Le droit à l'emploi :

Depuis plusieurs années, la politique de l'Etat inscrit la mise en œuvre des politiques de l'emploi dans un concept d'actions territoriales. Les actions menées dans le cadre de la lutte contre les exclusions relèvent d'un ancrage territorial du Service public de l'emploi (SPE).

La coordination et la lisibilité pour l'ensemble des acteurs concernés constituent une priorité, comme la proximité des actions conduites en direction des personnes bénéficiaires.

Les axes prioritaires développés au cours de l'année 2004 :  
- mieux identifier les besoins des publics en difficulté,



# La cohésion sociale



- mobiliser de façon concertée les mesures en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi,
- optimiser l'accompagnement social et professionnel des personnes,
- améliorer les réponses dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme,
- instaurer la pratique de l'immersion en entreprise pour les publics en insertion,
- professionnaliser les structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE), et les opérateurs d'associations d'utilité sociale (AUS) et de chantiers d'insertion.

En plus de leurs missions classiques, les fonds locaux emploi solidarité (FLES) ont développé la validation des acquis de l'expérience (VAE) auprès des publics en insertion. La mise en place de guichets uniques emploi-formation pour les zones franches urbaines (par exemple celles de Valenciennes et de Maubeuge) ont permis de mettre à l'emploi les personnes issues des zones urbaines sensibles (ZUS).

Des actions de parrainage en direction des jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle notamment du fait de leurs origines ethniques ont été confiées principalement aux différentes missions locales.

## 2 - Le droit au logement

Aujourd'hui les services de l'Etat (DDASS/DDE) s'organisent pour mener une politique globale de lutte contre l'habitat indigne. Elle est basée sur une aide technique et financière aux collectivités locales volontaires pour développer des actions partenariales du traitement de l'insalubrité et de lutte contre le saturnisme infantile (intoxication par le plomb chez les jeunes enfants) en articulation avec le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et le Programme régional d'action en santé environnement (PRASE).

En parallèle, l'articulation avec les commissions locales du plan (CLP), les travailleurs sociaux (Conseil Général, ...) et les caisses d'allocations familiales reste à construire sur la base des outils du PRASE et des différentes actions expérimentales entreprises sur le département afin que chacun trouve sa place dans un dispositif large de lutte contre le logement insalubre.

## 3 - L'accès aux soins

La couverture maladie universelle (CMU) concerne 276 329 bénéficiaires dans le Nord en 2004 sur les 423 484 de la région (273 622 bénéficiaires dans le Nord en 2003).

Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) version 2 (novembre 2004) reprend globalement les trois grands objectifs fixés par le PRAPS de première génération en priorisant en tant que de besoin sur les territoires les actions de prévention et de promotion de la santé en direction du public masculin, en direction des personnes en situation d'insertion professionnelle et les actions en milieu rural.

Le nouveau PRAPS consacre des développements spécifiques pour certaines populations particulièrement vulnérables n'ayant pas accès à la CMU en raison de l'effet de seuil, sur les travailleurs précaires, ainsi que sur la problématique des personnes étrangères. Il

incite en outre au développement d'actions sur les territoires déficitaires et à la fédération des initiatives locales.

En 2004, 105 actions ont été financées dans le cadre du PRAPS dont 52 reconductions et 53 actions nouvelles. Les actions collectives de prévention et de promotion de la santé constituent les plus nombreuses (environ les deux tiers) : ateliers santé, groupes de parole. A côté des actions collectives sont mises en œuvre des actions individuelles à caractère plus directement sanitaire ou visant à orienter et accompagner dans une démarche de soins des personnes pour lesquelles l'accès aux droits n'est pas effectif ou ne se traduit pas, du fait de difficultés sociales importantes, par un accès effectif aux soins : soutiens psychologiques, soins somatiques, orientation et accompagnement.

## B - Prévenir les exclusions et faire face à l'urgence sociale

### 1 - Traitement du surendettement, Fonds d'aide aux impayés et accompagnement fiscal

L'année 2004 est une période charnière pour la gestion des fonds de solidarité eau, téléphone et d'aide aux jeunes puisqu'en application de la loi du 13 août 2004 relative à la décentralisation, la compétence de ces fonds est confiée au Département à compter du 1er janvier 2005. Concernant le Fonds solidarité eau, plus de 585 104 € ont été versés pour aider les familles en difficulté et 4 543 dossiers ont été instruits et pour le Fonds téléphone, 79 651 € ont permis d'apurer 1 098 dossiers.

Le bilan 2004 fait apparaître 10.631 dossiers dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FDAJ) auxquels s'ajoutent 1 602 dossiers dans le cadre du programme TRACE.

Dans le cadre de l'aide à la déclaration des revenus, les services fiscaux proposent au contribuable depuis mars 2004, un traitement informatique direct des données à déclarer, à l'issue duquel un document-résumé de la déclaration, valant accusé de réception, lui est remis. Ce dispositif permet la fiabilisation des éléments déclarés et l'obtention rapide des certificats de non imposition ou des chèques Primes pour l'emploi.

La saisine de la commission de surendettement des particuliers vaut demande de remise gracieuse des impôts directs. Ainsi, sans démarche particulière des intéressés, les dossiers sont examinés rapidement, notamment en matière de taxe d'habitation.

### 2 - Renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence - CHRS et prévention des expulsions

Le financement de l'Etat, toutes lignes budgétaires confondues, consacré à l'accueil, l'hébergement et aux aides d'urgence s'élève à plus de 43 millions d'euros en 2004 permettant de financer au 31 décembre pour la partie hébergement: 5.408 places d'hébergement et d'offrir à environ 600 personnes des nuitées d'hôtel.

Le plan d'urgence hivernale en relation avec Météo-France décliné sur 3 niveaux d'alerte, niveau 1 "vigilance et mobilisation hivernale", niveau 2 "dispositif grand froid", niveau 3 "froid extrême" a bien fonctionné au cours de l'hiver 2004-2005 puisqu'on

# La cohésion sociale

a ouvert 436 places en niveau 1, 57 places en niveau 2 sur 59 nuits et 80 places en niveau 3 sur 18 nuits. Il est à noter une évolution dans le public, avec une demande de mise à l'abri ponctuelle mais un refus de s'inscrire dans un accompagnement ou une démarche de projet, notamment pour les jeunes hommes de moins de 25 ans.

Compte tenu d'un flux permanent d'arrivées, le numéro 115 n'a pas toujours été en mesure de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'hébergement, c'est pourquoi, une adaptation permanente des besoins en terme de place a été nécessaire pour permettre une réponse.

La demande d'hébergement de personnes demandeurs d'asile est en très forte augmentation depuis 2 ans sur le département et notamment l'arrondissement de LILLE. Combinée au blocage de l'accès au logement à la sortie des CHRS, ce phénomène sature le dispositif d'urgence de la métropole.

Le phénomène des squats dans la métropole lilloise génère des tensions lourdes et nécessite une mobilisation des services de l'Etat pour proposer des solutions d'hébergement aux personnes évacuées (46 personnes du squat au boulevard de Strasbourg à Lille) et réorientation de 65 personnes après la fermeture du Pavillon Bass, vers 25 places en hôtel et 40 places sur le site de Féron Vrau à Lille).

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, le développement des maisons relais est fortement soutenu. Le dispositif départemental a été renforcé ces dernières années avec la création en 2004 de maisons relais, à Marcq en Baroeul (9 places), Cambrai (10 places), Ebblinghem (10 places), et à Faches-Thumesnil (13 places). Le schéma d'accueil, d'hébergement et d'insertion a été élaboré pour la période 2004-2007.

### 3 - L'aide à la fonction parentale

Dans le Nord, l'Etat s'est fortement impliqué dans les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP), avec engagement de 472.084 € sur 116 projets dont 42 nouveaux. Avec l'appui de tous les partenaires associatifs, des caisses d'allocations familiales et des collectivités locales, il a poursuivi sa politique tenant compte des spécificités locales et des ressources des territoires pour valoriser la place des parents comme acteurs et partenaires de projets, en favorisant la mixité sociale et culturelle et les échanges entre les parents. La démarche de territorialisation s'est intensifiée avec la mise en place de l'animation sur la métropole lilloise.

L'objectif est d'organiser un débat local, d'identifier les forces et les faiblesses du territoire et de structurer des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, réseaux dans lesquelles les CAF ont choisi de s'engager activement avec les acteurs associatifs en poursuivant la démarche d'évaluation.

L'Etat s'est aussi engagé dans la médiation familiale, les points de rencontre dans les établissements d'Information, de consultation ou de conseil familial conventionnés et les Points infos familles (PIF) à hauteur d'environ 250.000 €.

## C - Préserver l'égalité des chances

Le programme ESPERE (Engagement du service public de l'emploi pour restaurer l'égalité) consiste à sensibiliser les différents acteurs du Service public pour l'emploi (agents chargés d'accueil de l'ANPE, des missions locales, de l'AFPA, de l'ASSEDIC et le coordonnateur emploi-formation) sur les problématiques des discriminations raciales et sexistes dans le monde du travail. Il a été mis en place courant 2004 sur l'ensemble du département (25 agents ont ainsi suivi des journées de formation). Des actions de formation pour les femmes dans les métiers de l'industrie ont été mises en place, par exemple pour 20 femmes à SEVELNOR.

L'Etat s'est mobilisé pour assurer une meilleure prise en charge des personnes handicapées sur le plan social et médical en développant l'offre de services et les actions adaptées par territoire. L'année 2004 a vu l'élaboration du schéma de l'Enfance handicapée 2004-2008, complétant le schéma des adultes handicapés sorti en 2003. Un travail de déclinaison opérationnelle de ces schémas pour les années à venir est en cours; l'objectif étant d'apporter des réponses quel que soit le territoire et de donner les mêmes chances à tous.

Le nombre de contrats d'accueil et d'intégration signés en 2004 s'élève à plus de 2.800, avec autant de formations civiques, 718 formations linguistiques, 728 journées d'information "Vivre en France" et 391 accompagnements sociaux.

## D - Mieux agir ensemble

Renforcer la cohésion sociale fait partie des priorités inscrites dans le Programme d'action stratégique de l'Etat dans le département (PASED). L'espace de travail interministériel créé sur le S.I.T. (Système d'information territorial) développant des indicateurs relatifs à la lutte contre l'exclusion a vocation à être enrichi et consolidé.

Depuis plus de trois ans, la DDASS a déconcentré une partie de ses missions par la création du pôle santé-social à Valenciennes compétent pour les arrondissements de Valenciennes, Avesnes-sur-Helpe et Cambrai. Le bilan en terme de perception de cette déconcentration est très largement positif en termes d'interministérialité, de relation partenariale avec le Département, de travail avec les organismes de protection sociale et de contact avec les communes et les intercommunalités. Cette présence locale a également des effets sur les délais et le déroulement des projets ainsi que dans le rééquilibrage entre territoires des moyens de l'Etat.



*Le développement économique, la revitalisation des sites, le reclassement et la reconversion des salariés et demandeurs d'emploi font l'objet d'un travail intense partagé avec l'ensemble des acteurs territoriaux concernés et connaîtront une amplification dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de cohésion sociale.*

## Situation de l'emploi dans le département

### A - les chiffres

Le taux de chômage dans le département varie selon les bassins d'emploi entre 15,8 % sur la Sambre-Avesnois et 8,8 % sur la Flandre-Lys. Le taux de chômage du département (13,1 %) reste supérieur au taux national (10,0 %). Fin janvier 2005, on dénombre 136 930 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, soit une augmentation de 3,3 % sur un an.

Le chômage des jeunes (de moins de 25 ans) progresse plus vite (+4,9 %) que celui des demandeurs d'emploi (D.E.F.M) (+3,3 %), le département reste marqué par une forte proportion de jeunes sans emploi (22,7 % de la D.E.F.M départementale contre 17,9 % au niveau national).

Les mêmes tendances sont constatées sur la demande d'emploi de longue durée avec une progression de 4,9 % sur un an et un poids de 35,2 % dans le département contre 31,9 % au niveau national.

Pour l'emploi salarié au 31 décembre 2003, on dénombre dans le département du Nord 661 022 salariés (diminution annuelle de 0,4 %) pour 50 085 établissements (diminution annuelle de 0,3 %) (source : ASSEDIC)

La répartition des salariés se décline de la façon suivante :

- 46 % dans les services,
- 27 % dans l'industrie,
- 19 % dans le commerce,
- 8 % dans la construction.

### B - Le respect de la législation du travail

Le code du travail attribue à l'inspection du travail, une mission essentielle de contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail dans les entreprises industrielles et commerciales notamment. En 2004, les agents de contrôle ont réalisé plus de 11 270 interventions en entreprise, notifié plus de 42 400 observations et relevé 433 procès verbaux transmis aux autorités judiciaires.

Cette mission principale se complète par un rôle de conciliation en vue de la prévention des conflits du travail, en 2004, les inspecteurs du travail ont contribué, par leur participation active, à identifier des solutions permettant la résolution d'une vingtaine de conflits collectifs.

Cette mission est enrichie également par une offre de conseils et de renseignements aux chefs d'entreprises, aux salariés et aux organisations syndicales.



### C - La prévention des risques professionnels

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'inspection du travail a développé des actions coordonnées avec les préventeurs associés, notamment le service de prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'Organisme de Prévention Professionnelle du Bâtiment et des Travaux Publics, les Services de Santé au Travail.

Une action très importante, de recueil d'informations, dans un premier temps, sur les substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction a été conduite. Dans une seconde étape, il s'agira d'examiner avec les chefs d'entreprises concernés, les conditions d'une substitution de ces produits par des substances peu ou moins dangereuses.

Des actions de sensibilisation des responsables des petites ou moyennes entreprises aux obligations légales d'évaluation des risques professionnels ont été lancées dans le cadre d'un partenariat avec l'Union patronale artisanale, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Nord, la CGPME et le MEDEF.

## Accompagnement des licenciements économiques

Au cours de l'année dans le Nord, 9 853 licenciements pour motif économique ont été notifiés, répartis comme suit :

- 3 528 dans le cadre de procédures " simples " (moins de 10 licenciements) ;
- 6 325 dans le cadre de procédures de plus de 10 licenciements pour lesquelles 71 cellules de reclassement ont été mises en place pour un total de 2 409 bénéficiaires potentiels.

Les secteurs les plus touchés sont le textile/habillement sur le bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing et l'arrondissement de Cambrai, la métallurgie et l'imprimerie.

Un accompagnement d'une durée de 18 mois maximum est proposé aux salariés licenciés pour motif économique sur l'arrondissement de Cambrai (dispositif ARTEX) et sur l'arrondissement de Lille où les salariés ont pu adhérer au dispositif A.R.R.M.E.L.- Appui au Reclassement et à la Reconversion des

# L'emploi & le développement économique

salariés de la M'etropole Lilloise.

En mars 2004, l'Etat et la Région ont décidé d'accorder des congés de conversion de 10 mois maximum aux salariés du textile habillement cuir dont les entreprises défaillantes étaient soumises à l'obligation d'un plan de sauvegarde de l'emploi (669 adhérents au 31/12/2004). 383 parcours de formation ont été financés par l'ASSEDIC, le Conseil Régional, l'Etat, le FORTHAC et le fonds social européen afin d'orienter les personnes dans des métiers qui recrutent : services aux personnes, transport, logistique...

## **Plan de sauvegarde ARBEL dans l'arrondissement de Douai**

Les partenaires publics ont été mobilisés pour l'aide aux entreprises en difficulté alors que le contrat de site de Metaleurop se mettait en œuvre en 2003 sur une partie du Douaisis.

La situation financière difficile de l'entreprise ARBEL FAUVET RAIL, employant 580 salariés à Douai dans la fabrication de wagons de fret a conduit à organiser un plan de relance :

- reconstitution de fonds propres par la vente de terrains à la communauté d'agglomération du Douaisis, la chambre des métiers et par l'entremise de l'établissement public foncier ;
- attribution d'allocations spécifiques du Fonds national pour l'emploi (AS-FNE) par le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale ;
- moratoire social et fiscal par la commission des chefs de service financiers (Trésorerie générale) ;
- prêt du Conseil régional.

## **Cellule de veille économique et revitalisation industrielle**

La démarche a préparé la mise en place d'une cellule de veille économique au niveau de l'arrondissement et à organiser une coordination des efforts :

- la restructuration de l'Imprimerie nationale a mobilisé la sous-préfecture afin d'une part de rechercher au sein des administrations des possibilités de reclassement des ouvriers de l'Imprimerie Nationale après la conclusion du plan de sauvegarde de l'emploi.
- la première convention de revitalisation sur l'arrondissement de Douai a été signée à la sous-préfecture de Douai conformément à l'article 118 de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale entre l'entreprise TI AUTOMOTIVE et l'Etat. Un groupe de pilotage est mis en place pour coordonner avec les collectivités les conventions de revitalisation du même bassin d'emploi (autre Metaleurop avec l'intervention de FINORPA, l'Imprimerie Nationale, BP...).

## **Développer l'emploi et la formation professionnelle**

### **A - Les métiers "en tension"**

L'arrondissement de Valenciennes s'est engagé depuis 2003

dans de grandes opérations de renouvellement urbain (tramway notamment) prévues jusqu'en 2010. Ces travaux constituent une véritable opportunité pour le développement de l'emploi, tant sur le plan de l'insertion des demandeurs d'emploi que sur celui de la qualification de leur compétence dans un secteur dont certains métiers éprouvent des difficultés de recrutement. Afin de répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises du BTP et de favoriser les publics en difficulté, le dispositif emploi-formation Grands Travaux du Valenciennois, guichet unique pour les candidats et les employeurs, a été mis en place en novembre 2003.

Cette antenne est constituée de trois pôles :

- un pôle évaluation recrutement piloté par l'ANPE qui oriente, évalue les candidats et récolte les offres d'emploi ;
- un pôle formation piloté par l'AFPA qui met en place un programme de formation adapté aux besoins des candidats ;
- un pôle développement piloté par les deux plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE) de l'arrondissement. La clause d'insertion permet, dans le cadre des marchés publics, d'intégrer les publics en difficulté dans les entreprises.

Au 31 décembre 2004, 3 623 entreprises se sont portées candidates dont 2 897 dans le BTP.

### **B - L'insertion par l'activité économique**

La mise en œuvre du plan pluriannuel de l'insertion par l'activité économique adopté par le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) a donné lieu en 2004 :

- à la réalisation d'une enquête d'évaluation des parcours d'insertion dans les associations intermédiaires, entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion auprès des bénéficiaires sortants ;
- au conventionnement de 5 nouvelles entreprises d'insertion dans les secteurs du traitement des déchets urbains, de la médiation dans les transports en commun, de l'amélioration des cadres de vie et propreté urbaine, des services à la personne et de la restauration.
- à la poursuite des diagnostics et accompagnement des structures d'insertion à l'organisation de formations pour les permanents de ces structures.
- à la mise en place d'une action, conduite par la CAPEB, d'accompagnement à l'emploi des personnes en parcours d'insertion dans 10 structures (chantiers d'utilité sociale et entreprises d'insertion) du second œuvre bâtiment sur le bassin d'emploi de Lille, en partenariat avec le PLIE de Lille.
- à l'ouverture de la prescription d'embauche des publics en difficultés aux intervenants sociaux, tels que les PLIE, Missions Locales, Cap-Emploi, CCAS, et autres associations d'action sociale agréés par arrêté préfectoral et signataires d'une convention de coopération avec l'ANPE.

### **C - La diversification de l'emploi féminin**

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité



Nord - Pas-de-Calais finance chaque année une dizaine d'actions de formation, ayant trait à la diversification de l'emploi féminin, exemplaires en terme de placement à l'emploi. Sur ces actions la DRDFE a négocié, en 2004, des embauches sur des postes non traditionnellement féminins, avec plusieurs entreprises de la région (PSA Valenciennes, Transpole, Sociétés de Transport en Commun sur le bassin de Lens...).

L'accent a également été mis, en 2004, sur les difficultés d'intégration que peuvent rencontrer des femmes cherchant de l'emploi sur des postes non traditionnellement féminins : ainsi, 2 organismes ont été financés pour travailler à la mise en place d'outils (BD, cartes postales) pouvant faciliter cette intégration.

## **D - La création d'entreprise**

En complémentarité des orientations du Programme Régional à la Création et Transmission d'Entreprise (PRCTE), les DDTEFP ont mis en place diverses actions en direction des publics en difficulté consistant à :

- organiser, avec l'appui d'un consultant, des réunions de sensibilisation à l'idée d'entreprendre sur les arrondissements de Lille, Dunkerque et Douai,
- mandater 4 organismes au niveau départemental pour assurer la gestion et le suivi du dispositif d'avance remboursable EDEN (encouragement au développement des entreprises nouvelles),
- simplifier le contenu et les modalités de constitution des dossiers de demande d'aide ACCRE (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise),
- développer une offre de services de proximité pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projet avec la participation des chambres consulaires, des boutiques de gestion et des plateformes d'initiative locale.

1885 personnes ont bénéficié des mesures ACCRE - EDEN pour la création ou reprise de 1609 entreprises (soit une progression annuelle de 18 %), et 5036 Chéquiers Conseil ont été délivrés, correspondant à une augmentation de 66 % sur un an.

### *Fonds de Garantie à l'initiative des femmes*

Dans le cadre de la création d'entreprises et de son outil : le FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes), la Délégation régionale a soutenu en 2004 une cinquantaine de créatrices d'entreprises et a mis en place un programme de suivi avec un cabinet conseil afin de leur permettre de pérenniser leur création, en cas de difficultés.

## **E - Les nouveaux services-emplois jeunes : accompagnement à la consolidation des postes en fin de droit**

Le dispositif " Emplois Jeunes " arrivant à terme, la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) a mis en place des actions d'accompagnement auprès de 10 disciplines sportives (athlétisme, handball, gymnastique, tennis de table, voile, canoë kayak) visant à accompagner les employeurs et les salariés dans la consolidation ou la réorientation professionnelle.

Cette démarche régionale se décline dans le département du

Nord, à travers un soutien apporté sous forme d'accompagnement, à l'ensemble des clubs et des comités départementaux des disciplines qui emploient des salariés. Elle mobilise les dispositifs locaux d'accompagnement au terme du travail de pré diagnostic.

## **F - Plan sport emploi**

Les associations sportives du département ont été soutenues pour 20 d'entre-elles (19 clubs et un comité départemental) en 2004 pour la création d'emplois durables (CDI) par l'intermédiaire du dispositif " Plan Sport Emploi ". Cette aide allouée dans une optique de développement des clubs à travers une montée en compétence des intervenants associatifs sportifs est d'une valeur de 147 500 €.

## **G - Certification et validation des acquis de l'expérience**

L'AFPA, opérateur de formation et de validation, permet à toute personne d'accéder à un titre professionnel, que ce soit par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) ou celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

En 2004, 2321 titres ont été délivrés ainsi que 987 certificats de compétences professionnelles (sur les deux voies).

Pour ce qui concerne plus particulièrement la VAE, sur les 1099 personnes reçues dans les 10 centres de validation (tous les centres AFPA de la région), 478 demandes de validation ont été enregistrées par les DDTEFP.

## **H - Nouveautés dans les arrondissements**

### *- guichet unique emploi-formation*

Pour faciliter le recrutement, les employeurs qui sont déjà en zone franche urbaine (ZFU) ou qui veulent s'y implanter, un guichet unique emploi-formation a été créé à l'initiative de la DDTEFP en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, les collectivités territoriales et l'ANPE.

Le guichet emploi-formation de Valenciennes " Néoval " a été créé en mai 2004 alors que celui de Maubeuge N4 a été opérationnel à partir d'octobre 2004.

Les missions principales :

- prospection des entreprises de la ZFU ;
- identification des personnes à la recherche d'un emploi dans les fichiers ANPE et auprès des structures d'accueil et de suivi ;
- retour aux partenaires sur les candidatures positionnées ;
- mise en place des plans de formation en fonction des besoins des entreprises et en lien avec les financeurs (Conseil régional, ASSÉDIC, Fonds social européen).

### *- diagnostics territoriaux*

Des diagnostics territoriaux approfondis ont été mis en place en partenariat avec la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le Conseil Régional et le mouvement sportif. Sur la ville de Roubaix, ils ont permis de mettre en exergue l'impact de la professionnalisation des clubs sur l'offre et la demande sportive locale afin d'identifier :

# L'emploi & le développement économique

- les lignes de force et de faiblesse de la pratique sportive,
- les pistes de développement ainsi que les stratégies à mettre en œuvre,
- les moyens de solvabilisation de l'offre de services sportifs relevant du champ de l'utilité sociale.

## Le Développement économique

### A - Soutien aux entreprises

#### - la Mission de soutien aux entreprises

Depuis novembre 1999, date de sa création en préfecture du Nord, la Mission de Soutien aux Entreprises a rencontré plus de 640 entreprises ou créateurs de l'arrondissement de Lille, dont 105 au cours de l'année 2004.

Ces rencontres ont généré 215 interventions auprès des correspondants du réseau, avec un taux de réponses favorables de 72,6 %.

Les entreprises qui font appel à la MSE ont moins de cinq salariés (53 %), ont été créées depuis moins de 3 ans (53 %) et relèvent essentiellement du secteur commercial et artisanal (54 %).

Le partenariat avec les acteurs économiques locaux se renforce (Nord-Entreprendre, les ruches départementales, LMCU, Eurasanté, l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) ou les boutiques de gestion Espace) permettant ainsi une réponse plus rapide et plus ciblée en fonction de la problématique soulevée.

#### - l'action du ministère de l'économie

La direction des services fiscaux a édité un dépliant à destination des entreprises nouvellement créées, le " guide fiscal du créateur ", et a mis en place un réseau de 17 correspondants "entreprises nouvelles". Un livret fiscal d'accueil complet est adressé à toute entreprise créée.

Le site internet "[www.entreprises.minefi.gouv.fr](http://www.entreprises.minefi.gouv.fr)" répond aux attentes de l'ensemble des entreprises et notamment des entreprises en difficulté.

#### - l'aide aux entreprises en difficulté

La D.D.T.E.F.P Nord-Lille a affecté un agent à l'aide aux entreprises en difficultés par la mise en œuvre de dispositifs d'anticipation des mutations économiques en concertation avec le comité départemental d'examen des problèmes financiers (CODEFI) et les cellules de veille créées dans les arrondissements. L'objectif est d'atténuer ou d'éviter les conséquences sociales des restructurations ou faillites d'entreprises par un travail le plus en amont possible de leurs difficultés, avec ces entreprises, sur l'amélioration de l'employabilité de leurs salariés et la transférabilité de leurs compétences.

### B - Mise en œuvre de l'article 118 de la loi de modernisation sociale

Les directions départementales du travail, de l'emploi et de la

formation professionnelle du Nord ont élaboré à la demande du Préfet une méthodologie d'intervention en la matière définissant les rôles respectifs des D.D.T.E.F.P et de la préfecture, ainsi que le contenu des conventions à formaliser.

Cette méthodologie a été diffusée à l'ensemble des sous-préfectures du département du Nord et communiquée à la mission interministérielle sur les mutations économiques pour capitalisation.

En 2004, trois conventions de revitalisation pour un objectif de 385 emplois à recréer ont été signées en application de cette obligation légale (1 sur l'arrondissement de Douai, 2 sur l'arrondissement de Valenciennes). 13 négociations ont été ouvertes avec des entreprises assujetties à l'article 118, devant aboutir à des conventions en 2005 (10 sur l'arrondissement de Lille, 2 sur l'arrondissement de Dunkerque et 1 sur l'arrondissement de Douai) pour un objectif de 1637 emplois à recréer.

### C - Conventions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

10 conventions de gestion prévisionnelle des emplois et compétences cofinancées par l'État pour une part d'un montant total de 212 298 € ont été signées en 2004.

Ces conventions ont été conclues avec la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), l'Union des industriels de la métallurgie (UDIMETAL), la CCI d'Armentières-Hazebrouk, la fédération nationale des professionnels des fruits et légumes frais, la fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances, l'union des industries et des métiers de la métallurgie du Valenciennois et la chambre syndicale du bâtiment et des travaux publics du Hainaut.

Il s'agit de traiter des problématiques de gestion de la pyramide des âges, de recrutement, d'élévation des compétences et d'adaptation aux progrès techniques et technologiques, mais aussi des questions d'organisation du travail et d'amélioration des conditions de travail.

### D - L'activité du port de Dunkerque et des projets de développement

● **L'activité du Port de Dunkerque** continue sa progression, en affichant pour l'année 2004, un nouveau record avec un trafic annuel de 51 millions de tonnes malgré une conjoncture difficile liée aux arrêts techniques pour maintenance de la pétrochimie locale.

La complémentarité et l'effet levier des aides de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe au bénéfice des installations portuaires, ont permis de diversifier les prestations offertes en façade maritime et contribuent au développement économique des bassins d'emploi environnants.

● **Les comités de suivi des projets de développement des P.M.E./P.M.I.**

Pour faciliter l'adaptation aux nouvelles exigences des



P.M.E./P.M.I., le Sous-Préfet de Dunkerque et les chambres de commerce d'Armentières-Hazebrouck et Dunkerque ont créé conjointement au début des années 90, un observatoire d'évaluation du parc d'activités des entreprises industrielles, artisanales et commerciales, par le biais de comités de suivi des projets de développement des P.M.E./P.M.I.

Ces comités s'attachent à quantifier et à qualifier les besoins des entreprises en termes de main d'œuvre, de formation, d'investissement, de disponibilité foncière, d'aides financières.

Ceux-ci ont permis de dynamiser la création et le développement d'entreprises mais aussi le maintien d'activités d'entreprises existantes et de favoriser la coordination des aides au développement des entreprises, aides dont l'évolution est à la hausse par rapport à 2003.

## E - Le secteur de l'électronique

*Objectif : des actions de mise en réseau des industriels de l'électronique et de secteurs plus traditionnels comme le textile, la mécanique, la plasturgie ou l'agro-alimentaire seront entreprises.*

L'importance des réseaux d'entreprises et le potentiel de développement qu'ils suscitent sont particulièrement vrais pour la filière électronique. L'association Electropole, qui la représente, et la DRIRE ont lancé en 2004 l'opération CAP ACTION qui vise à intégrer les compétences très diversifiées des PME de l'électronique régionale au sein des métiers et des produits des filières textile, plasturgie ou mécanique. Il s'agit ainsi pour des groupes d'entreprises complémentaires de s'associer en vue de conquérir les marchés de niches technologiques des matériaux ou ensembles et sous ensembles à " intelligence intégrée ". Ce projet est également soutenu par le niveau national du ministère de l'industrie à travers la décision du CIADT du versant nord-est de décembre 2003.

## F - Devenir le centre de ressources de référence sur l'industrie en Région

*Objectif : Dans sa mission d'anticipation des mutations industrielles, la DRIRE se doit de construire une connaissance précise du tissu industriel régional, et de ses évolutions possibles. Cette connaissance, dite " sectorielle ", se doit d'être diffusée au plus grand nombre, pour que l'ensemble des acteurs*

*potentiels du développement économique dispose de bases solides et communes d'analyse.*

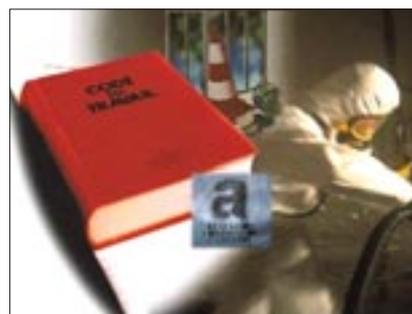
La DRIRE a publié pour la première fois en 2004 "les enjeux pour l'industrie régionale", un ouvrage de veille et de prospective industrielle, sur 17 secteurs ou marchés-clés. Le recueil d'informations s'est d'abord fondé sur des visites de terrain de PME-PMI via des plans de prospection ciblée, sur des entretiens avec des organisations expertes du développement économique, sur des données et publications d'autres organisations, notamment des services de l'Etat, ainsi que sur la presse et des ouvrages de référence.

Plus de 200 entretiens de terrain, dont plus de 150 avec des PME-PMI, ont été tenus au niveau régional.

Le traitement a consisté à analyser finement l'impact de grandes tendances européennes ou internationales sur une industrie régionale afin de dégager les forces, faiblesses, opportunités et menaces de chaque secteur, les enjeux qui lui sont propres. Des actions, à mener par les industriels, avec l'appui des pouvoirs publics, et de la DRIRE en particulier, sont systématiquement proposées.

Cet ouvrage a connu un accueil très favorable :

- des articles sont parus dans Les Echos, la Gazette du Nord - Pas-de-Calais, la Voix du Nord, Emballages Magazine
- plus de 45 000 téléchargements de chapitres ont eu lieu sur le site de la DRIRE; de nombreux acteurs publics et privés ont lu, apprécié et commandé l'ouvrage



A.C.C.R.E. : Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise  
A.F.P.A. : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes  
A.F.P.E. : Action de Formation Préalable à l'Embauche  
A.M.G. : Aide à la Mobilité Géographique  
A.N.P.E. : Agence Nationale pour l'Emploi  
A.R.A.C.T. : Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de travail  
A.R.R.M.E.L. : Appui au Réclassement et à la Reconversion des salariés de la Métropole Lilloise  
A.S.E.D. : Aide et Soutien aux Entreprises en Difficulté  
A.S.I. : Appui Social Individualisé  
B.C.A. : Bilan de Compétences Approfondi  
B.T.P. : Bâtiment et Travaux Publics  
C.C.I. : Chambre de Commerce et d'Industrie  
C.G.P.M.E. : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises  
C.I.E. : Contrat Initiative Emploi  
C.N.F.P.T. : Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
C.O.D.A.C. : Commission d'Accès à la Citoyenneté  
C.O.D.E.F.I. : Comité Départemental d'Examen des problèmes Financiers

C.R.A.M. : Caisse Régionale d'Assurance Maladie  
D.D.A.S.S. : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
D.D.T.E.F.P. : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
D.E.F.M. : Demandeur d'Emploi Fin de Mois  
D.R.A.S.S. : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales  
D.R.I.R.E. : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement  
E.D.E.N. : Encouragement au Développement des Entreprises Nouvelles  
F.E.D.E.R. : Fond Européen pour le Développement des Régions  
M.E.D.E.F. : Mouvement des Entreprises de France  
M.S.E. : Mission de Soutien aux Entreprises  
O.P.P.B.T.P. : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics  
P.M.E. : Petites et Moyennes Entreprises  
P.M.I. : Petites et Moyennes Industries  
S.A.E. : Stage d'Accès à l'Emploi  
S.I.A.E. : Structure d'Insertion par l'Activité Economique  
S.I.F.E. : Stages d'Insertion et de Formation professionnelle à l'Emploi  
U.I.M.M. : Union des Industries Métallurgiques et Minières  
V.A.E. : Validation des acquis de l'expérience

## Le logement

### A - Logements locatifs sociaux financés

On note une production en très forte augmentation par rapport à celle de 2003 :

- 3 013 logements locatifs sociaux financés dont 2254 PLUS (prêt locatif à usage social), 144 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et 615 PLS (prêt locatif social) auxquels il faut ajouter 306 logements (262 PLUS et 44 PLAI) financés par l'ANRU dans les territoires prioritaires de la politique de la ville, soit un total de 3 319 logements financés en 2003 (contre 2 175 en 2002).
- 668 logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI, PLS) sont financés dans des communes soumises à la loi de solidarité et de renouvellement urbain du 13 décembre 2000.

### B - Réhabilitation

Une priorité est accordée pour les crédits Etat à la production d'une offre nouvelle ; toutefois les projets de réhabilitation financés par l'Etat s'élèvent à 2550 logements auxquels s'ajoutent les projets de réhabilitation des 1660 logements financés par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), soit un total de plus de 4 200 logements (contre 2 500 en 2002) ;

Les crédits ANRU représentent 70% des crédits consacrés à la réhabilitation du parc locatif social.

### C - Politique de logement des personnes défavorisées

Une politique active de traitement global et cohérent de logements des personnes défavorisées s'est poursuivie avec :

- le confortement des mesures d'amélioration du fonctionnement des dispositifs du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées et en particulier l'augmentation du budget concerné aux aides individuelles ;
- la mise en place du dispositif de prévention des expulsions liée à la circulaire relative au gel des expulsions locatives dans le parc social avec la mobilisation des organismes HLM, l'ajournement pour la section départementale APL des décisions de suspension d'APL pour impayés, la signature de près de 200 protocoles ;
- la relance de l'élaboration de la charte de prévention des expulsions.
- un plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement d'urgence a été mis en œuvre pour l'hiver 2004-2005, notamment sur la métropole lilloise et a permis de répondre aux besoins par la création de nouvelles capacités d'accueil avec l'aide des associations et des collectivités locales.

### D - Réhabilitation du parc privé ancien

La mobilisation des acteurs locaux s'est poursuivie sur la mise en œuvre des priorités affirmées par le plan de cohésion sociale : développement de l'offre locative très sociale, remise sur le marché des logements vacants et éradication du logement indigne.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)



Insalubrité sur la Communauté Urbaine de Lille a atteint pleinement ses objectifs pour sa troisième année : les MOUS Insalubrité (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) lancées sur trois agglomérations commencent à produire leurs effets. Les réflexions se sont poursuivies activement pour le lancement d'OPAH de renouvellement urbain sur Lille, Dunkerque-St Pol et le Valenciennois.

170 logements sont sortis de l'insalubrité sur le périmètre de la communauté urbaine de Lille, grâce aux aides de l'ANAH, auxquels s'ajoutent 170 logements pour travaux d'éradication du plomb.

Sur l'éradication du logement indigne, une démarche d'approfondissement et de déclinaison des objectifs du plan de cohésion sociale a été menée par la DDE et la DDASS avec la définition des secteurs prioritaires d'intervention sur le département et les fixations d'objectifs de logements à traiter annuellement par secteurs.

Cette démarche doit permettre d'aboutir en 2005 au lancement de programmes d'intérêt général (PIG) sur les principaux territoires concernés du département. Les enseignements tirés de l'évaluation des premières MOUS Insalubrité mises en œuvre en 2003-2004 permettront de préciser les modes d'intervention les plus adaptés à l'éradication du logement indigne, notamment en terme d'animation-suivi.

Une réflexion a été parallèlement poursuivie en 2004 par les secrétariats des commissions locales du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées sur l'articulation du plan avec les démarches de lutte contre l'insalubrité. Une grille de diagnostic insalubrité / indécence à destination des opérateurs sociaux a été testée et validée par le comité de pilotage du plan.

### Financement ANAH - Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

Pour les propriétaires bailleurs, 2 530 logements réhabilités dont 1 169 de la Soginorpa et 1 381 logements hors Soginorpa (au lieu de 2 415 en 2002).

La subvention moyenne par logement est de 6 896 euros.

La déclinaison des priorités nationales s'est traduite par la poursuite du développement de l'offre locative très sociale (298 loge-



ments conventionnés et 248 logements intermédiaires) et la très forte montée en puissance des dossiers de travaux de sortie d'insalubrité (272 logements).

La demande exprimée par les propriétaires occupants est en diminution : 3 112 logements subventionnés en 2004 contre 3 779 en 2003.

Afin de développer la réhabilitation du parc privé ancien, une très active campagne de communication a été menée auprès des acteurs locaux concernés, en particulier les opérateurs (PACT, équipe d'OPAH). Une demi-journée d'information réunissant l'ensemble des acteurs en novembre 2004 a accompagné cette démarche de communication.

## L'urbanisme

### A - Les documents de planification : Schémas de cohérence territoriale, Plans locaux d'urbanisme, cartes communales

L'activité de la DDE dans ce domaine est multiple :

- elle réalise, pour le compte du préfet, le "porter à connaissance", qui est le document par lequel le représentant de l'Etat fournit à la collectivité locale les informations utiles à l'élaboration du document d'urbanisme.
- l'Etat est associé à la construction de ces documents : la DDE est le service le plus fréquemment sollicité, pour son expertise en la matière. Elle intervient alors à un double titre : d'une part, le conseil juridique et technique aux collectivités territoriales, selon ce qu'on appelle encore "mise à disposition", en vertu de l'article L.121-7 du code de l'urbanisme et, d'autre part, en tant que service de l'Etat, elle débat avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du parti d'aménagement qui se définit au fil des études.
- elle assure une mission de synthèse des avis des services de l'Etat quand la collectivité locale arrête son projet et le soumet à l'appréciation des personnes publiques associées, conformément à la procédure. Cet avis de synthèse est repris par le préfet et envoyé au maire ou au président de l'EPCI.

Lorsque le document est approuvé par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI, la DDE examine le schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou le plan local d'urbanisme (PLU) au regard de la légalité et des remarques formulées au moment de l'arrêt de projet. Elle soumet une proposition au préfet, qui peut former un recours gracieux auprès de la collectivité locale et, ultérieurement, au cas où cette dernière n'aurait pas donné suite, déférer le document à la juridiction administrative.

### B - Le porter à connaissance

Il s'agit d'un exercice obligatoire, mais qui n'est plus tenu dans un délai réglementaire depuis la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000. Le préfet n'en doit pas moins transmettre les informations que détiennent déjà ses services le plus complètement et rapidement possible dès l'engagement des pro-

cédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme. Toutefois, il peut porter à la connaissance des collectivités les informations nécessaires au fur et à mesure de leur élaboration ou de leur disponibilité pendant toute la durée de la procédure.

Le porter à connaissance inclut les éléments à portée juridique certaine tels que les directives territoriales d'aménagement (DTA), les dispositions relatives au littoral, les servitudes d'utilité publique, les projets d'intérêt général de l'Etat et des autres personnes publiques, les protections existantes en matière d'environnement et de patrimoine ...

Il contient aussi les autres informations nécessaires aux collectivités, parmi lesquelles les études dont les services disposent en matière de prévention des risques ou de protection de l'environnement. Il s'agit notamment des études et données utiles en matière d'habitat, de déplacements, de démographie, d'emplois et de gestion de l'eau, par exemple les diagnostics territoriaux établis par les services de l'Etat, les études réalisées, etc ...

Au cours de l'année écoulée, la DDE du Nord a réalisé 104 "porter à connaissance" (PAC) dans le cadre des élaborations ou révisions de PLU et cartes communales. Un PAC a été produit pour le SCOT de Flandre Dunkerque. Cette mission a été effectuée avec le concours des autres services de l'Etat, sollicités par le préfet. En 2004, 706 éléments ont été communiqués par ces services et les établissements publics de l'Etat

### C - L'association de l'Etat aux procédures

La DDE a été associée aux procédures suivantes :

- Cartes communales en élaboration (en cours) : 11
- PLU en élaboration ou révision (en cours) : 243
- SCOT en élaboration ou révision (en cours) : 4

Dans le cadre de l'association, la DDE est porteuse des intérêts directs de l'Etat, notamment en ce qui concerne les grandes infrastructures dont il garde la responsabilité. Elle développe une vision à long terme au-delà de l'horizon territorial, en étant le garant des grands principes de la loi : les besoins des générations actuelles et futures en matière de logement, de préservation de l'environnement, de prévention des risques naturels et technologiques, du maintien de la cohésion sociale.

### D - Les avis de synthèse et le contrôle de légalité

Le service a rédigé 34 avis de synthèse pour les élaborations et révisions de PLU et 5 avis sur des modifications de PLU notifiées avant enquête publique. Au niveau du contrôle de légalité, après approbation par la collectivité locale, 19 avis ont été élaborés toutes procédures confondues (PLU et cartes communales).

# L'action éducative, Jeunesse & Sports

L'étude sur les 10 dernières années de l'évolution des effectifs scolaires du 1er degré public et privé dans le département du Nord fait apparaître une baisse globale de 12 %. La même étude, réalisée sur l'ensemble des collèges publics et privés, aboutit à une baisse des effectifs de 12,87 %.

La légère reprise en préélémentaire constatée en 2003, s'est poursuivie en 2004 avec une hausse de 367 élèves et une hausse des effectifs de l'élémentaire se confirmait (+ 371 élèves).

Le "poids" des élèves relevant de zones d'éducation prioritaire reste très élevé au niveau départemental : 7 657 élèves de 6ème, soit 30 % du total des élèves de ce cycle d'enseignement.

## Les principales caractéristiques de la population scolaire dans le département du Nord

A la rentrée 2004, les établissements scolaires du Nord accueillent :

Année scolaire 2004/2005	1er degré		2ème degré			
	Elèves	Etab.	Elèves	Collèges	Elèves	SEGPA*
Public	240 830	1 827	95 152	204	5 452	91
Privé	67 249	306	44092	86	383	6
<b>TOTAL</b>	<b>308 079</b>	<b>2 133</b>	<b>139 604</b>	<b>290</b>	<b>5 835</b>	<b>97</b>

\* Sections d'enseignement général adapté

Avec 15 106 instituteurs et professeurs des écoles et 17 077 enseignants du second degré, les établissements scolaires publics du département voient, notamment dans les zones d'éducation prioritaire et de prévention de la violence, les taux d'encadrement des élèves toujours améliorés.

## Des réponses partenariales pour la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

La scolarisation des **enfants des gens du voyage** et des **primo arrivants** s'est poursuivie. 11 postes d'enseignants des 1er et 2ème degrés ont permis à près de 200 enfants des gens du voyage de bénéficier de la scolarisation qui leur est due. Le même effort a été maintenu s'agissant des classes d'accueil dont le nombre (15 classes d'accueil et 10 classes d'initiation) a été reconduit.

**Les dispositifs en alternance**, s'adressent à des collégiens de 4ème ou 3ème générale qui perdent pied ou rejettent toute forme de scolarité traditionnelle. Ce dispositif, véritable détour



pédagogique, doit leur permettre de renouer avec l'estime de soi et modifier la relation aux apprentissages. L'individualisation des parcours, les périodes hors collège deviennent des supports de formation et de valorisation personnelle. En 2004, 28 collèges ont mis en place un tel dispositif pour un accueil de 299 jeunes (68 % sont des garçons, plus de 77 % des jeunes sont issus de 3ème générale).

**Les dispositifs relais (classes et ateliers)** permettent d'accueillir un public spécifique, jeunes de 6ème et 5ème, en rupture scolaire, démotivés, souvent violents ou agressifs, absentéistes, jeunes en voie de marginalisation scolaire et /ou sociale.

Les classes relais, 10 pour le Nord ont accueilli 132 jeunes en 2004. Des éducateurs de la PJJ\* ou de l'ADSSEAD\* participent à cet objectif de resocialisation et de rescolarisation.

**Les ateliers relais** s'appuient sur des associations telles que la FLASEN\*, les CEMEA\*, les Francas... 35 jeunes issus de 4ème et 3ème ont participé à 4 sessions en 2004, alternant collège, atelier et réintégration progressive.

**La scolarisation des élèves handicapés**, initiée depuis 2001, se poursuit selon le plan triennal d'accès à l'autonomie des personnes handicapées. En 2004, une augmentation de 15 % des crédits ont permis le financement de matériels pédagogiques adaptés aux élèves du 1er degré présentant une déficience sensorielle ou motrice et également quelques achats d'équipements à usage collectif. 82 demandes individuelles ont pu être satisfaites.

## L'éducation à la santé et à la citoyenneté

Pour prévenir l'obésité des enfants, l'objectif du plan EPODE (Ensemble prévenons l'obésité des enfants) est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux. La ville de Roubaix, candidate au projet EPODE a été retenue parmi les 10 villes pilotes françaises.

\* PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

\* ADSSEAD : Association de services spécialisés pour enfants et adolescents en difficulté

\* FLASEN : Fédération laïque des associations éducatives du Nord

\* CEMEA : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active

# L'action éducative, Jeunesse & Sports



Les services de santé scolaire de l'éducation nationale dans le département du Nord, conformément au programme quinquennal de prévention et d'éducation (BO du 11/12 /2003) se sont investis à deux niveaux d'interventions : la prévention primaire dont l'objectif est d'éviter la prise excessive de poids chez les enfants (informer sur l'alimentation et inciter à la pratique de l'activité physique) et la prévention secondaire destinée essentiellement aux professionnels de santé.

Les parents d'enfants repérés à risque ou en excès de poids sont invités à consulter leur médecin.

Des actions d'éducation à la santé ont été mises en place en multi partenariat : les services éducatifs et santé de l'Education nationale, les classes du goût, les clubs sportifs ...

**La prévention de la violence**, priorité nationale, académique et départementale a engagé les services de l'Inspection académique dans un suivi des faits de violence commis ou révélés en liaison avec les personnels d'encadrement du 1er et 2ème degrés (IEN et chefs d'établissement).

L'outil SIGNA - logiciel national depuis 2001 - permet de recenser, à partir de la saisie effectuée localement, les faits de violence grave.

Une permanence téléphonique permet aux personnels éducatifs d'échanger en toute confidentialité à tout moment de la journée avec un interlocuteur de la cellule de l'inspection académique.

La politique départementale de prévention de la violence s'illustre dans un cadre partenarial riche et diversifié :

- en septembre 2004, signature d'un protocole de collaboration avec les services du Conseil Général du Nord sur la prévention et la protection de l'enfance en danger ;

- dans le cadre du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) fonctionnant sous l'égide du Président du Tribunal de Grande Instance de Lille, une semaine consacrée aux droits et devoirs a été organisée en direction des lycéens du département qui ont bénéficié de l'intervention en classe de magistrats.

Une contribution significative est apportée aux travaux conduits dans le cadre de dispositifs tels que les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) qui concourent à la valorisation de la fonction parentale, ou d'instances communales ou intercommunales comme les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

88 % des établissements du 2ème degré se sont dotés d'un Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Le comité départemental créé est chargé de mettre en place une politique départementale pour répondre aux besoins du terrain et en appui aux ressources partenariales locales.

En octobre 2004, une convention a été passée avec le Ministère de l'Intérieur relative à l'amélioration de la sécurité dans les établissements scolaires.

**L'éducation à la sécurité routière** constitue une priorité nationale et l'Inspection académique du Nord s'y investit à double titre.

Chargé d'une mission de prévention, d'éducation et de formation, le Comité départemental éducation et prévention routières a vocation à fixer des objectifs et des priorités d'intervention à partir desquels les actions de prévention pourront être développées.

L'éducation à la sécurité routière à l'école et au collège a inscrit l'acquisition de savoirs et de comportements réfléchis face aux dangers de la route dans une continuité pédagogique de l'école maternelle à la fin du collège. Cette éducation est validée en 5ème et en 3ème sous la forme d'attestations scolaires de sécurité routière (ASSR, niveaux 1 et 2) désormais obligatoires depuis le 1er janvier 2004. Pour tous les jeunes nés à compter du 1er janvier 1988, ces attestations sont en effet requises respectivement pour l'accès à la conduite des cyclomoteurs et l'accès au permis de conduire et constituent désormais un préalable déterminant à l'accès à la conduite.

## La vie de l'élève et la vie des établissements

L'élaboration de PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) dans chaque école et chaque établissement scolaire a répondu au souhait des pouvoirs publics.

Les catastrophes naturelles ou technologiques de ces dernières années ont placé un certain nombre d'écoles ou d'établissements scolaires dans des situations particulièrement difficiles.

En 2004, afin d'aider les directeurs des écoles publiques et privées et les chefs d'établissement scolaire du 2ème degré dans la réflexion pour la mise en place de leur plan, un groupe de travail académique a élaboré un guide méthodologique et proposé une maquette à titre indicatif.

Dans le département du Nord, l'Inspection académique a sensibilisé plus particulièrement les 2 132 écoles publiques et privées par l'intermédiaire des inspecteurs chargés des circonscriptions scolaires.

L'exercice national de crise nucléaire du 6 mai 2004 a été l'occasion, pour les écoles et établissements scolaires situés dans la zone des 10 km de la centrale de Gravelines, de tester " au réel ", les procédures mises en place dans leur PPMS et de les adapter le cas échéant.

## La promotion des activités sportives

### A - La jeunesse et les sports dans la politique de la ville

Etroitement associée au pilotage de la politique de la ville, la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) accompagne les démarches locales mises en œuvre sur la thématique " éducation " et " prévention " des contrats de ville : - suivi des programmes d'actions socio-éducatives et sportives portés par les collectivités et les associations (accompagnement des projets, instruction des demandes financières, évaluation des actions et du fonctionnement des structures associatives. 358 projets ont été

# L'action éducative, Jeunesse & Sports

instruits en 2004.

- suivi des Contrats Educatifs Locaux (CEL) inscrits dans les contrats de ville et signés avec 49 communes en politique de la ville (suivi méthodologique, pédagogique, administratif, financier) ainsi 597 fiches actions ont été instruites en 2004.

Afin de qualifier l'ensemble des projets, le service a organisé en 2004 :

- 25 journées de formation des coordonnateurs et animateurs intervenants dans les CEL
- 24 journées de regroupement des coordonnateurs CEL dans le cadre de la mise en réseau territorial.

## B - La protection de l'enfance et de la jeunesse

Dans le domaine des loisirs, la qualité des actions éducatives initiées, évaluées et contrôlées par la DRDJS a été réaffirmée par :

- l'accompagnement des structures déclarées en centres de vacances (1 349) et en centres de loisirs (1 840) à l'aide d'une fiche de liaison permettant de renforcer la démarche de prévention entre travailleurs sociaux et organisateurs,
- la réalisation d'un guide spécifique aux mini-séjours (1 200) avec tous les organismes publics partenaires (organismes de formation, association des maires du Nord, Conseil Général, services de l'Etat...).
- la coopération renforcée avec les services du Conseil Général.

Une démarche similaire propre aux 667 établissements déclarés dans le domaine sportif a concerné plus particulièrement 81 établissements où des visites à caractère interministériel ont été mises en place en fonction de leur attractivité touristique : baignade, centres équestres, centres nautiques et golf.

- les recommandations aux encadrements (2 674 éducateurs sportifs déclarés et 14 330 stagiaires engagés dans l'animation volontaire)

La Direction départementale de la jeunesse et des sports a plus particulièrement concentré ses efforts sur l'équitation, le tennis, le judo. Elle a étendu le bénéfice du livret de formation électronique BAFA/BAFD, de la plus haute utilité pour la cohésion sociale, à tous les animateurs et directeurs. La consultation du numéro-vert "écoute-conseil" réservé aux équipes d'animation a concerné toutes les vacances scolaires.

La sécurisation des pratiques n'est pas contradictoire avec la valorisation des activités sociales et éducatives.

## C - La qualité de l'offre de loisirs sportifs

La promotion de pratiques sportives pour le plus grand nombre est emprunte du même esprit. Une campagne départementale de soutien aux projets de clubs a été lancée par le biais du Fonds national pour le développement du sport, en soutenant 1 735 projets (mis en œuvre par 832 associations), pour un montant total de 1 505 528 €.



Cette promotion avait deux axes principaux :

- d'une part, la qualité des projets et le respect des priorités fédérales. A cet effet, la DRDJS a élaboré, en partenariat avec le mouvement sportif, des outils méthodologiques de soutien à la démarche de projets pour les clubs et les comités départementaux,
- d'autre part, la diversité des publics par un meilleur accueil :
  - 48 projets de soutien à la pratique féminine ont été soutenus pour un montant total de 99 907 €
  - 62 projets de soutien à la pratique familiale (notamment organisation du week-end du sport en famille) pour un montant de 102 567 €
  - 32 projets d'intégration par le sport dans les quartiers sensibles ont été soutenus. L'aide à la pratique pour les publics défavorisés a également fait l'objet d'une aide spécifique de 59 048 € (soit 3 628 coupons sport)

La D.R.D.J.S. a contribué activement à la prévention de la violence :

- Les matchs à risque ont été détectés avec les comités départementaux sportifs et les administrations concernées. La Commission départementale de lutte contre les incivilités a étudié un dispositif spécifique concernant plus de 50 matchs. L'observatoire des incidents a enregistré et cartographié 302 faits de violence sur 194 matchs concernés. 11 clubs ont reçu le soutien de la DRDJS pour un projet spécifique de prévention.
- la mise en place du volet cohésion sociale du plan d'actions pilote de lutte contre la délinquance sur l'Alma (à Roubaix) et la Bourgogne (à Tourcoing) a contribué à la structuration des associations sportives sur ces quartiers. La consolidation des emplois associatifs, la diversification des activités sportives, notamment estivales, le partenariat entre structures sportives et sociales et une meilleure liaison avec les autorités de police ont constitué les premiers bénéficiaires de cette politique.



## Les Contrats de Ville - les Grands Projets de Ville - les Opérations de renouvellement urbain

### Les moyens mobilisés

Le montant des crédits de fonctionnement consommés sur l'ensemble des territoires de la Politique de la Ville en 2004 s'élève à 8,9 M €.

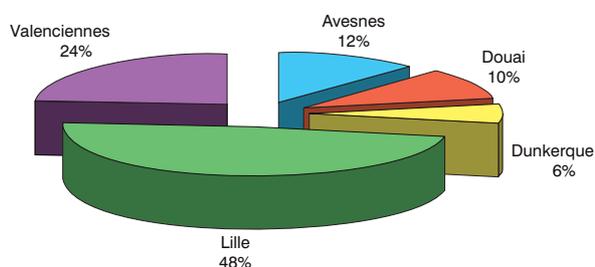
A ces sommes s'ajoutent 2,8 M € consacrés par l'Etat à des actions transversales.

Le montant des crédits d'investissement consommés sur l'ensemble des territoires de la Politique de la Ville s'élève à 9 millions M €. Les crédits affectés aux opérations " grand projet de ville " n'apparaissent pas dans ce bilan puisque ces crédits sont désormais fongibilisés dans le financement des projets de renouvellement urbain, les territoires avaient par ailleurs réalisés un travail conséquent de finalisation des dossiers GPV en 2003 qui avaient permis de consommer l'intégralité des autorisations de programme disponibles pour la période 2000-2003

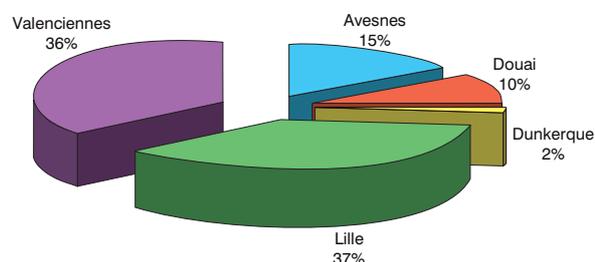
En 2004, l'Agence nationale de rénovation urbaine (A.N.R.U.) a créé une enveloppe dédiée par département. Celle-ci permet le financement des opérations urgentes préalables à des projets de renouvellement urbain encore en cours de réflexion, d'opérations ponctuelles qui ne s'inscriront pas dans de tels projets mais se situent dans des zones qui y seraient éligibles et enfin d'anticiper le financement des projets validés par le comité national d'engagement de l'ANRU mais qui n'auraient pas encore abouti à la signature d'une convention financière.

Le département du Nord a su mobiliser à ce titre 24,7 millions d'euros soit 110% de l'enveloppe qui lui était initialement allouée.

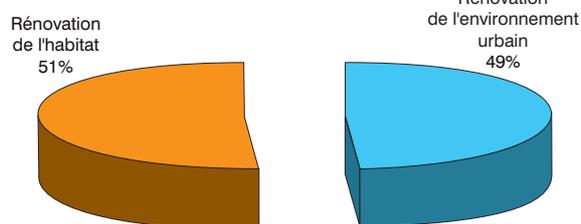
#### Crédits de fonctionnement (par arrondissement)



#### Crédits d'investissement (par arrondissement)



#### Crédits ANRU



## Les thématiques spécifiques

On dénombre 5 thématiques spécifiques : la santé, l'éducation et la jeunesse, la prévention de la délinquance, l'emploi et le développement économique, le renouvellement urbain.

### 1 - La santé

Les moyens mobilisés au titre des crédits spécifiques de fonctionnement sont de 612 940 € (soit 6,82% des sommes mobilisées en contrat de ville)

La DDASS et la DRASS ont mobilisé plus de 41 M € en crédits d'intervention bénéficiant aux territoires en contrat de ville du département du Nord.

Intitulé	Contrat de ville (en euros)
Enfance et famille	530 883,00
Intégration, lutte contre les exclusions	7 923 054,00
Aide sociale CHRS	18 158 101,58
Aide sociale CHRS réfugiés	5 539 523,57
Insertion par l'Activité Economique /ASI	2 192 119,00
Programmes et dispositifs de lutte contre les pratiques addictives	1 125 711,00
Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie	522 352,00
Lutte contre le sida et maladies transmissibles	1 340 110,00
Programmes Régionaux de Santé (1)	4 438 237,00
<b>Total (en euros) :</b>	<b>41 770 091,15</b>

(1) Crédits régionaux 2004 affectés au département du Nord, y compris les actions à portée régionale

## ● Le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Dans le cadre de l'appel à projets 2004/2005 :

- 190 dossiers ont été envoyés aux promoteurs éventuels
- 621 actions ont été instruites (contre 579 en 2003) dont 17 actions défavorables pour 8 porteurs

Le nombre total d'actions financées est de 604 (pour 176 opérateurs). Les financeurs sont principalement le FASILD, les CAF, la DDASS pour un montant total de 1 296 587 euros dont 1 042 061 sur les sites en politique de la ville. Le financement de la DDASS représente 50 506 euros pour 34 porteurs

## ● La participation de la DDASS aux démarches de santé

Le département du Nord s'est couvert de programmes territoriaux de santé (PTS) : aux programmes de l'Avesnois et du Valenciennois déjà achevés en 2003, sont venus s'ajouter ceux du Dunkerquois, du Douaisis, du Cambrésis et de Lille.

L'instruction des actions santé des contrats de ville du Douaisis, du Versant Nord-Est de la métropole lilloise et du Valenciennois ont été instruits par le comité technique du programme territorial de santé concerné.

Sur ce dispositif, la DDASS demeure très fortement mobilisée par sa participation aux comités techniques et comités de pilotage, mais aussi par une animation et un accompagnement des coordinateurs Etat.

## ● Instruction des dossiers et participation aux instances du contrat de ville

La DDASS a examiné 1076 dossiers en 2004 dont 136 dossiers santé et 89 dossiers " opérations ville vie vacances ".

Ces services participent activement aux réunions coordonnées par le sous-préfet à la ville, aux instances comité technique et comité de pilotage et conseil d'administration du groupement d'intérêt public de Valenciennes-Denain et apportent un soutien thématique aux porteurs de projets.

## 2 - L'éducation et la jeunesse

Les moyens mobilisés au titre des crédits spécifiques de fonctionnement sont de 2 861 629 € (soit près de 32% des sommes mobilisées en contrat de ville)

### a) L'Education

#### ● Cellule de veille éducative

En 2004, la mise en œuvre du dispositif de veille éducative n'a pas connu d'inflexion sensible.

La réflexion n'est cependant pas absente au niveau des territoires. On constate en effet, l'émergence d'initiatives partenariales, visant à traiter en fonction des spécificités locales, le phénomène d'absentéisme scolaire constaté.

Avec le développement des contrats locaux de sécurité et de pré-

vention de la délinquance (plus d'une trentaine dans le Nord dont plusieurs projets en cours) la réflexion s'élargit au-delà des limites communales.

Ainsi plusieurs groupes de réflexion inspirés de la veille éducative fonctionnent-ils d'ores et déjà (en particulier sur les agglomérations de Loos, Halluin/Roncq, Wattrelos et Tourcoing).

Rappelons que deux sièges sont occupés au sein de ses instances par des responsables locaux de l'Education nationale qui collaborent activement aux travaux, l'enjeu majeur consistant à promouvoir la concertation la plus large possible et la mise en réseau des compétences et des expériences.

#### ● Dispositifs relais

Le nombre de dispositifs relais ouverts dans le département du Nord reste stable par rapport à l'an dernier.

10 classes relais (destinées aux élèves de 6ème et 5ème en rupture sociale et scolaire) ont accueilli 124 jeunes en 2003/2004, effectif similaire à celui de l'année précédente (122).

Les deux ateliers relais plus spécifiquement ouverts aux élèves de 4ème / 3ème, ont accueilli pour leur part 35 jeunes.

L'objectif majeur de ces dispositifs consiste à remobiliser ces adolescents sur les apprentissages scolaires afin de les amener à réintégrer le cycle normal du collège. Un projet d'orientation est également mené en particulier pour les élèves les plus âgés.

Globalement, les dispositifs relais jouent bien leur rôle, puisqu'à l'issue de leur séjour, 90 % des élèves sont retournés au collège.

Toutefois, l'effort doit être poursuivi dans le domaine de l'accompagnement et le suivi des élèves à moyen et long terme qui constituent un enjeu majeur.

En effet, six mois après leur sortie du dispositif la proportion des jeunes scolarisés ou dans un parcours structurant (CFA, vie active) est de 66 %.

### LES DISPOSITIFS RELAIS EN 2004

#### Classes Relais (6ème / 5ème)

Ville	Nom du collège	Association partenaire
DENAIN	Turgot	Protec. Jud. de la Jeunesse
DOUAI	Gayant	Protec. Jud. de la Jeunesse
DUNKERQUE	Paul Machy	Protec. Jud. de la Jeunesse
LILLE	Mme de Staël	
MAUBEUGE	Coutelle	Protec. Jud. de la Jeunesse
ROUBAIX	Samain	ADSSEAD
ROUBAIX	Sévigné	Protec. Jud. de la Jeunesse
TOURCOING	M. France	Protec. Jud. de la Jeunesse
VALENCIENNES	Watteau	ADSSEAD
VILLENEUVE D'ASCQ	Rabelais	Protec. Jud. de la Jeunesse

#### Ateliers Relais (4ème et 3ème)

Ville	Etablissement	Association partenaire
MAUBEUGE	Coutelle	FLASEN
ROUBAIX	J.J. Rousseau	CEMEA



Dans cet objectif, une charte du professeur référent en charge du volet pédagogique du suivi de chaque élève et garant de la continuité du lien avec les équipes pédagogiques concernées a été mise en place afin d'institutionnaliser en liaison avec les chefs d'établissement, les modalités d'accompagnement dans la durée, des élèves et de leur famille.

- le dispositif mis en place au collège Louise Michel à Lille qui fonctionne à l'interne, n'a pas été repris en 2004 au nombre des classes relais officiellement répertoriées dans le département ;

- un atelier relais demeure sur Roubaix ; il est implanté en 2004 au collège J.J. Rousseau et non plus au collège Samain.

## b) La Jeunesse

### ● Les Contrats éducatifs locaux (CEL)

La DRDJS anime le comité départemental et assure le suivi pédagogique, administratif et financier de ces contrats.

En 2004 ses services ont instruit 955 demandes en politique de la ville dont 597 relevant des Contrats éducatifs locaux.

<i>FINANCEMENTS Contrats éducatifs locaux 2004 (en euros)</i>				
<i>Arrondis.</i>	<i>Financement Jeunesse et Sports</i>	<i>Financement Politique de la Ville</i>	<i>Contrats signés en 2004</i>	<i>dont sites en politique de la ville</i>
<i>Avesnes</i>	83 580	128 259	15	6 <i>(Anor, Aulnoye Aymeries, Ferrière la Grande, Fourmies, Maubeuge, Recquignies)</i>
<i>Dunkerque</i>	172 597	23 636	13	2 <i>(Dunkerque, St Pol sur Mer)</i>
<i>Douai</i>	98 856	94 005	14	8 <i>(Auby, Dechy, Douai, Masny, Montigny en Ostrevant, Pecquencourt, Sin le Noble, Waziers)</i>
<i>Lille</i>	349 529	604 347	14	8 <i>(Armentières, Haubourdin, Hem, La Bassée, Loos, Ostricourt, Roubaix, Tourcoing)</i>
<i>Valenciennes</i>	216 242	231 470	19	14 <i>(Anzin, Bellaing, Beuvrages, Bruay sur l'Escaut, Crespin, Denain, Escaudain, Escaupont, Quiévrechain, Raismes, St Amand les Eaux, St Saulve, Valenciennes, Vieux Condé)</i>

Les contrats signés valident l'élaboration de projets éducatifs locaux respectant les démarches de partenariat, concertation, élaboration de diagnostics, définition d'objectifs communs, respect de la continuité éducative, évaluation des actions.

En 2004 ont été organisés 25 journées de formation à destination des coordonnateurs et animateurs intervenant dans les CEL et 24 journées de regroupement des coordonnateurs CEL dans le cadre de la mise en réseau territorial.

### ● Le dispositif école ouverte

Il permet d'accueillir les élèves dans les écoles, les collèges et les lycées pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis de l'année scolaire et leur propose des activités souvent diversifiées et novatrices aussi bien scolaires qu'éducatives, culturelles ou de loisirs.

Sont engagés dans ce dispositif les établissements scolaires situés en zones d'éducation prioritaires / réseaux d'éducation prioritaires, zones urbaines sensibles mais également les établissements proches de ces zones ou situés dans des communes qui connaissent des difficultés économiques.

En 2004, 66 établissements dans le Nord ont réalisé une ou des opérations soit 8 établissements de plus qu'en 2003.

La proportion d'établissements situés en ZEP/REP ou ZUS est stable (45 %).

Au niveau régional 18 732 jeunes ont été accueillis dans les actions de l'Ecole ouverte en 2004 et ce nombre est en constante augmentation. Ce sont majoritairement des filles et l'âge moyen des participants est de 16 ans. Le nombre de semaines d'ouverture des sites a été de 356 semaines.

Le dispositif repose sur l'engagement volontaire des chefs d'établissements et des équipes pédagogiques et le recrutement par les chefs d'établissements d'animateurs compétents dans divers domaines.

Les établissements scolaires ont inscrit la prévention des sorties prématurées du système éducatif au cœur de leurs préoccupations.

Outre le partenariat financier de la Communauté européenne qui depuis 2004, verse une subvention du Fonds Social Européen, les partenariats avec les communes ou les autres services de l'Etat (police) se pérennisent sous la forme d'interventions ou de mises à disposition d'infrastructures culturelles, sportives, de loisir,...

Parmi les points forts, on relève une très forte implication des enseignants et une réelle pluridisciplinarité ainsi qu'une participation très satisfaisante des associations de parents d'élèves.

L'objectif du dispositif est globalement atteint : remotivation des élèves en situation d'échec scolaire, amélioration du climat général de l'établissement (moins d'incivilités, respect de l'environnement matériel). Les élèves et leurs familles posent un regard différent sur l'Ecole.

Le dispositif Ecole ouverte est aujourd'hui reconnu comme un outil pédagogique de qualité voire même indispensable en REP.

### 3 - La prévention de la délinquance

Les moyens mobilisés au titre des crédits spécifiques de fonctionnement sont de 843 157 € (soit 9,38% des sommes mobilisées en contrat de ville)

#### ● les contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

3 contrats intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ont été installés en 2004.

- CISPD de "Sambre-Avesnois" installé le 8 novembre 2004, les communes concernées sont Beaufort, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Eclaibes, Ecuélin, Haumont, Limont-Fontaine, Sassegnies, Saint-Rémy-Chaussée, Saint-Rémy-du Nord.

- Lambersart et environs. Installé le 9 février 2004, communes concernées : La Madeleine, Lambersart, Lompret, Saint André.

- Seclin et environs. Installé le 25 octobre 2004, communes concernées : Camphin-en-Carembault, Chemy, Gondecourt, Herrin, Houplin Ancoisne, La Neuville, Phalempin, Seclin.

#### ● le plan pilote 25 quartiers

Le 16 janvier 2004 le ministre de l'Intérieur engageait les Préfets à mobiliser leur force auprès de 24 quartiers "exposés de façon récurrente aux violences urbaines". Ce plan ne vise pas les quartiers les plus difficiles de France, il propose une action globale pour faire reculer la délinquance dans des quartiers où les dynamiques sont présentes et positives afin de construire et de consolider des actions de prévention de la délinquance.

2 quartiers sont concernés pour le Nord : Alma à Roubaix et Bourgogne à Tourcoing.

Autour du Préfet, des plans d'actions ont été déclinés pour chacun des quartiers (lutte contre l'absentéisme scolaire, suivi des jeunes pendant les vacances, lutte contre l'économie souterraine, renforcement des structures associatives, lutte contre l'insécurité).

Ce travail est mené avec les villes, le Conseil Général, les associations, les services de l'Etat.

### 4 - L'emploi et la revitalisation économique dans les quartiers

Les crédits spécifiques ont été mobilisés à hauteur de 888 890 €

#### ● Bilan de la mobilisation des crédits du FSE

Le FSE a été mobilisé pour les quartiers classés en politique de la ville à hauteur de 12,3 M €. L'année 2004 a vu la pleine utilisation des conventions cadres locales conclues avec les plus grandes communes fin 2003.

Ce dispositif permet de pallier les faiblesses administratives et de trésorerie des petites associations très actives au sein des quartiers.

#### ● Les Adultes-relais

La dotation, pour l'année 2004, était de 5,2 millions d'euros, pour le département. On comptait, à la fin de l'année 2004, 290 salariés recrutés dans le cadre du dispositif des adultes relais.

Créé en 2000, ce dispositif, pour lequel l'Etat prend en charge 80% du salaire, sur la base du SMIC, est destiné à financer des emplois de médiation, au sein d'associations ou de collectivités locales, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et est ouvert aux personnes de plus de 30 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Conformément aux instructions de la Délégation interministérielle à la ville, les emplois créés ou maintenus ont essentiellement été réservés aux petites associations ne disposant que de faibles ressources et ont permis d'exercer des missions centrées sur la médiation. Plus de 50% des emplois (154 sur 290) sont concentrés sur le dispositif d'humanisation du réseau de transport en commun de la Communauté urbaine de Lille.

Les enquêtes effectuées sur le terrain montrent un effet positif, qui se traduit, notamment, par l'amélioration du sentiment de sécurité ressenti par les usagers.

Pour les autres structures d'accueil, les missions des salariés ont été surtout orientées vers la médiation et la promotion de la vie sociale en direction des familles, avec, selon la nature de l'organisme, une dimension plutôt centrée vers le logement, l'emploi, la santé ou l'école. De nombreuses associations développent également le travail de médiation à travers le sport en direction des jeunes ou des familles les plus défavorisées.

Enfin, quelques structures travaillent en direction des travailleurs ou anciens travailleurs migrants ou des gens du voyage.

### 5 - Le renouvellement urbain

Deux conventions financières stabilisant les engagements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine sur des projets ont été signées : Maubeuge et Douchy.

Le Conseil d'Administration de l'ANRU a accepté 3 dossiers de candidature : Hem - Roubaix - Lys les Lannoy, Valenciennes centre ville, Pecquencourt, pour un montant global d'aides de plus de 51 M €.

En termes de constructions et de démolitions de logements sociaux financées par l'ANRU en 2004, on compte 306 logements locatifs sociaux financés (262 prêts locatifs à usage social et 44 prêts locatifs aidés d'intégration) et 2 opérations de démolitions pour un total de 73 logements.

La mobilisation des services de l'Etat a été accentuée en 2004 pour accompagner les communes dans l'élaboration de leurs projets de rénovation urbaine. Pour le département, une quarantaine de sites fait l'objet de réflexion portant sur la rénovation urbaine.

# La santé publique & la sécurité sanitaire



**E**n 2004 a été promulguée de la loi n°2004- 806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Depuis plusieurs années, l'Etat, la Région, les départements du Nord et du Pas de Calais, les organismes d'assurance maladie et l'Union régionale des médecins exerçant à titre libéral (URMEL) se sont mobilisés afin de mettre en œuvre une politique régionale de santé publique ambitieuse en matière de prévention. La déclinaison de cette politique régionale associe les intercommunalités dans l'élaboration des sept programmes territoriaux de santé pour le département du Nord.

La santé, c'est aussi la mise en œuvre du principe de précaution et la mise en place d'une organisation d'alerte et de surveillance sanitaire fiable. Les services de l'Etat se chargent de contrôler les conditions de sécurité sanitaire, de signaler certaines maladies transmissibles et de contrôler la gestion des risques liés à notre environnement quotidien (qualité de l'eau, de l'air, des sols, de l'habitat) en ce qui concerne leur impact sur la santé de l'homme.

## La veille sanitaire et la promotion de la santé

### 1 - La veille sanitaire quotidienne

La DDASS poursuit une politique d'information auprès des professionnels de santé qui s'améliore d'année en année concernant les maladies à déclaration obligatoire. En 2004, 585 déclarations ont été reçues dont 140 cas de tuberculose, 50 cas de méningite à méningocoque, 11 foyers de toxi-infections alimentaires, 39 cas de légionellose et 5 suspicions de maladie de Creutzfeld Jacob.

Cette forte augmentation, 585 contre 419 en 2003 s'explique par l'introduction de la déclaration de l'infection à VIH et par une sensibilisation à une meilleure déclaration des infections nosocomiales et de la légionellose.

La mise en œuvre du protocole de gestion des alertes en milieu scolaire s'est poursuivie, ainsi que celui de gestion et d'intervention des toxi-infections alimentaires (TIAC), et du signalement des infections nosocomiales en lien avec le Comité de coordination pour la lutte contre les infections nosocomiales CCLIN Paris-Nord.

### 2 - La gestion de crise

Le risque de crise majeure (attentats, risque technologiques, épidémies, catastrophes naturelles) a été pris en compte et a influencé les organisations dans la gestion de crise. L'année 2004 a été marquée par un passage au niveau orange du plan vigipirate impliquant une vigilance particulière sur les réseaux d'eau potable.

L'Etat s'est investi dans des actions de prévention afin de pouvoir faire face à une nouvelle canicule.



Les différents services de l'Etat ont procédé à la mise à jour des plans d'urgence (Plan Orsec, Plan Rouge...) et à des exercices afin de tester l'opérationnalité des intervenants. Il faut remarquer le développement des nouveaux risques d'épidémies tels que la variole, le botulisme, la maladie du charbon ou les risques d'exposition à la radioactivité et la nécessité d'intégrer ces nouveaux risques dans les plans ou dans les procédures adéquates.

La DDASS a vérifié l'opérationnalité des plans blancs des établissements de santé et a sensibilisé ces établissements à l'élaboration d'annexes sur les risques nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques.

### 3 - La promotion de la santé

#### - La lutte contre le V.I.H./V.H.C.

L'enveloppe d'un montant de 1,38 millions d'euros a contribué au financement des actions de prévention et de soutien, de réduction des risques, d'aide à domicile des malades, d'études, d'information et de communication.

Les actions prioritaires ont porté sur le suivi technique et financier des organismes subventionnés dans le cadre de la programmation VIH et maladies transmissibles, le suivi du programme Hépatite C et des réseaux Hépatite C, la mise en place d'un dispositif d'aide à domicile, l'agrément des consultations de dépistage anonymes et gratuits (CDAG) en milieu carcéral.

2004 voit la finalisation de la programmation des actions VIH-VHC 2005-2008, afin de mieux répondre à la prise en charge médicale et sociale des patients et de leurs familles.

#### - La lutte contre les dépendances (toxicomanie-alcoolisme-tabac)

L'enveloppe de crédits d'assurance maladie des centres de soins spécialisés aux toxicomanes (12 CSST dans le département) est transférée en 2003 de l'Etat à l'Assurance maladie, elle s'élève à 6,5 millions d'euros. Les crédits de prévention s'élèvent à 1,125 millions d'euros auxquels

s'ajoutent les crédits MILDT pour 0,7 million d'euros.

L'enveloppe des 7 Centres de consultation ambulatoires en alcoologie (CCAA) s'élève à 2 millions d'euros.

## - Les actions de santé en milieu pénitentiaire

Elles s'inscrivent dans le protocole de travail régional pour l'amélioration de la santé des détenus. Le dispositif sanitaire du département a complété l'ouverture précédente d'unités de consultation et de soins ambulatoires (UCSA) par la création sur le site du CHRU d'une unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI).

L'élaboration d'un programme d'éducation à la santé au centre de détention de Loos s'est poursuivi avec le concours du Comité régional d'éducation à la santé (CRES).

Des formations sur le thème de la prévention du suicide ont été organisées pour les personnels pénitentiaires et des UCSA. deux protocoles d'addictologie ont été signés entre les établissements pénitentiaires et de santé.

## La sécurité alimentaire

Le pôle de compétence en matière de sécurité sanitaire des aliments associant 6 services de l'Etat (DSV, DDASS, DDCCRF, DGDDI, DRAF, DDAM) contribue par le contrôle de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur et des conditions de transport infra-département et aux frontières à la sécurité alimentaire. L'interministériel fonctionne de manière de plus en plus efficiente au delà du pôle alimentaire avec les services fiscaux, la DDTEFP, la police, la gendarmerie.

Le rôle de l'Etat consiste essentiellement à vérifier la conformité des produits mis sur le marché aux dispositions nationales et communautaires et de vérifier la traçabilité des produits.

2 008 inspections en hygiène des aliments ont été réalisées en 2004, 61 contrôles spécifiques sur la traçabilité de l'origine de la viande bovine, 4 613 prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance et plans de contrôle.

Les actions conjointes qui se sont déroulées en 2004 dans le cadre du pôle de compétence ont été les suivantes :

- sur la braderie de Lille 2004 : durant le week-end de la braderie, 315 stands ont été contrôlés et ont donné lieu à la destruction de 1 458 kg de denrées.
- dans le cadre des opérations " alimentation vacances ", une quinzaine d'intervention ont eu lieu sur les camps de vacances. Par ailleurs, une plaquette d'information sur l'hygiène et la sécurité alimentaire a été élaborée conjointement avec la DDJS, la DDASS et d'autres partenaires

DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

DDAM : Direction départementale des affaires maritimes

DSV : Direction des services vétérinaires

DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

DDCCRF : Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGDDI : Direction générale des douanes et des droits indirects

- sur les opérations " alimentation de fêtes de fin d'année ", 166 contrôles ont été réalisés avec 31 opérations de saisie et deux fermetures.

## La santé et l'environnement

### 1 - Qualité de l'eau d'alimentation humaine et des eaux de loisirs

#### • Eau d'alimentation humaine

Le contrôle de la qualité des eaux distribuées est organisé en application du code de la santé publique. Depuis le 1er janvier 2004, plus de la moitié des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire a été confiée à l'Institut Pasteur. 5 634 prélèvements ont ainsi été réalisés en 2004:

- 4998 au titre du contrôle sanitaire dont 2183 prélèvements facturés aux exploitants,

- 636 au titre d'études complémentaires subventionnées par l'Agence de l'eau, au titre d'un contrôle suite à une non-conformité ou à un contrôle complémentaire, à la demande de tiers ou pour étude particulière.

Tous les exploitants et maîtres d'ouvrage ont reçu une synthèse reprenant une description du mode d'alimentation, la situation administrative des captages avec rappel des textes réglementaires et des recommandations, les résultats analytiques des prélèvements effectués sur les installations de production et de distribution, les valeurs minima moyennes et maxima des principaux paramètres mesurés.

Leur attention a été attirée sur les paramètres faisant l'objet soit d'une nouvelle norme ou d'une modification de norme depuis fin 2003. Tous les exploitants ont reçu les synthèses annuelles de qualité reprenant les informations à joindre à la facture d'eau. De même, tous les maires ont été destinataires d'une synthèse reprenant les valeurs minima moyennes et maxima des principaux paramètres mesurés pour leur commune.

#### • Eaux de loisirs

L'exercice de la police sanitaire en matière de baignades résulte de l'application du code de la santé publique.

Les textes de 1981 définissent explicitement les missions des DDASS notamment en ce qui concerne la gestion des déclarations des piscines, l'organisation du contrôle sanitaire (prélèvements, conclusions sanitaires), l'inspection du carnet sanitaire et le contrôle de l'affichage des résultats.

84 piscines ont été contrôlées pour générant 765 visites et 1331 prélèvements.

250 analyses ont été effectuées sur des lieux de baignade ayant abouti à la conformité de 14 sites et n'ayant pas entraîné de fermeture de plage.

### 2 - Lutte contre la légionellose

2004 a été marqué par la plus grave épidémie de légionellose survenue en France à ce jour (86 personnes contaminées, 18 décès).

# La santé publique & la sécurité sanitaire



Elle a surtout concerné le Pas-de-Calais mais aussi les zones voisines du Nord. Elle a mobilisé très largement la DRIRE, dans la recherche des sources éventuelles de contamination.

Dans le cadre de la prévention de la légionellose, la DDASS a fait le bilan de l'enquête sur l'évaluation de la mise en œuvre de la circulaire du 22 avril 2002 dans les établissements de santé.

Un travail conjoint entre la DRIRE, la DDASS, la préfecture, la DSV et les mairies ont permis un second recensement en 2004 de 228 sites équipés de 730 tours aéroréfrigérantes (TAR), installations particulièrement à risque vis à vis du développement et de l'émission de légionelles et de bien diffuser le guide " Legionella et tours aéroréfrigérantes ", qui existe aussi sur le site de la DRIRE.

La DDASS et la DRASS de la région Nord Pas de Calais ont ré-édité la plaquette d'information "prévention de la légionellose dans les eaux chaudes sanitaires" qui permet de sensibiliser les responsables d'établissements recevant du public et les gestionnaires d'immeubles.

### 3 - Le saturnisme infantile dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne

La DDASS et la DDE s'organisent pour mener une politique globale de lutte contre l'habitat indigne et de lutte contre le saturnisme infantile, le département du Nord étant défini, dans son ensemble, comme une zone à risque d'exposition au plomb. La réalisation, par les propriétaires, d'un diagnostic plomb au moment de la vente d'un logement datant d'avant 1948 est devenu obligatoire sur tout le département.

Sur le territoire de la CUDL, 170 logements sont sortis de l'insalubrité en ayant recours aux aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour travaux d'éradication du plomb.

### 4 - Evaluation de l'impact des activités humaines sur l'environnement et la santé.

#### *Prévention des risques sanitaires et environnementaux*

La DRIRE est chargée de contrôler les émissions des installations les plus importantes dites installations classées car les rejets solides, hydriques, atmosphériques issus des activités industrielles, agricoles ou autres peuvent contaminer durablement les milieux. Pour ce faire, l'évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact des installations classées (ERSEI) fait par la DRIRE et l'avis sanitaire formulé par la DDASS concernant les dossiers d'aménagement du territoire des collectivités font partie d'une démarche importante de prévention de santé pour la population actuelle et les générations futures.

La DDASS est chargée de faire l'analyse critique de la partie sanitaire des études d'impact ou des études d'évaluation des risques exigées par la réglementation (Installations classées pour l'environnement, sites pollués, installations nucléaires de base, travaux aménagements, infrastructures routières, ...). Elle a émis plu-

sieurs avis sanitaires sur des dossiers d'installation classées pour la protection de l'environnement et environ une quinzaine sur des activités type " loi sur l'eau " (stations d'épuration, épandage de boues).

L'action de la DRIRE dans l'inspection des installations classées s'est en particulier focalisée sur trois aspects : la pollution atmosphérique, aquatique et la pollution des sols.

La pollution atmosphérique par les métaux lourds mobilise depuis plusieurs années l'inspection des installations classées. Ces substances peuvent avoir des effets sanitaires, et la DRIRE a prescrit plusieurs programmes de réduction des rejets. Cet effort s'est poursuivi notamment dans le domaine des fonderies et des aciéries, importants émetteurs de métaux lourds.

L'action, initiée dans le domaine des composés organiques volatiles (COV) précurseurs de l'ozone, s'est également poursuivie. Pour les plus gros émetteurs, des mesures spécifiques de réduction des émissions ont été prescrites visant à restreindre les émissions en cas de pic d'ozone.

Les incinérateurs d'ordures ménagères doivent encore progresser en matière de maîtrise de leurs rejets d'ici fin 2005. Chaque exploitant s'est vu imposer par arrêté préfectoral d'autorisation le calendrier d'application retenu pour la mise en conformité aux nouvelles dispositions réglementaires.

Dans le domaine des pollutions aquatiques, l'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique a débuté en 2003. Prévue sur une durée de 5 ans, elle doit permettre de détecter puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau (33 rapports de visite préliminaires).

La prévention du risque de santé lié à la pollution des anciens sites industriels s'est amplifiée en 2004. D'une façon générale, une action de recensement et d'évaluation des risques a été menée sur l'ensemble des sites concernés par des problématiques de pollution au plomb suite au dossier de l'usine de Métaeurop.

La région est fortement concernée par les problématiques de pollution des sols (507 sites recensés). Le taux de surveillance des eaux souterraines potentiellement touchées par des sites pollués a atteint 62 %. 190 sites ont fait l'objet d'une mise en sécurité ou de mesures d'urgence. Fin 2004, 18 sites avaient fait l'objet de servitudes d'utilité publique et 47 dossiers présentés par les exploitants étaient en cours d'examen par la DRIRE.

## *L'offre et la qualité des soins*

### 1 – Concernant la politique hospitalière

Dans le département du Nord, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) a poursuivi la mise en œuvre des 52 contrats d'objectifs et de moyens et une évaluation des dispositifs mis en place.

Les enjeux de l'année 2004 ont porté sur la recomposition de

l'offre de soins et l'adaptation des établissements de santé, l'accessibilité à l'offre de soins, et la mise en place de la nouvelle tarification à l'activité (T2A) qui a entraîné un gros investissement.

Dans le cadre de la planification, la participation au schéma régional d'organisation sanitaire, 15 dossiers ont été instruits, 10 dossiers de réseaux, la participation à l'élaboration des Plans Cancer et Psychiatrie, l'articulation avec le médico-social avec l'élaboration des plans bleus.

En termes de contrôle et d'inspection (inspecteurs et médecins inspecteurs de santé publique de la DDASS), on dénombre 80 plaintes portant sur la sécurité sanitaire (globales ou spécifiques - centre d'IVG, services hospitaliers, établissements pénitentiaires).

La part de l'enveloppe régionale dévolue aux 52 établissements (32 établissements publics et 20 participant au service public) sous dotation globale du Nord s'est élevée à 1,65 milliards d'euros.

## 2 - Concernant les soins ambulatoires

La nécessité d'améliorer l'organisation de la permanence des soins et de la garde médicale s'est traduite par un travail de concertation important qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2004 avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, l'Union régionale des médecins libéraux (URMEL), le Service d'aide médical d'urgence (SAMU) et les syndicats de médecins qui a abouti à la rédaction d'une convention de régulation médicale des appels en dehors des heures de fonctionnement des cabinets médicaux.

Dans le même temps, la création de maisons médicales s'est poursuivie notamment à Lille, Dunkerque et Grande-Synthe pour sécuriser les lieux de consultation des généralistes en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux et assurer la santé de la population. La pérennisation de la maison médicale de Roubaix, solution alternative à la prise en charge au service des urgences hospitalières, a été confortée.

La mise en place d'une garde ambulancière départementale des transports non programmés (nuits et week-ends) en liaison avec le SAMU est devenue opérationnelle depuis le 1er juin 2004 sur le département organisé désormais en 17 secteurs de garde.

## La politique gérontologique

La mise en œuvre du schéma en 2004 favorise en priorité le maintien à domicile. Les autres enjeux portent sur l'amélioration de la filière de soins gériatriques, la poursuite du conventionnement, la poursuite de créations de places, la lutte contre la maltraitance et une meilleure connaissance de la prise en charge en Belgique.

Le développement des projets est resté très dense dans le champ gérontologique. Trente dossiers ont été instruits en vue de leur passage en Comité régional de l'organisation sanitaire et sociale (CROSS).

En ce qui concerne la réforme de tarification, la poursuite du conventionnement concerne 46 établissements. À ce jour sur 280 établissements potentiellement concernés par la réforme, 169 sont conventionnés.

Quinze visites de conformité ont eu lieu, et tous les établissements conventionnés ont bénéficié d'une visite d'évaluation. Ce travail de présence dans les établissements vise à s'assurer de la qualité de la prise en charge et à diffuser les recommandations de bonnes pratiques. Une étude menée sur quelques établissements belges participe à cette meilleure approche des établissements en repérant de bonnes pratiques de l'autre côté de la frontière pouvant inspirer les professionnels français.

Le contrôle des établissements implique une forte mobilisation des agents. 27 plaintes ont été instruites en 2004. 5 inspections ont eu lieu dans les établissements. Une procédure commune avec le Conseil général de gestion des plaintes a été mise en place et les inspecteurs DDASS ont été formés pour déceler les faits de maltraitance au sein des établissements.

Le maintien à domicile est resté une priorité par la poursuite de la couverture sur le département avec la création de 60 places (ce qui porte la capacité totale à 427 places), le développement des places d'alternative à l'hébergement complet avec l'élaboration d'un cahier des charges commun pour les structures d'accueil de jour et d'hébergement temporaire pour personnes âgées atteintes de maladie.



**E**n 2004, la Direction régionale des affaires culturelles a poursuivi son travail d'aménagement du territoire et de sensibilisation du public dans ses domaines de compétences.

L'exemple de l'aide à la création de bibliothèques est révélateur. Un programme de bibliothèques de proximité (les "ruches") a été mis en place pour les zones sous équipées avec la volonté d'une proximité toujours plus grande du public avec la culture.

## Les médiathèques de proximité : une démarche qualité pour les bibliothèques

Depuis une trentaine d'années, on assiste dans notre région comme dans toute la France à un mouvement discret mais régulier de création de bibliothèques ou de médiathèques.

En 1986, la mise en œuvre de la dotation générale de décentralisation et du concours particulier bibliothèques permet de disposer d'un cadre souple d'accompagnement ainsi que de moyens rendant possibles des aides significatives de l'ordre le plus souvent de 40 à 45 %.

Qualitativement, ces bibliothèques disposent désormais de surfaces importantes et fonctionnelles leur permettant de devenir des endroits à vivre, où l'on peut s'asseoir, consulter, écouter de la musique, visionner un film, utiliser des ordinateurs, lire le journal ...

La bibliothèque dispose aussi d'une salle de réunions, de conférences, d'un lieu où l'on peut présenter des expositions, de mobiliers adaptés à la petite enfance, de documents accessibles aux handicapés visuels,

Ministre de la Culture, Jean-Jacques Aillagon a souhaité à partir de 2003 mettre l'accent sur la mise en œuvre d'équipements de proximité, particulièrement dans les zones

rurales ou suburbaines. Baptisé "Ruches", ce programme visait à développer la notion de qualité et à inscrire ces équipements dans un réseau documentaire plus large.

Pour aider les collectivités, l'Etat leur apportait une aide dégressive sur trois ans pour le recrutement de personnels qualifiés et participait à la mise en place d'études de programmation ou de réseaux. Il les aidait pour qu'elles puissent proposer dès l'ouverture des collections multimédias (CD, DVD, cdroms) enrichies.

A ce jour, en Nord - Pas-de-Calais, 14 postes de bibliothécaires ont ainsi été créés (ou en cours de création), 13 études cofinancées, 12 fonds multimédias constitués (voir tableau ci-dessous). Ce programme a conforté le rôle des médiathèques comme équipement culturel de base d'une collectivité et prouvé qu'elle pouvait être un partenaire à part entière de l'action culturelle, sociale et éducative.

## Le patrimoine culturel

Dans le domaine du patrimoine, l'Etat, cherche aussi à rendre plus perceptible aux yeux du public, les enjeux de son activité.

"Traverser la ville" propose trois regards d'artistes sur quatre villes d'art et d'histoire pour une autre vision du patrimoine dans la région.

Quelle est la place du patrimoine dans l'aménagement d'une ville ? Il fallait un projet d'envergure pour montrer que les visions parfois inattendues voire déroutantes d'artistes peuvent révéler la ville dans toute sa complexité et son irrésolution.

Impulsé par la Direction des affaires culturelles et coordonné par le centre d'art contemporain Espace Croisé, ce projet a sollicité trois artistes pour réaliser des images dans quatre villes labellisées "Villes d'art et d'histoire" : Boulogne-

### SUBVENTIONS VERSEES EN 2004

#### Programme des médiathèques de proximité "Les Ruches" dans le Nord

Ville de Lezennes	Création d'un poste d'assistant qualifié (2ème année)	7 500 €
Ville de Louvroil	Création d'un poste d'assistant qualifié (2ème année)	7 500 €
Communauté de communes rurales des 2 Helves	Création d'un poste d'assistant qualifié (2ème année)	7 500 €
Communauté de communes du pays Quercitain	Création d'un poste d'assistant qualifié (1ère année)	10 000 €
Ville de Sains du Nord	Création d'un poste d'assistant qualifié (2ème année)	7 500 €
Ville de Bouvignies	Création d'un poste d'assistant qualifié (2ème année) à mi-temps)	3 750 €
Ville de Wormhout	Création d'un poste d'assistant de conservation des bibliothèques	10 000 €
Ville de Rexpoëde	Création d'un poste d'assistant qualifié (1ère année) mi-temps)	5 000 €
Communauté de communes rurales des de la vallée de la Scarpe	Poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine (1ère année)	10 000 €
Communauté de communes du Carembeux	Création d'un poste d'assistant (2ème année)	7 500 €

# La culture & le tourisme

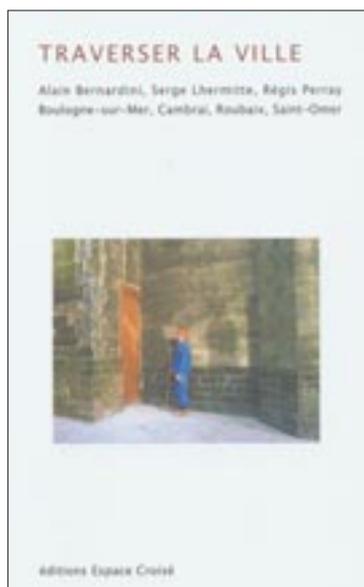
sur-Mer, Cambrai, Roubaix, Saint-Omer. Régis Perray, Alain Bernardini et Serge Lhermitte sont des artistes qui utilisent la photographie. Leurs interventions se sont échelonnées entre 2003 et 2004, ponctuées d'entretiens et de rencontres. Ils ont projeté sur les villes des regards personnels.

R. Perray s'attache aux sols et aux détails, A. Bernardini prend la ville en activité et intervient sur les scènes du quotidien. S. Lhermitte saisit la ville dans sa globalité et scrute les aménagements, interroge les collisions visuelles.

Dans ces villes, les animateurs de l'architecture et du patrimoine ont été un relais humain pour chaque artiste. Ce regard nouveau sur la ville leur donne de nouvelles pistes d'investigation et ajoute de nouvelles interrogations à la liste bien longue des questions qui balisent leurs activités de médiation.

Une exposition, " TRAVERSER LA VILLE " présente les photographies réalisées et sera accueillie dans chacune des villes courant 2005 et 2006. Un ouvrage de 250 pages propose une sélection élargie des productions réalisées.

Ce projet a reçu le soutien de l'Etat, des villes de Cambrai et Roubaix, de la Région Nord Pas de Calais et de l'Union Européenne à travers le projet " 3 in 1 " développé entre l'Espace Croisé et Fabrica à Brighton (Interreg III).



Couverture du catalogue  
cliché Alain Bernardini - Roubaix

## Un travail de sensibilisation du public au patrimoine et à l'urbanisme à partir des ZPPAUP

Une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) a vocation à se substituer de manière rationnelle aux périmètres de 500 mètres institués par la loi sur les monuments historiques. Sa procédure est souvent l'occasion de développer des actions pédagogiques sur le patrimoine en direction du grand public.

Le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) a examiné la qualité architecturale et urbaine au travers de plus de mille demandes d'autorisations aux abords de monuments historiques en site protégé, dans le secteur sauvegardé de



L'église St. Chrysole inscrite dans le projet de ZPPAUP de Comines Photo DRAC

Lille et les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

L'activité conjointe du SDAP et de la DRAC dans le cadre de l'étude de dossiers de travaux sur les monuments protégés et les travaux d'entretien de monuments historiques classés a une incidence importante sur l'évolution des centres anciens, sur la qualité de l'urbanisme ou sur celle des paysages urbains et ruraux.

L'année 2004 a été particulièrement marquée par deux dossiers de ZPPAUP : l'une arrivant en fin de procédure, Lambersart, et l'autre, Comines, entamant sa phase d'étude.

La ZPPAUP de Comines, mérite d'être signalée par sa démarche singulière : située sur la Lys, qui marque la frontière entre la France et la Belgique, la ville est constituée de deux parties, l'une belge (wallonne) et l'autre, française. La municipalité française a entrepris une démarche ZPPAUP qu'elle mène en y associant sa voisine belge qui, de son côté, mène sa réflexion sur son plan d'urbanisme. Les deux chargés d'études, français et belge, travaillent de concert dans le cadre d'un financement européen.

Lambersart a également mené une démarche originale - la ZPPAUP, dont l'étude a commencé en 2002 - en testant le document durant un an avant d'arrêter définitivement le projet et lancer la procédure finale (consultation des services, enquête publique). Parallèlement, la municipalité a organisé plusieurs actions, autour de cette démarche en cours, visant à sensibiliser le public sur le patrimoine :

- Un concours international d'étudiants en architecture sur la " villa urbaine ".
- Des actions pédagogiques dans le cadre de la manifestation " Vivre les villes ".

D'autres manifestations visent à sensibiliser le public sur l'architecture, notamment le " Prix grand public de l'architecture ", qui a permis de couronner une réalisation des architectes Bello et Caucheteux, située dans l'agglomération lilloise. Le jury national de ce prix a décerné le prix de la catégorie " maison individuelle " à cette réalisation.

# L'environnement & le cadre de vie

**L**a DIREN met en œuvre des politiques de prévention des risques et de lutte contre les pollutions et de gestion des milieux et de la biodiversité.

*Au cœur d'un réseau de relais et de partenaires, elle veille à la prise en compte des enjeux environnementaux et à la promotion du développement durable.*

*L'activité environnement industriel sol-sous-sol de la DRIRE regroupe les missions d'inspection des installations classées, de police des mines, d'inspection du travail dans les carrières. Les missions principales sont la prévention des risques accidentels ou chroniques, pour les personnes et l'environnement.*

## La prévention des risques et lutte contre les pollutions

### Plans de prévention des risques inondation et littoraux - PPR

L'année écoulée se caractérise par le suivi et la consolidation des procédures en cours sur les PPR inondations et littoraux, et par les premières conclusions sur une approche du risque de mouvement de terrain. Se dessine également une appropriation de la démarche projet menée par la DDE du Nord en vue d'harmoniser l'approche des PPR sur la région ainsi qu'une réflexion sur l'organisation du système d'information géographique de la DDE en matière de risques.

On note une pause dans la poursuite des procédures de PPR, au profit d'une réflexion d'ensemble visant à créer de meilleures conditions d'application et de lisibilité des PPR, ainsi qu'à partager la culture du risque.

Un important travail de remise en forme et de vérification du projet de PPR inondation de la vallée de la Lys - section aval a été réalisé avant son approbation imminente.

### Plans d'action pour la prévention des inondations - PAPI

Dans le cadre d'une politique nationale de prévention des inondations et suite à l'appel à projets national, quatre candidatures de syndicats mixtes ou de collectivité ont été retenues dans le bassin Artois-Picardie. Les conventions financières ont été signées avant le 31 décembre 2004 et représentent un montant de près de 22 millions d'euros et une participation de 7,5 millions d'euros de l'Etat. Les actions à conduire d'ici 2007 sont lancées et représentent un montant de près de 22 millions d'euros dont près de 7,5 financés par l'Etat.

Une convention entre l'Etat, la Région, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau et le Syndicat Mixte du SAGE de la Lys (SYMSAGEL) a été signée en septembre 2004 pour la réalisation du P.A.P.I. du bassin de la Lys. (plan Bachelot)



Le P.A.P.I. est co-piloté par le Préfet et le Président du SYMSAGEL. Le service de la navigation Nord - Pas de Calais anime deux groupes de travail au sein du P.A.P.I. L'un traite de l'annonce, prévision et gestion des crues en suivant l'étude de faisabilité et d'opportunité d'une annonce de crue sur le bassin de la Lys. L'autre traite de la restauration et de l'aménagement de zones d'expansion des crues et a abouti à la mise aux points de cahiers des charges des études de faisabilité et de conception. Les aménagements qui en découlent auront un impact positif sur les crues du canal à grand gabarit.

### Atlas des zones inondables

L'Atlas régional des zones inondables (ARZI) continue à s'étoffer en 2004, sur les bassins de risques ayant fait l'objet des Contrats de Plan État-Région 1993-1999 et 2000-2006.

Désormais, 19 cours d'eau sont couverts regroupant 276 communes, sur les 22 cours d'eau et 297 communes programmés. Le site Internet de la DIREN s'est également étoffé en 2004 des photos des inondations des années 2001 à 2003. L'atlas de l'Yser (12 communes) a fait l'objet d'un porter à connaissance en avril 2004.

### Action pour la restauration des milieux aquatiques dégradés

Le Fonds national de solidarité pour l'eau a permis de financer la restauration des milieux dégradés et la gestion des sédiments pollués. Ce financement concerne la réalisation d'études, de travaux et l'attribution de subventions.

## Plans d'action zones vulnérables : 4ème campagne de surveillance des nitrates

La directive " nitrates " du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricoles prévoit l'élaboration de programmes d'action départementaux. Leur mise en œuvre dans les zones répertoriées comme vulnérables concerne, à partir de 2004, la totalité de la région Nord-Pas de Calais. Ils sont révisables tous les quatre ans. En 2004, les 3èmes programmes, approuvés par le Préfet le 20 juillet pour le Nord définissent les prescriptions qui s'imposent aux exploitants agricoles pour la bonne maîtrise de la fertilisation azotée.

## Risques technologiques

La consolidation du pôle "risques", dont les effectifs sont aujourd'hui de neuf inspecteurs spécialisés, a permis de renforcer l'expertise de la DRIRE. Le réexamen de la sécurité des 28 sites SEVESO seuil haut principalement au travers des études de dangers s'est poursuivie pour réduire les risques à la source, en prescrivant par des arrêtés préfectoraux des programmes d'amélioration : 21 études de dangers ont été acceptées dans l'année sur les sites Seveso. Le contrôle des silos de stockage, des dépôts d'engrais et des installations employant de l'ammoniac se poursuit au travers d'inspection ou de prescriptions d'études de dangers. Les actions engagées s'orientent sur la réduction des risques et la recherche de techniques de substitution moins dangereuses, notamment pour l'ammoniac.

## Prévention des pollutions des milieux

Une stratégie de réduction des émissions toxiques pour les gros émetteurs (métaux, benzène, dioxines ...) a été élaborée en bâtissant une liste d'établissements pour lesquels des propositions seront faites pour améliorer la connaissance et la maîtrise des émissions des installations correspondantes à l'échéance 2010. L'action initiée dans le domaine des composés organiques volatils, précurseurs de l'ozone, s'est également poursuivie. Pour les plus gros émetteurs, des mesures spécifiques de réduction des émissions ont été prescrites visant à restreindre les émissions en cas de pic d'ozone.

## Risques sanitaires

Les installations industrielles sont contrôlées particulièrement pour lutter contre les proliférations de légionelles et la pollution des sols. Dans le domaine des sols pollués, une action de recensement et d'évaluation des risques a été menée sur l'ensemble des sites concernés par des problématiques de pollution au plomb. Le département est fortement concerné par les problématiques de pollution des sols (396 sites recensés sur la base BASOL). Le taux de surveillance des eaux souterraines potentiellement touchées par des sites pollués a atteint 60%.

## Déchets

Les incinérateurs d'ordures ménagères doivent encore progresser en matière de maîtrise de leurs rejets d'ici fin 2005. Chaque exploitant s'est vu imposer par arrêté préfectoral d'autorisation ou arrêté préfectoral complémentaire le calendrier d'application retenu pour

la mise en conformité aux nouvelles dispositions réglementaires. Un suivi est réalisé par l'inspection des installations classées.

## Installations classées

Dans le Nord, 75 inspecteurs des installations classées (équivalents temps plein) réglementent et contrôlent 1 757 sites soumis à autorisation.

En 2004, 103 arrêtés d'autorisation et de nouveaux arrêtés complémentaires ont réglementé les sites. Ces prescriptions sont contrôlées : l'inspection des installations classées a mené 108 inspections approfondies, 403 inspections " courantes ", et a diligencé 426 contrôles inopinés (eau, air, légionelles) pendant l'année. L'information du public sur la situation des sites est conduite au travers du rapport annuel sur l'état de l'environnement "l'Industrie au Regard de l'Environnement", le site internet de la DRIRE et des réunions de concertation.

## La gestion des milieux, de la biodiversité et de l'eau

### Connaissance hydrologique et hydrométrique

L'année 2004 est une année riche d'échanges avec de nombreuses structures dont notamment la Wallonie, les Wateringues, le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations et les DIREN Picardie et Haute-Normandie. Ces échanges ont porté principalement sur les méthodes de travail et leurs évolutions ainsi que sur la mise à disposition de données et le Schéma directeur des données sur l'eau.

On dénombre 41 stations hydrométriques et d'annonce de crues de l'unité hydrologie en activité dans le Nord ; 329 jaugeages ont été réalisés et 22 stations pluviométriques de l'unité hydrologie sont en activité.

### Suivi de la sécheresse

Les basses eaux, en 2004, s'étalent d'avril à décembre, ce qui est extrêmement tardif dans notre région. Cette année, quoique très sèche sur certains secteurs n'a pas donné lieu à des restrictions d'u-



Le bas niveau de l'Yser laisse maintenant apparaître les souches d'arbres

sage de l'eau. De telles restrictions méritent d'être redéfinies dans le contexte global d'arrêtés-cadre définissant une gestion pluriannuelle pour des sécheresses. L'état de recharge des nappes, insuffisant fin décembre 2004, sera déterminant pour appréhender les basses eaux 2005. Huit bulletins régionaux sécheresse ont été réalisés chaque quinzaine de juillet à début novembre, les données détaillées étant mises à disposition sur des sites internet (banques HYDRO et ADES). Pour ce qui concerne la banque HYDRO, on dénombre six points de surveillance des débits dans le Nord.

On dénombre deux points de surveillance des profondeurs des nappes dans le Nord, localisés à Grand Fayt et à Hellemmes.

## Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux

La région Nord-Pas de Calais est l'une des régions dont la couverture par des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est la plus grande avec une montée en puissance de leur élaboration. Le SAGE interdépartemental Audomarois a été soumis à la consultation du public mi 2004. La DIREN, avec l'appui des services des MISE a analysé et effectué la synthèse des avis émis pour présenter ce SAGE à la signature des Préfets du Nord et du Pas de Calais.

Cinq SAGE sont également en cours d'élaboration dans le Nord, à des degrés divers d'avancement :

- le SAGE de la Sensée a vu sa commission locale de l'eau installée le 12 février 2004
- le SAGE de la Sambre a vu sa commission locale de l'eau installée le 2 décembre 2004,
- le SAGE du Delta de l'Aa rédige son état des lieux,
- le SAGE de la Scarpe Aval a validé son état des lieux mi 2004
- le SAGE de la Lys est en cours de rédaction des prescriptions.

Les SAGE de l'Yser, de l'Escaut et de Marque-Deûle sont quant à eux en phase d'émergence. Pour ce dernier, il s'agit d'un SAGE de grande importance en superficie et au regard des enjeux en présence.

Le contrat de rivière de la Clarence signé le 26 janvier 2004 est désormais en phase de mise en œuvre comme celui de l'Aunelle Rhonelle Hogneau signé en 2000.

## Gestion des Plans d'eau et police de l'eau

Depuis l'hiver 2003, la région connaît un déficit pluviométrique très important. A quelques épisodes pluvieux près, la situation sur le canal à grand gabarit a été équilibrée de justesse. Cet équilibre n'a pu être atteint qu'en imposant le regroupement des bateaux à l'écluse des Fontinettes.

Un protocole de gestion du canal à grand gabarit sur les bassins de l'Aa et de la Lys a été élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés afin de valoriser les actions de chacun, pour favoriser l'évacuation à la mer en cas de crues.

## Commission internationale de l'Escaut

Le service de la Navigation est pilote d'un groupe de travail intitulé "Atténuer les effets des inondations et des sécheresses" relatif à différents échanges : données, transmissions en situation de

crue, expertises et informations sur les travaux entre les Pays-Bas et la France, les Flandres et la Wallonie.

## Certification ISO 14001 de la gestion des terrains de dépôt du delta de l'Aa

Cette démarche de management environnemental a obtenu la certification en janvier 2004, elle sera progressivement élargie à l'ensemble des terrains de dépôt de la région.

## MISE 59

L'audit mené par la direction de l'eau du ministère de l'écologie et du développement durable et les comptes rendus suite à l'inspection générale des services départementaux de police de l'environnement et à l'inspection des DRIRE ont mis en exergue la qualité du travail réalisé par la MISE 59 dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'eau.

Le service de la Navigation a participé à la mise en place du plan sécheresse au niveau de la région Nord-Pas de Calais. L'un des objectifs est de fournir au préfet un état de la situation en période d'étiage à partir du suivi d'un ensemble d'indicateurs fournis par la DIREN, le Bureau de recherche en géologie minière, l'Agence de l'Eau et le Conseil Supérieur de la Pêche et de proposer le cas échéant des mesures ciblées de limitation de certains usages de l'eau.

Le service a suivi les travaux sur la réforme de la police de l'eau dont les novations principales sont la création d'un service unique de police de l'eau départemental, un positionnement plus stratégique des missions de la MISE, les DIREN veillant à la cohérence au niveau du bassin.

La mise en œuvre des directives européennes dans le domaine de l'eau et de l'environnement par la MISE s'est particulièrement concrétisée par la mise à jour de la base de données nationales (BDERU) permettant le suivi de l'application de la directive "Eaux résiduaires urbaines" qui impose des échéances de mise en conformité pour certaines stations d'épurations urbaines et la réalisation de l'état des lieux, première étape de la Directive cadre sur l'eau.

## Mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE)

La DIREN s'est fortement mobilisée pour réaliser les travaux relatifs aux états des lieux des districts hydrographiques Escaut et Meuse à produire dans le cadre de la mise en œuvre de la directive pour le bassin Artois - Picardie et de la coordination internationale.

## Les Réserves naturelles nationales

La réserve naturelle de la Dune Marchand, constituée de 83 ha d'espaces dunaires situés sur le littoral dunkerquois, a été acquise par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. La gestion de cette réserve naturelle, créée par décret du 1er octobre 1990, a été confiée au Conseil Général du Nord. Un comité consultatif de gestion a eu lieu en 2004. Il s'agit également d'un site inscrit et d'un site d'intérêt communautaire au titre de la Directive

" Habitat ", dont le document d'objectifs a été lancé en fin 2004, l'opérateur étant le Conseil Général du Nord.

## Mise en œuvre des directives européennes pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et la conservation des oiseaux sauvages - NATURA 2000

- ces sites d'importance communautaire (PSIC) représentant 9 508 ha soit 1,66 % du territoire ont été identifiés et sont proposés.
- un document est achevé " Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor " (1744 ha), trois contrats ont été signés en 2004,
- un document " dunes flamandaises décalcifiées de Ghyvelde " est en cours de rédaction, et 3 concernant le territoire du Parc naturel régional Scarpe Escaut sont en voie de finalisation.
- le dossier pour le site " Dunes de la plaine maritime flamande " est réalisé. Celui-ci devrait bénéficier de fonds FEDER sous une maîtrise d'ouvrage Etat, l'opérateur est le Conseil Général.
- les démarches de consultation pour proposer "les bassins de décantation de Thumeries" et la ZICO "Forêt de Thiérache" vont être lancées.

## Le soutien aux politiques environnementales et développement durable

### Information et communication

Le document "L'industrie au regard de l'environnement" a été présenté en septembre 2004 lors du colloque Envirorisk. Le site internet a été actualisé régulièrement notamment au cours de l'épidémie de légionellose en début d'année.

Lors des assises nationales des risques organisées le 22 juin 2004 à Douai, près de 400 acteurs ont débattu des modalités de mise

en œuvre de la loi Bachelot et des axes pour continuer à progresser dans la prévention des accidents technologiques.

### Les démarches "Agenda 21 local"

Suite au troisième appel à projets interministériel de mars 2003, 12 lauréats sont retenus pour le Nord - Pas-de-Calais. Ces projets sont portés par la Communauté urbaine Lille métropole, celle de Dunkerque grand littoral, la Maison de la nature et de l'environnement associée au Conseil régional, le Conseil général du Nord ainsi que les communes de Boeschepe, Bourbourg, Valenciennes. Les démarches suivies par la DIREN concernent la communauté de communes de l'est douaisis, celles de la commune de Comines, de Valenciennes, de LMCU (MIEL 21) et enfin de la Maison de la nature et de l'environnement (démarche associative).

### Implantations énergétiques éoliennes

En 2004, 10 projets ont été déposés dans la région Nord - Pas-de-Calais et on dénombre 2 projets totalisant 11 éoliennes pour une puissance de 22 MW pour le Nord. Ces projets s'ajoutent à ceux qui sont en cours d'instruction et dont l'avis final n'a pas été rendu.

A la fin de l'année 2004, et depuis le début de l'éolien en région, une dizaine de permis a été délivrée pour une totalité de 55 éoliennes, dont 19 pour le département du Nord, pour une puissance de 60 MW environ. Les projets en cours d'instruction représentent un total de 5 projets pour le Nord totalisant 19 éoliennes pour une puissance de 34 MW.

### La radiotéléphonie

On dénombre 800 dossiers de création ou de modification de sites d'implantation d'antennes radiotéléphoniques pour la région dont 470 pour le Nord. Un peu plus de 20 % des dossiers font l'objet d'avis défavorable ou de report et feront l'objet d'une nouvelle présentation après modification du projet. Les séances de travail réunissant les services de l'Etat, les opérateurs et bureaux d'étude permettent de nombreux échanges visant à améliorer l'insertion des antennes tout en exploitant les autres installations existantes.

L'année agricole est marquée en 2004 par la mise en place de la nouvelle réforme de la politique agricole commune (PAC). Après l'accord de Luxembourg du 26 juin 2003, chaque Etat membre a dû notifier, avant le 1er août 2004, ses choix fondamentaux sur le calendrier d'application et les modalités de découplage des aides.

Pour la France, c'est le choix d'un découplage partiel des aides qui a été fait et qui entrera pleinement en vigueur en 2006. Les mesures de conditionnalité des aides s'appliqueront quant à elle dès 2005. Parmi ces mesures, figurent au titre des " Bonnes conditions agricoles et environnementales " (BCAE), la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau, destinée à la protection des sols et la lutte contre la pollution des eaux.

Pour la mise en œuvre de cette réforme, la DRDAF a organisé une série de réunions publiques d'informations auprès des agriculteurs et chaque exploitant était destinataire d'un livret d'informations sur la conditionnalité des aides.

Sur les bandes enherbées, une concertation approfondie a été menée sous l'égide du Préfet entre services de l'Etat (DRDAF, DIREN, MISE), profession agricole et élus locaux, qui a permis la mise en place d'un dispositif approprié prenant en compte les spécificités hydrauliques du département dans les zones sensibles (wateringues, Lys, Scarpe-Escaut).

La réforme annoncée de la PAC aura également un impact direct sur le programme 2003-2006 de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (PMPLEE) qui fait suite au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricoles. Beaucoup d'éleveurs s'interrogent sur la poursuite de leur activité laitière au-delà de l'année 2006, compte-tenu de la forte restructuration prévisible de ce secteur et de la possibilité pour eux de continuer à percevoir le bénéfice des aides laitières au travers des droits à paiement unique (DPU) en cas de cessation de leur activité.

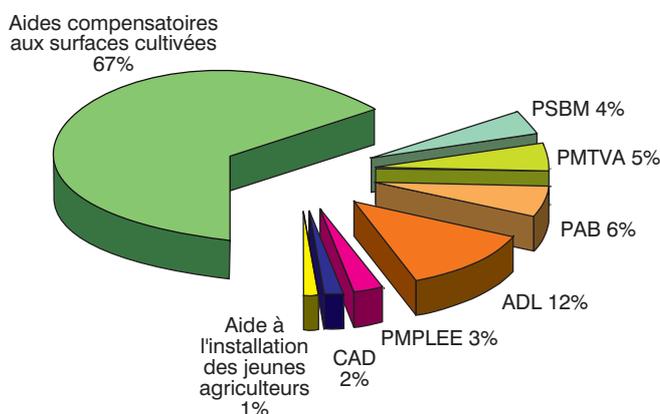
Il en résulte une révision à la baisse des prévisions initiales sur ce programme de mise aux normes des élevages co-financé par l'Etat, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau, ainsi que sur le programme de modernisation des élevages cofinancé par le FEOGA Objectif 1.

## Agriculture

L'agriculture du département du Nord a bénéficié, pour l'année 2004, de 122 millions d'euros d'aides publiques (114 millions en 2003), provenant pour l'essentiel d'un financement du FEOGA au titre de la politique agricole commune (PAC). L'ensemble de ces aides a concerné près de 25 000 dossiers (pour environ 7 500 exploitations agricoles recensées dans le département), dont 6 900 pour la seule aide compensatoire aux surfaces cultivées (PAC végétale).

Le graphe et le tableau ci-après détaillent les différents types d'aide.

### Répartition des aides à l'agriculture



### Répartition des aides à l'agriculture

PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'AGRICULTURE	Evolution du nombre de dossiers traités					Montant total des aides pour l'année 2004 (en millions d'euros)
	2000	2001	2002	2003	2004	
<b>1- Aides PAC</b>						
- aides compensatoires aux surfaces cultivées	7 309	7 193	7 073	6 908	6 814	80,75
- prime spéciale aux bovins mâles (PSBM)	3 597	3 526	3 412	3 154	3 071	5,32
- prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)	1 629	1 590	1 528	1 438	1 414	6,61
- prime à l'abattage des bovins (PAB)		6 128	9 919	10 213	10 516	7,50
- aide directe laitière (ADL)					2 503	15,16
<b>2 - contrats d'agriculture durable (CAD)</b>	40	52	114	265	306	2,05
<b>3 - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs</b>	92	67	93	77	79	1,63
<b>4 - Maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (PMPLEE)</b>	114	172	168	104	112	3,42
<b>5- Aides conjoncturelles</b>						
- aides conjoncturelles porcs	93	0	0	68	0	0
- aides conjoncturelles volailles	107	0	0	0	34	0,04
- aides conjoncturelles bovins	480	1 317	494	0	0	0
- aides calamités agricoles	0	59	253	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 461</b>	<b>20 042</b>	<b>23 054</b>	<b>22 227</b>	<b>24 849</b>	<b>122,48</b>



## Forêt et chasse

### A - Forêt

Dans le domaine des aides à la forêt, l'intervention de l'Etat aura permis au titre de l'année 2004 :

- le boisement de 20 ha de terres non agricoles
- l'élagage ou le dépressage de 136 ha de forêt dont 10 ha en forêt communale
- la réalisation de travaux routiers de desserte de forêt sur 34 270 m<sup>2</sup>.
- l'aide à la réalisation de 9 nouveaux " Plans simples de gestion ", pour une surface totale de 353 ha
- 3 actions collectives visant la promotion du bois.

L'ensemble de ces aides intervient pour un montant de 525 820 €, en diminution par rapport à l'année 2003 (1 105 827 €). Cet écart s'explique, pour partie, par l'aide exceptionnelle attribuée en 2003 à la commune de Douai pour un projet pilote d'acquisition et de boisement de 63 ha de terrains agricoles, également destiné à la protection de la nappe alimentant la ville en eau potable.

Parallèlement à ces actions, 4 contrats NATURA 2000 en milieu forestier sur une superficie totale de 791 ha ont été conclus. La contribution de l'Etat à cette opération a été de 95 110 € (contre 2 contrats en 2003 pour une participation de 44 768 €).

La poursuite du programme d'amélioration de l'accueil du public en forêt domaniale conduit par l'ONF a été financée au titre du programme Objectif 1, pour un montant de 343 667 €. Dans ce cadre, 5 actions destinées à améliorer la gestion forestière et à protéger l'environnement ont été subventionnées pour un montant de 127 397 €.

### B - Chasse

Les attributions de plans de chasse en chevreuil restent globalement stables par rapport à 2003 (3329 attributions contre 3301 en 2003). Dans certains grands massifs forestiers (Mormal et Trélon), les prélèvements seront vraisemblablement en baisse, compte-tenu des problèmes sanitaires rencontrés (mortalité importante chez les jeunes de l'année).

Pour le cerf, localisé sur le massif de Mormal, les attributions sont en baisse significative (52 animaux contre 43 en 2003) et traduisent la bonne santé de l'espèce.

Les dégâts occasionnés par les sangliers aux cultures se sont encore réduits en 2004 (38 621 € contre 63 000 € pour la campagne 2002-2003, soit une baisse de 38 %) ce qui confirme l'évolution favorable observée dans ce domaine.

## Milieu rural

### A - Aménagement rural et foncier

Le classement en zone Objectif 1 des arrondissements de Douai, Valenciennes et Avesnes-sur-Helpe, grâce aux financements du FEOGA mobilisés en faveur de l'aménagement foncier, aura permis d'accélérer la réalisation de plusieurs opérations d'aménagement foncier (réorganisations foncières ou remembrements).

Hors zone Objectif 1, les opérations engagées sont principalement liées à des projets routiers : élargissement de la RN 41 au sud de Lille, déviation de la RD 945 dans la Vallée de la Lys, contournement Sud de Cambrai. En zone Objectif 1, la principale opération concerne la déviation de la RN 2 dans l'Avesnois.

Dans le domaine de l'aménagement rural, la DDAF conduit les études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la révision des plans locaux d'urbanisme et des schémas de cohérence territoriale de Dunkerque, de Douai, de Flandres-Lys et du Cambrésis en vue d'analyser l'impact des différentes formes d'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles. Un document de gestion des espaces agricoles et forestiers va par ailleurs être engagé sur les zones rurales et naturelles du département.

Enfin, dans le cadre de la Directive Habitat, l'opération NATURA 2000, menée conjointement avec la DIREN, porte actuellement sur 7 sites dans le département, pour une superficie totale de 8 500 ha dans des milieux divers.

### B - Conseil aux collectivités et ingénierie publique en milieu rural

La DDAF exerce traditionnellement des missions de conseil, d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre auprès des collectivités locales en milieu rural, dans les domaines de compétence qui lui sont propres : aménagement de cours d'eau et de bassin - hydraulique agricole - aménagement foncier, travaux connexes - collecte, épuration des eaux usées, traitement des déchets - adduction d'eau potable - électrification rurale.

Cette activité a généré pour l'Etat une recette financière de 914 000 € HT (contre 957 000 € en 2003). Au total, 71 opérations nouvelles ont été engagées en 2004 (112 en 2003).

Particularité propre à la DDAF du Nord : la place prépondérante qu'occupe l'aménagement foncier et hydraulique (52 % du chiffre d'affaires), en raison du caractère spécifique de la situation du département au regard de l'importance des problèmes hydrauliques auxquels il se trouve confronté : lutte contre les inondations

dans les plaines basses (Lys-Yser, Scarpe-Escaut), aménagement des wateringues.

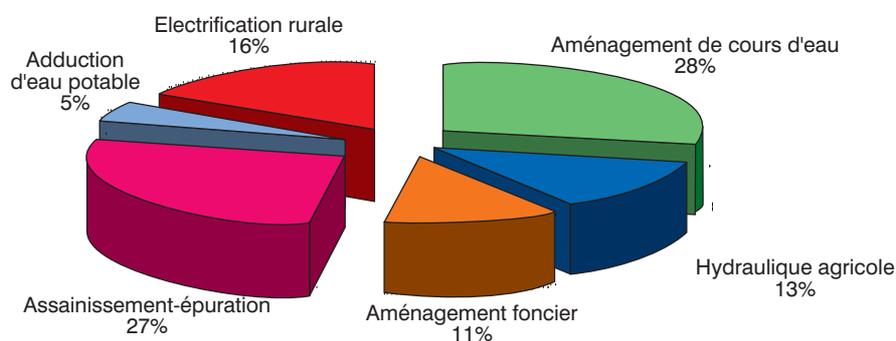
Conformément à la ligne directrice de son projet stratégique en ingénierie publique, la DDAF a cessé en 2004 toute intervention nouvelle dans le domaine du drainage agricole, en raison du risque croissant de contentieux en matière environnementale que ce type d'opération est susceptible de générer.

En 2004, les 3 services d'ingénierie de la DRDAF (service hydraulique, service des équipements ruraux, mission hydraulique régionale de St-Omer) se sont restructurés en un service unique : le service de l'ingénierie de l'eau et des équipements ruraux (SIEER). Cette réforme vise à améliorer la lisibilité et l'offre de service aux maîtres d'ouvrage et aux élus et à mieux valoriser les ressources internes de la DRDAF.

## REPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA DDAF EN 2004

	C.A. ( en milliers d'Euros)	répartition ( en %)
<i>aménagement de cours d'eau et de bassin hydraulique agricole</i>	259	28%
<i>aménagement foncier</i>	102	11%
<i>assainissement - épuration</i>	249	27%
<i>adduction d'eau potable</i>	43	5%
<i>électrification rurale</i>	145	16%
<b>total</b>	<b>914</b>	<b>100%</b>

## REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2004 PAR SECTEURS D'ACTIVITE



L'Etat intervient dans les trois domaines suivants :

- les infrastructures routières
- les transports collectifs
- le domaine fluvial

## Infrastructures routières et transports collectifs

Les travaux engagés dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région concernent :

- dans la région lilloise sur la liaison A25 - Béthune, les travaux d'aménagement de la RN 41 se sont concrétisés par la mise en service de la déviation d'Illes,
- dans l'Avesnois, poursuite des travaux du contournement de Maubeuge qui s'achèveront début 2005,
- dans le Douaisis Valenciennois, dans le cadre de la poursuite de la mise à 2 x 2 voies de la RN 455, le raccordement à l'autoroute A 21 à Flers en Escrebieux a été mis en service le 13 mai 2004
- dans le Cambrésis, un démarrage en fin d'année des travaux de contournement sud de Cambrai.

Concernant l'entretien routier, une première phase de travaux de réfection de la chaussée béton de l'A25 (Lille - Dunkerque) a été engagée. Il s'agit d'un chantier qui devrait se poursuivre sur plusieurs années.

En matière de transports collectifs, le projet de tramway de Valenciennes porté par le Syndicat intercommunal (SITURV) devant relier l'université au quartier Dutemple est entré dans une phase opérationnelle avec le démarrage des travaux en mai 2004 autorisé par arrêté préfectoral dans le cadre de la procédure de contrôle de sécurité des transports guidés.

La procédure de contrôle de sécurité se poursuit en vue de l'autorisation pour la mise en exploitation commerciale souhaitée pour juin 2006 par le SITURV.



## Développement du transport fluvial

Sur l'ensemble de la région Nord - Pas-de-Calais, le trafic fluvial a connu une double évolution positive : une augmentation du volume transport de + 9,6 % par rapport à 2003 (soit 7,84 millions de tonnes) et une augmentation très sensible de 21 % de la prestation soit 897 millions de tonnes-km du fait de l'allongement des distances moyennes de transport (114 km en 2004 contre 103 km en 2003).

Les trafics fluviaux au port de Dunkerque sont en forte progression pour atteindre 1,64 millions de tonnes soit une croissance annuelle de +27%. Cette croissance soutenue repose principalement sur l'augmentation des trafics de brames\* (progression de + 280 000 t), de blé (+ 84 500 t), et les conteneurs (+ 77%). Les trafics fluviaux réalisés sur les sites de transbordement du Port de Lille sont en nette progression (+ 9,4%) pour atteindre en 2004 près de 1 million de tonnes.

### A - Actions en faveur du développement de la voie d'eau

Pour la mise en œuvre du volet fluvial du Contrat de plan Etat-Région, l'ensemble des études techniques de recalibrage et de relèvement des ponts ont été finalisées:

Sur l'axe Dourges-Mortagne - recalibrage de l'Escaut au gabarit 1500/3000 T et relèvement des ponts à 5,25 m - dossiers approuvés en novembre par la Direction des Transports Terrestres et V.N.F pour un montant de travaux de 30,9 M€. Les enquêtes conjointes DUP et loi sur l'eau seront menées en 2005.

Sur l'axe Dourges-Halluin - recalibrage de la Deûle au gabarit 1500/3000 T et relèvement des ponts à 5,25 m pour un montant de travaux de 42,3 M€. Les enquêtes conjointes DUP et Loi sur l'Eau sont prévues à l'été 2005.

Les études détaillées des risques (E.D.R.) vis à vis de la santé humaine sont terminées sur l'ensemble des futurs sites de dépôt des vases (les communes concernées sont Quesnoy, Warneton, Bruille St Amand et Fresnes sur l'Escaut) et montrent la compatibilité entre usages récréatifs et terrains de dépôts.

Suite aux études d'avant-projet pour le relèvement des ponts routiers (14 dans le Nord) arrêtées au printemps, le marché de maîtrise d'œuvre pour les études projets et le suivi des travaux a été notifié en septembre. La phase " projet" a été validée fin 2004.

Pour le relèvement des ponts-rails RFF, les études d'avant projet confiées à la SNCF sont en voie d'achèvement sur les ponts de Bleuze Borne et de Prouvy sur l'Escaut.

Parallèlement, le service a réalisé des études hydrauliques sur ces itinéraires pour moderniser la gestion des plans d'eau afin de limiter la hauteur de relèvement des ponts. C'est pourquoi tous les barrages de l'Escaut seront automatisés, celui de Quesnoy sur la Deûle sera démolé et reconstruit.

Projet Blue Links : il s'agit de la remise en navigation de la Marque urbaine, du canal de Roubaix et du canal de l'Espierre. Voies Navigables de France a poursuivi sa mission de pilotage et

\* Brame : n.f. parallélépipède d'acier qui peut être laminé

de coordination technique et financière du projet "Liens Bleus" avec ses partenaires LMCU, Région, Département, Agence de l'Eau et Ministère de l'Équipement et des Transports de la Région Wallonne. VNF a réalisé l'ensemble des consultations pour les études et travaux bénéficiant des subventions Interreg III B.

## B - Travaux d'entretien et de restauration

### • Budget entretien et exploitation

Le budget entretien et exploitation du service s'élève à environ 5,3 M€ pour la région, dont 2,9 M€ ont été consacrés pour le département du Nord.

Les dépenses concernent aussi bien l'entretien courant des abords que la maintenance et le fonctionnement courant des ouvrages. Pour la restauration du réseau, la dépense au niveau régional est de l'ordre de 6,9 M€ dont 3,7 M€ sur le département du Nord.

### • Schéma directeur d'exploitation des voies navigables (SDEVN)

Des études faites à ce jour, on peut prévoir que les premiers éléments mis en œuvre impliquent un renforcement des niveaux de service sur le réseau magistral comportant aussi des canaux à petit gabarit (canal de Calais, Lys) stratégiques pour l'économie régionale. Ces niveaux de service portent essentiellement sur la définition des horaires d'ouverture, les possibilités de passage à la demande, la durée des chômages et les délais d'information des usagers.

### • Avant projet sommaire d'itinéraire (APSI)

Les études pour sa mise en place sont en cours et concernent essentiellement le réseau à grand gabarit. Les programmations futures de travaux se feront donc dans ce cadre, permettant de passer d'un entretien curatif à un entretien préventif.

### • Vedette bathymétrique

L'inauguration de la nouvelle vedette bathymétrique "SURVEY NF", acquise par le service fin 2004, doit être appréciée à deux titres : celui de la modernité et de la performance et celui du service aux usagers. Cet outil se révèle comme parmi les plus sophistiqués en la matière par sa cadence de travail, la précision apportée par son sondeur multifaisceaux et l'informatisation de la chaîne de traitement des données. Cette connaissance précise et rapide de l'état des profondeurs va permettre de mieux programmer les opérations de dragage mais aussi d'intervenir plus vite et à meilleur escient sur les hauts fonds.

## C - Aménagement - Environnement : le Schéma régional d'aménagement de la voie d'eau (SRAVE)

La décision de réaliser la liaison européenne Seine Escaut place les canaux du Nord - Pas-de-Calais au cœur des politiques publiques de développement des infrastructures de transport. La performance attendue de ce mode de transport alternatif pour le développement économique régional est intimement liée aux efforts concertés à entreprendre pour sa modernisation et son attrac-

tivité commerciale.

La préservation de la ressource en eau et l'amélioration de sa qualité sont devenues des priorités nationales. La prise en compte de cette infrastructure vivante comme élément structurant d'un aménagement durable du territoire a donc amené la direction régionale de VNF à s'engager dans l'écriture d'un Schéma régional d'aménagement de la voie d'eau (SRAVE) à l'horizon de 2025. Les objectifs sont d'optimiser l'usage économique, écologique et touristique des 680 km de canaux maillant le territoire régional.



Péniche sur l'Escaut à Trith

Des réunions locales animées par les sous préfets ont permis d'ouvrir des débats, d'établir un diagnostic partagé de la voie d'eau, d'identifier des usages possibles et d'ancrer dans la rédaction du schéma le regard prospectif de l'ensemble des décideurs, acteurs et usagers de la voie d'eau.

Ce document, achevé en 2004, doit être validé par la " commission territoriale de VNF " composée, pour la région Nord-Pas-de-Calais, des représentants de l'État, des collectivités territoriales, du monde économique, des associations d'usagers et de protection de l'environnement.

## D - Les autres missions du service Navigation

La refonte des certificats professionnels (permis de conduire batelier) réalisée en 2004, a entraîné des changements importants pour les bateliers et a engendré de nombreuses actions de communication ainsi que la délivrance de certificats et de mentions spéciales, soit 30 % d'activité supplémentaire.

L'Etat et Voies Navigables de France ont signé le 16 novembre 2004 un contrat d'objectifs et de moyens qui porte sur les années 2005 à 2008. Ce document fixe des objectifs en matière de sécurité, de niveaux de service au regard de la réforme de l'Etat et des lois de décentralisation. Il garantit des ressources à VNF qui sont de nature à favoriser la pleine exécution du Contrat de plan Etat-Région.

Au regard de la LOLF, le service Navigation a été retenu comme unité opérationnelle pour expérimenter en 2005 un budget opérationnel de programme (BOP) de niveau national dont la particularité est de déléguer des responsabilités à l'opérateur VNF. La préparation du projet de loi de finances 2005 a largement mobilisé le service Navigation sur ce thème.

# L'amélioration du service rendu aux usagers

*L'amélioration des services rendus aux usagers est une priorité des services de l'Etat. Elle se décline par le choix d'un numéro unique "Allô Service public 3939" pour les CIRA et par la mise en place de la charte Marianne dans l'ensemble des administrations de l'Etat.*

## L'accueil téléphonique au sein du CIRA de Lille

2004 a été l'année de la généralisation du numéro court "Allô Service Public 3939", confié à un prestataire de service et destiné à offrir un nouveau service aux usagers du renseignement administratif par téléphone. Le déploiement de ce nouveau service, complémentaire de l'offre apportée par les CIRA a conduit à rechercher une meilleure cohérence du dispositif gouvernemental de renseignement administratif par téléphone.

En 2004, deux modes principaux d'accès aux CIRA ont donc coexisté : d'une part le numéro national d'appel propre des CIRA le 0821 08 09 10 et d'autre part le 3939.

Le fonctionnement en réseau des 9 centres CIRA a amélioré l'accessibilité du service :

- par une mutualisation de la capacité de réponse aux appels ;
- par l'extension des horaires d'ouverture.

Les agents des CIRA ont répondu à 1,1 millions de demandes, soit un taux de traitement de 62,4 %, en augmentation constante depuis plusieurs années (+ 35,9 % par rapport à 2002).

S'agissant plus particulièrement du secteur " Droit du travail ", il représente avec 191 948 appels 38 % des appels traités, soit le secteur le plus sollicité derrière l'accueil et l'orientation.

Les informateurs du CIRA de Lille ont traité 45 537 appels soit 23,72 % des appels de ce secteur. Ce chiffre est également en constante augmentation. Les questions les plus fréquemment posées en 2004 ont concerné les thèmes suivants :

- formes et conséquences du licenciement, majoration pour heures supplémentaires, démission et rupture de contrat, salaires, durée du travail légal, congés annuels, congés spéciaux.
- s'agissant de l'activité messagerie, le domaine du droit du travail reste très largement sollicité, et représente plus de 18 % des messages des internautes.

## La Charte Marianne dans les services de l'Etat

### A - Une année décisive pour l'amélioration de l'accueil dans les services de l'Etat : la Charte Marianne

C'est en mars 2004 que la démarche de la Charte Marianne a été généralisée par les circulaires du Premier Ministre du 02 mars 2004 à toutes les administrations de l'Etat.

Les enjeux sont très importants pour tous ces services. L'accueil est une attente forte du public et un vecteur d'image essentiel. Il s'agit de montrer la volonté de l'Etat de répondre aux attentes des usagers et de développer une démarche cohérente d'amélioration de l'accueil.

L'objectif était de mettre en place pour janvier 2005, une charte d'accueil générale dans tous les services de l'Etat. Celle-ci comporte un tronc commun de cinq rubriques obligatoires et optionnelles couvrant les différentes formes d'accueil (physique, téléphonique, courrier, électronique) qui sont les suivants :

- un accès plus facile aux services
- un accueil attentif et courtois
- une réponse compréhensible aux démarches des usagers dans un délai annoncé
- une réponse systématique aux réclamations
- à l'écoute des usagers pour progresser

La charte Marianne est une démarche qualité centrée sur la participation et la prise en compte systématique des attentes des usagers.

### B - Un dispositif interministériel national et départemental

Il s'agit d'un dispositif national piloté par les préfets au niveau départemental qui doivent en coordonner la mise en œuvre, assurer la cohérence de la démarche, organiser la communication et mutualiser les bonnes pratiques.

Dans le Nord, la démarche a été lancée à la fin du premier semestre 2004 lors d'une réunion du Collège des chefs de service en juin 2004 et par la nomination d'un chef de projet départemental.

Dès juillet 2004 a été initié un état des lieux en matière d'accueil et de qualité de service. Près de 25 administrations de l'Etat ont répondu et nommé un correspondant " Marianne ".



# du *L'amélioration* *service rendu aux usagers*



La démarche de la charte Marianne est en cohérence avec le Plan d'action stratégique de l'Etat dans le département (PASED) élaboré durant la même période. Le PASED propose un axe prioritaire sur l'amélioration de la qualité de service et de l'efficacité des services de l'Etat.

Dans ce cadre deux actions ont été proposées :

- élaboration et mise en œuvre d'un plan triennal de formation interministérielle pour accompagner la charte Marianne et mutualiser les ressources.
- concevoir et mettre en place des outils communs pour mesurer les attentes des usagers et favoriser leur participation et mutualiser les outils existants.

A l'issue de cette démarche interministérielle, 20 administrations de l'Etat ont effectivement réalisé une charte pour le 3 janvier 2005. La conférence de presse a été l'occasion de présenter également une dizaine d'actions remarquables dont certaines sont détaillées ci-après.

## **1 - La démarche Marianne dans les services préfectoraux du Nord**

En préfecture et dans les sous-préfectures une charte d'accueil avait été établie fin 2002 dans le but d'améliorer les conditions d'attente des usagers et de réduire les délais de délivrance des titres.

Des progrès sensibles ont été enregistrés en 2003 et 2004, notamment par la réduction des délais pour les cartes nationales d'identité (2003) et les passeports (2004) à Lille et Valenciennes.

L'accueil des étrangers à Lille a également bénéficié en 2004 de nombreuses mesures d'amélioration avec l'objectif de recevoir toutes les personnes qui se présentent et de mieux gérer les flux en fonction des demandes.

En 2004, les services préfectoraux du Nord se sont engagés dans la démarche charte Marianne. Un dispositif a été constitué, composé d'un comité de pilotage et d'une équipe projet animée par le chef de projet et le contrôleur de gestion.

L'objectif est de réaliser tous les engagements en 2005 dans la perspective du transfert et du regroupement de ses services en mars 2006 dans de nouveaux locaux mieux adaptés à l'accueil du public.

### **Un exemple à la Sous-Préfecture de Douai :**

Une enquête réalisée après des usagers de la Sous-préfecture de Douai a fait apparaître que si le temps moyen d'attente avant appel aux guichets était globalement satisfaisant (17 minutes en moyenne), certaines disparités existaient en fonction des plages horaires, notamment en début d'après-midi où le temps d'attente était le plus long.

Il a donc été décidé d'élargir les horaires d'ouverture au public de la façon suivante :

- de 8h30 à 12h00 (11h30 pour les cartes grises) au lieu de 8h45 à 11h30,
- de 13h30 à 16h30 (16h15 pour les cartes grises) au lieu de 14h00 à 16h15.

## **2 - La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord - Pas-de-Calais**

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la charte Marianne et de l'amélioration du service rendu aux usagers, la DRIRE Nord - Pas-de-Calais a constitué un groupe de travail "correspondants Marianne" composé d'un représentant de chaque entité et des représentants syndicaux, et piloté par le Secrétaire Général, correspondant Marianne de la DRIRE. Il est chargé de mettre en place les outils de suivi en matière :

- d'accueil téléphonique,
- de conditions d'accueil sur site
- d'accueil et d'information sur le site internet.

Parmi les engagements pris par la DRIRE, celui de répondre dans un délai de 3 jours ouvrés pour une première réponse à tout courrier électronique. Par ailleurs, l'information disponible sur le site internet a été complétée et améliorée (n° téléphone et courriels de l'ensemble des interlocuteurs, création des boîtes aux lettres électroniques ...)

En interne, un espace "Marianne" a été ouvert dans la rubrique Qualité de l'intranet. La charte "Marianne" a été reprise dans le cadre de la démarche QUALITE qui vise la conformité à la norme ISO 9001-V2000 à fin 2005.

Une action de formation à l'accueil téléphonique a été planifiée dans le plan local de formation 2005 et concerne l'ensemble des agents. Les informations concernant l'avancement de la démarche "Marianne" sont relayées par la rubrique actualité de l'intranet et par la lettre d'information mensuelle au personnel.

## **3 - L'amélioration du service rendu aux usagers à la Direction des services fiscaux de Lille et Valenciennes et dans les services du trésor public**

### **a) Pour vous faciliter l'impôt**

La Direction générale des impôts et le trésor public se sont engagés dans un programme " Pour vous faciliter l'impôt " décliné en 9 engagements.



# L'amélioration du service rendu aux usagers

Ces 9 engagements couvrent la totalité des engagements obligatoires de la Charte Marianne et visent tous l'amélioration du service rendu à l'utilisateur. Ils sont déclinés en indicateurs précis et font l'objet de mesures régulières.

Le respect des engagements est décliné en 3 axes :

- faciliter les contacts, téléphone, courrier, accueil physique ;
- simplifier les démarches, portail fiscal, accessibilité de la documentation, interlocuteur fiscal unique ;
- améliorer l'écoute, un interlocuteur identifié, un conciliateur départemental, une mesure régulière des attentes des usagers.

A Valenciennes, en 2004, l'action s'est portée plus particulièrement sur :

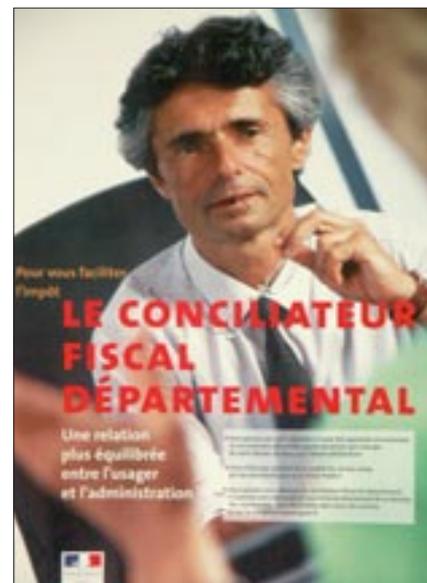
- l'ouverture des services en pause méridienne, à Valenciennes (le plus gros site du département fiscal), pendant la campagne d'impôt sur le revenu (période de forte affluence),
- une augmentation de la fréquence de recours à un intranet commun pour éviter que l'utilisateur ne doive se rendre successivement dans plusieurs services (le service contacté par l'utilisateur transmet au service compétent l'information).

## b) La mise en place du conciliateur fiscal

L'installation de conciliateurs fiscaux départementaux a pour but d'offrir un recours efficace aux usagers qui estiment que leur

situation n'a pas été traitée de façon satisfaisante ou qui constatent que des engagements de service n'ont pas été respectés.

Cette création correspond à une volonté forte de trouver une solution définitive aux litiges qui ne méritent pas l'engagement de procédures lourdes en cherchant à nouer le dialogue le plus en amont possible.



Le conciliateur est également là pour rétablir un contact, lorsque toutes les voies de dialogue ont été épuisées au niveau local et que la situation ne laisse entrevoir aucune issue possible.

A ce titre, il est doté d'un véritable pouvoir décisionnel et peut être amené à remettre en cause la décision prise à l'échelon local.

**La fonction est personnalisée par un binôme** (un conciliateur "en titre" et un "conciliateur-adjoint"), chacun d'entre eux ayant vocation à traiter, par délégation du DSF ou du TPG selon leur appartenance dans le binôme, les affaires relevant de sa direction d'origine.

Une large information est faite auprès des usagers. **Seules l'identité et les coordonnées du conciliateur en titre sont rendues publiques.** Il n'est jamais fait référence à l'administration d'appartenance du conciliateur et son adresse est banalisée (Monsieur le conciliateur du département de ..., ou conciliateurfiscal@finances.gouv.fr).

## 4 - La démarche au niveau de la Direction départementale du travail et de la formation professionnelle du Nord - Lille

Un diagnostic interne a été fait dans les principaux services recevant du public, synthétisant les principales avancées en matière d'accueil du public et les améliorations devant être encore apportées.

Une enquête de satisfaction a été lancée auprès des deux principaux services recevant du public (COTOREP, service Renseignements sur la législation du travail).

La trame de la Charte Marianne avec les cinq axes d'engagement a servi de réflexion au niveau des services. Cela a permis de sensibiliser les agents à cette démarche " qualité de l'accueil " et de formaliser la rédaction de ce document au dernier trimestre 2004.

### Les 9 engagements

*Pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur  
(entrée en vigueur au 1er janvier 2004)*

#### Faciliter vos contacts

1°) Nous répondons à chaque appel téléphonique ou vous rappelons dans les 48 heures.

2°) Nous répondons à vos courriers en moins de 30 jours et à vos courriels dans les 48 heures.

3°) Nous sommes ouverts au public, avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi dans nos sites urbains.

#### Simplifier vos démarches

4°) Vous pouvez déclarer, payer vos impôts et consulter votre déclaration ou avis d'imposition sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

5°) Formulaires et documentation fiscale sont accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Nous vous les adressons à domicile dans les 48 heures.

6°) Votre demande est transmise au service compétent sans démarche supplémentaire de votre part, si vous ne vous êtes pas adressé au bon service

#### Améliorer l'écoute

7°) A chaque contact, un interlocuteur identifié prend en charge votre demande.

8°) En cas de différend avec nos services, vous pouvez vous adresser au conciliateur fiscal de votre département. Vous obtiendrez ses coordonnées auprès de nos services ou sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

9°) Nous évaluons régulièrement auprès de comités d'usagers et par des enquêtes grand public, votre appréciation du service rendu par l'administration.

# du *L'amélioration* *service rendu aux usagers*



## a) Amélioration de l'accueil

### • Service Renseignements sur la législation du travail

Quatre contrôleurs du travail sont affectés dans ce service (une augmentation est prévue en 2005)

Année	Nombre de personnes reçues	par mois	par semaine
2003	8.394 (sur 46 semaines comptabilisées)	730	182
2004	9.131 (sur 48 semaines comptabilisées)	760	190

Ces chiffres montrent une augmentation significative des personnes accueillies. Le point le plus important concerne également le résultat de l'enquête de satisfaction très positive faite auprès du public et représentative de la qualité d'écoute et de réponse faite aux usagers, public souvent en grande difficulté et en situation de fragilité (licenciement, harcèlement ..).

Afin d'améliorer la qualité du service rendu, des réunions inter-services ont lieu entre les agents du service Renseignements des sections d'inspection du travail et du CIRA afin d'améliorer les liaisons entre les services, de favoriser une meilleure cohérence dans les réponses apportées aux usagers et permettre aux sections d'inspection du travail de recentrer leur activité sur le cœur de leur mission : le contrôle des établissements.

### • Service Cotorep

Un accueil physique spécialisé a été mis en place au niveau du service. L'agent d'accueil est chargé d'informer l'utilisateur dans la procédure de traitement de son dossier, aider celui-ci dans la formulation de sa demande et l'orienter éventuellement vers les services compétents.

Les appels sont réceptionnés chaque matin pour l'ensemble du secrétariat de la COTOREP. On constate une amélioration de l'accueil téléphonique au niveau de la réception des appels.

Une formation pratique a été mise en place avec des spécialistes de l'insertion professionnelle et sera complétée par une formation pédagogique. (gestion de l'attente, comportement face à l'utilisateur agressif ...)

## b) Amélioration de la qualité de la réponse :

### • Service Renseignements sur la législation du travail

Des fiches thématiques sont diffusées aux usagers en complément des informations données lors de la réception. L'installation de bornes interactives permet également d'apporter une information générale sur les grands axes d'orientation du ministère (Plan de cohésion sociale ..)

### • Cotorep

En partenariat avec l'ANPE, les assistantes sociales de la

CRAM, la mission locale, la médecine du travail et l'AFPA, des réunions d'information en direction des usagers sont organisées dans chaque bassin d'emploi. (aide à la formulation de la demande, remise du guide de bonnes questions à se poser). Ces réunions sont fort appréciées des usagers.

Le même genre de réunions est organisé pour informer les partenaires dépositaires des demandes dans chaque bassin d'emploi.

## 5 - La démarche au niveau de la Direction départementale du travail et de la formation professionnelle du Nord-Valenciennes

La construction d'une nouvelle direction départementale en 2002, a entraîné le transfert du site de Maubeuge dans des locaux plus grands situés en plein centre ville, permettant d'assurer un service de proximité pour la mise en place de permanences hebdomadaires et la tenue de diverses commissions. Le public est donc reçu dans le Val de Sambre au lieu de se déplacer sur Valenciennes.

Le second thème est étroitement lié au premier, dans le cadre de l'accessibilité à tout public et notamment les personnes à mobilité réduite ou handicapées. Pour les non-voyants, la direction départementale a d'ailleurs fait l'objet d'un reportage par FR3 qui a servi de support audio visuel pour la conférence de presse du Préfet du 3 janvier 2005 relative à la mise en place de la charte Marianne.

## 6 - Les engagements de service de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

La DGCCRF n'est pas une administration de guichet. Elle est perçue comme une administration de terrain, au contact des consommateurs, des entreprises et des élus locaux. Elle se doit de répondre, dans la limite de ses compétences, aux publics qui la sollicitent.

En matière d'accueil, des avancées significatives avaient été réalisées. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a décidé d'aller plus loin en inscrivant son action dans une démarche qualité, en souscrivant des engagements de service pour améliorer la relation avec ses publics.

Il a été ainsi retenu 9 engagements qui poursuivent trois objectifs :

- faciliter l'accès du public à nos services,
- apporter une réponse adaptée à chaque demande,
- recueillir l'avis de nos publics.

### • Faciliter l'accès des publics à nos services (engagements n°1-2-3)

- 1 - La direction départementale assure l'accueil du public du lundi au vendredi.
- 2 - Elle ne laisse aucun appel téléphonique dans le vide, en s'organisant pour éviter les appels perdus



# L'amélioration du service rendu aux usagers

3 - Elle propose une permanence spécialisée dans le domaine de la consommation.

● **Apporter une réponse adaptée à chaque demande (engagements 4-5-6)**

Il s'agit d'informer le public sur la manière dont leur demande sera traitée par la direction départementale.

4 - Elle répond dans les 10 jours aux courriers pour indiquer la suite réservée à la demande.

Le service adresse dans les 10 jours, une réponse d'attente (accusé de réception) qui pourra être l'occasion de demander au réclamant des informations complémentaires.

5 - Elle fournit une réponse immédiate, propose un rendez-vous avec un agent spécialisé ou oriente vers le bon interlocuteur, selon la nature ou la complexité des questions posées par ses visiteurs.

6 - Elle fournit une information et une documentation pratique de nature à faciliter le traitement des litiges.

● **Recueillir l'avis du public ( engagements 7 et 8 et 9)**

7 - Elle sollicite l'avis des personnes qui se sont rendues dans ses locaux en proposant un questionnaire.

8 - Elle accompagne les réponses aux courriers d'une fiche d'évaluation afin de mieux connaître les attentes du public et cibler les actions.

9 - Elle publie annuellement le bilan de ses engagements

En dressant, tous les ans, le bilan des engagements en matière d'accueil du public, la direction répond aux soucis de transparence et d'évaluation propres aux démarches qualité.

Les informations produites servent à l'élaboration d'un indicateur local relatif au service rendu : le taux de satisfaction estimé par les publics (résultats de l'exploitation des fiches d'avis accompagnant les courriers).

# Les Relations avec les collectivités locales



**D**ans un contexte d'évolution des institutions, marqué par la décentralisation et la réforme de l'Etat, la directive nationale d'orientation des préfetures fixe des perspectives claires. La directive nationale d'orientation réaffirme la place de l'élu local comme interlocuteur privilégié.

Dans le contexte de la libre administration des collectivités, l'Etat agit à la fois comme garant de la bonne application de la règle et comme conseiller.

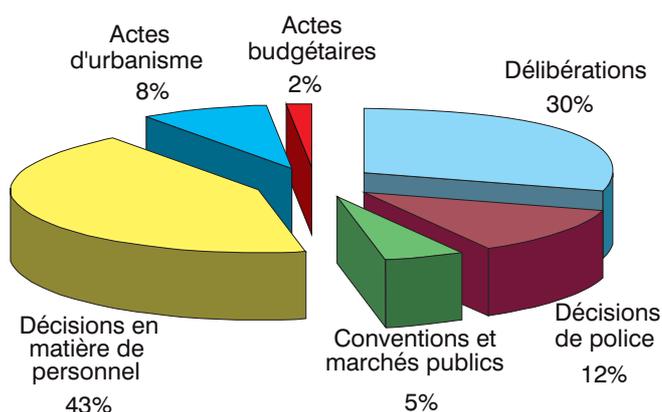
Le préfet, avec l'expertise technique des services déconcentrés, exerce une mission classique de contrôle de légalité et budgétaire qui se modernise. Le conseil aux collectivités est également une mission traditionnelle du préfet et des services de l'Etat. Cette fonction est en plein développement.

## Le contrôle de légalité

### Quelques chiffres :

Les dispositions de l'article 140 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a conduit à une réduction des actes transmissibles permettant ainsi à la préfecture et aux sous-préfectures assistées par les services déconcentrés de l'Etat de concentrer le contrôle de légalité sur les actes essentiels des collectivités et de développer parallèlement l'action de conseil.

### Répartition par actes



Sur 253 658 actes transmis, on dénombre 8784 lettres d'observation et 46 déférés. Sur les 4636 actes budgétaires, 7 ont fait l'objet d'une saisine de la chambre régionale des comptes.

L'exercice du contrôle de légalité conduit majoritairement à régularisation des dossiers après transmission de pièces complémentaires par la collectivité. Les demandes de retrait d'acte, formulées dans le cadre d'un recours gracieux, sont également suivies d'effet dans de nombreux cas. Cela explique le nombre restreint de dossiers déférés au tribunal administratif.



Le travail en réseau avec les sous-préfectures et les services déconcentrés de l'Etat a été renforcé en 2004 afin d'assurer une plus grande cohérence de l'action de l'Etat, tout en mutualisant les savoir-faire et les bonnes pratiques. Grâce à l'appui technique de la direction régionale et départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, le droit de la concurrence fait désormais partie intégrante du bloc de contrôle de légalité.

Le contrôle de légalité de la commande publique, organisé dans le cadre d'une coopération renforcée entre les services de la préfecture et des sous-préfectures, les services déconcentrés a conduit à arrêter des priorités d'action et à assurer un suivi de nature à faciliter et orienter le conseil.

Le contrôle budgétaire s'est amélioré grâce aux échanges avec la chambre régionale des comptes et le travail en réseau avec les sous-préfectures. Il a été développé dans le souci d'améliorer la prévention des difficultés.

## Le conseil aux collectivités

Les services de l'Etat, dans un cadre interministériel, se sont attachés à développer le conseil et l'information à destination des collectivités locales principalement dans deux domaines : la commande publique et l'intercommunalité.

### • L'animation et la fonction de conseil de la préfecture en trois points :

- La mise en place d'un réseau interministériel dans le domaine de l'urbanisme permettant aux différents services de l'Etat concernés (D.D.E, D.I.R.E.N., D.D.A.F. et préfecture) d'échanger sur des thématiques communes dans le souci d'accompagner les collectivités locales dans l'exercice de leurs responsabilités en



# Les relations avec les collectivités locales

matière d'urbanisme.

- **L'accompagnement des structures intercommunales** dans la clarification de l'exercice des compétences respectives des groupements et des communes, dans les délais impartis par la loi du 13 août 2004. Cette démarche, organisée en concertation avec les services de la trésorerie générale et les sous-préfectures, a permis de développer des échanges fructueux avec les structures à fiscalité propre.

- **Le développement du partenariat avec l'association des maires du Nord** : dans le souci de rendre plus lisibles les circulaires rédigées au plan local, l'association des maires est préalablement consultée sur tous les projets.

## • Le MINEFI au service des collectivités locales :

**Le réseau du Trésor** : Les trésoriers locaux tiennent la comptabilité des collectivités territoriales et assurent auprès des élus une mission de conseil en matière de gestion financière

### 1 - La gestion financière des collectivités locales

**Le visa sur chiffre des comptes de gestion** : Dans le cadre du contrat pluriannuel de performance de la Direction générale de la comptabilité publique, 80 % des comptes de gestion sur chiffres, soit 1570 comptes, ont été remis aux ordonnateurs au 15 mars 2005. A titre de comparaison, à la même date en 2002, seulement 26 % des comptes avaient été remis.

Cette performance permet aux élus de disposer très tôt en N+1 des résultats de l'exercice N, de mieux préparer leurs prévisions budgétaires et de voter le budget 2005 en intégrant d'emblée les résultats de N-1

**L'examen des comptes de gestion sur pièces** : 1731 comptes de gestion ont été transmis en 2004 par les comptables à la Chambre Régionale des Comptes, pour examen et jugement. Par délégation de la Chambre Régionale des Comptes, le trésorier-payeur général et les receveurs des finances examinent directement les comptes des communes de moins de 3 500 habitants dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 750 000 euros. En 2004, 577 comptes sont concernés par cette procédure d'apurement administratif.

**La gestion du réseau d'alerte** : le préfet et le trésorier-payeur général animent un dispositif d'alerte destiné à déceler, de façon préventive, les difficultés financières des collectivités. 31 communes recensées en 2004 ont fait l'objet d'un suivi attentif dans le cadre de ce réseau d'alerte.

### 2 - Le conseil aux collectivités locales

**Le développement des relations partenariales** : l'activité du Trésor public s'inscrit dans une relation partenariale modernisée avec les collectivités territoriales et les établissements publics locaux

Fin 2003, le Trésor public du Nord a signé avec Lille métropole communauté urbaine une convention de service comptable et financier conformément aux orientations nationales. Son plein effet s'est manifesté dès 2004. Le Trésor public a tissé des relations étroites avec la ville de Dunkerque, de manière à finaliser prochainement une convention de services comptable et financier, dans le

même esprit que celle avec LMCU.

**Le développement des chartes de partenariat** est également en plein essor. 43 ont été élaborées en 2004 pour seulement 23 en 2003. Dans le souci de développer et d'améliorer les relations entre ordonnateurs et comptables, ces chartes permettent de promouvoir des offres de services nouvelles.

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique, ces offres permettent de développer la dématérialisation des procédures liées à la gestion des bulletins de paye et à l'édition des titres de recettes. A noter qu'une convention locale type de dématérialisation des bulletins de paye a été élaborée dans le département et qu'elle a reçue l'agrément de la Chambre Régionale des Comptes.

**L'offre du trésor public** : l'offre du Trésor public consiste également à proposer aux collectivités, d'une part, une monétique moderne et adaptée à leurs besoins, et d'autre part des prestations d'analyses financières. Le site internet reprend ces thèmes et développe par ailleurs une multitude d'informations indispensables aux responsables des collectivités locales. [www.colloc.minefi.gouv.fr](http://www.colloc.minefi.gouv.fr).

**La monétique** s'inscrit dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement qui constitue un engagement fort auprès de l'ensemble des établissements publics, et en particulier auprès des collectivités territoriales et leurs établissements publics rattachés :

• **La carte d'achat** : La carte d'achat permet à un utilisateur bénéficiant d'une délégation du droit de commande d'effectuer des achats auprès de fournisseurs référencés. Elle cible les dépenses de faible montant, 1500 euros HT, et permet aux fournisseurs d'être payés dans les 2 à 3 jours ouvrés qui suivent la livraison du produit ou du service. Elle fonctionne dans le cadre de la convention de service comptable et financier de LMCU.

• **Les cartes bancaires** : Avec les cartes bancaires, les flux financiers liés à l'utilisation de ces cartes sont intégrés automatiquement sur les comptes bancaires des commerçants et des porteurs. L'Opéra de Lille et les universités (paiement des droits d'inscription, vente de publication, participation aux colloques...) proposent ce mode de paiement.

• **Le porte-monnaie électronique** : le porte-monnaie électronique permet le règlement rapide d'achats de faible montant, inférieur à 30 euros. Ce mode de paiement est offert par le centre de loisirs de Lambersart et la piscine de Lomme).

• **La carte-vie quotidienne** : La carte-vie quotidienne, ou carte services, adossée à un compte client, permet d'effectuer des démarches " citoyennes ", d'utiliser des services publics, tels ceux qui sont proposés dans les principaux domaines liés à l'enfance, aux sports, à l'éducation ou à la culture. Elle peut également être associée à un porte-monnaie électronique. Elle fonctionne notamment à Villeneuve d'Ascq depuis longtemps sous le nom de carte " Pouce et puce ".

• **La carte-affaires** : Un ordonnateur peut, pour des dépenses pré-définies avec son comptable public, être porteur d'une carte-affaires. C'est une carte bancaire dont le débit différé est couvert par le comptable public au vu des pièces justifiant les dépenses éli-

# Les relations avec les collectivités locales

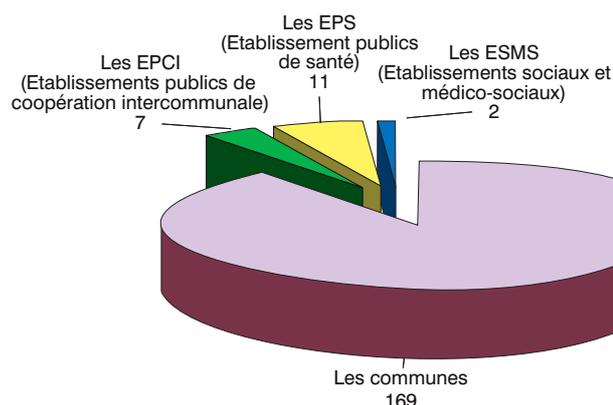


gibles effectuées par le porteur. Elle est utilisée dans certains établissements publics nationaux du département.

**Le développement des analyses financières des collectivités locales :** Qu'elles soient rétrospectives ou prospectives, les analyses financières réalisées pour le compte des collectivités locales sont au cœur de l'activité du Trésor public. Le bilan des analyses financières fait apparaître une augmentation globale de 35% du nombre d'analyses réalisées dans le département du Nord par rapport à 2003 (207 analyses en 2004, pour 153 en 2003). La qualité est aussi en augmentation. ( rapidité de réalisation, éléments structurels relevés graphiques améliorant la lisibilité, présentation personnelle aux ordonnateurs... )

Ces analyses permettent aux trésoriers de jouer leur rôle de conseil aux élus. Ils peuvent s'appuyer sur des spécialistes de l'analyse financière placés auprès du Trésorier-payeur général ou sur les pôles de compétence nationaux. Dans cet esprit, les trésoriers

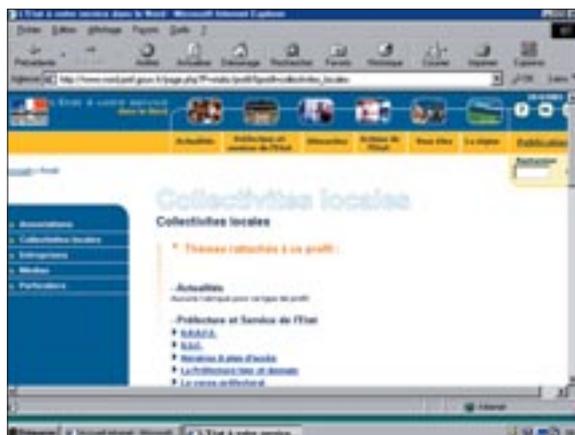
## Analyses financières rétrospectives



municipaux sont mobilisés et à l'écoute des collectivités locales.

## • [www.colloc.minefi.fr](http://www.colloc.minefi.fr) : vecteur de communication du MINEFI envers les collectivités locales

Le MINEFI s'est doté d'un site internet entièrement dédié aux



collectivités locales. Sa promotion est assurée localement à chaque rencontre avec les élus et les fonctionnaires territoriaux.

Ce site développe des informations générales sur les finances locales, la gestion locale, l'intercommunalité et les marchés publics. On y trouve aussi des informations plus spécifiques, tel le budget des quelque 36 000 collectivités du territoire, et donc celles du département du Nord.

La mise à jour du site est quotidienne et les nouveautés sont adressées aux abonnés de la lettre d'information mensuelle. L'abonnement est gratuit et se réalise à partir du site internet. L'abonnement est donc un complément indispensable du site en informant automatiquement.

## La commande publique

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a pour rôle de veiller à l'exercice d'une concurrence loyale dans la commande publique. :

Ce rôle s'inscrit pleinement dans sa mission générale qui consiste à s'assurer, dans le cadre du livre IV du code de commerce, du fonctionnement concurrentiel du marché.

La présence du service aux commissions d'appel d'offres et aux actions de sensibilisation des acheteurs publics aux enjeux de la concurrence est à ce titre orientée vers la surveillance du comportement des entreprises, la détection, la constatation et la poursuite des pratiques altérant le libre jeu de la concurrence. Il contribue aux actions destinées à empêcher le développement de comportements anticoncurrentiels, à les prévenir dans des secteurs insuffisamment ouverts à la concurrence et participe de ce fait à une gestion plus optimale des deniers publics par l'émergence d'une offre plus compétitive.

En 2004, le service a participé à 626 commissions d'appels d'offres représentant 1916 opérations (marchés ou délégations de service public). La baisse du nombre de convocations ou invitations (3464 en 2004 contre 4164 en 2003) est principalement liée au relèvement des seuils. Cependant, les collectivités locales (93%) continuent d'inviter le service aux commissions. Pour les marchés publics, la part des opérations suivies supérieures aux seuils européens est importante (408 opérations) notamment dans les secteurs ciblés.

Sur les opérations lancées dans le cadre des délégations de service public, sa participation est quasiment systématique compte tenu de la durée importante des conventions et des enjeux financiers (23 opérations suivies, 49 convocations et un taux de couverture d'environ 86 %).

# Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense

**L**e recouvrement des recettes et le paiement des dépenses de l'Etat sont des missions exercées par les services déconcentrés du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI).

L'Etat s'appuie dans le département du Nord sur 3 administrations pour animer ce secteur d'activité :

- Les impôts, qui concourent à l'assiette de l'impôt et disposent également d'un réseau comptable permettant le recouvrement des impôts indirects (TVA, droits d'enregistrement) et de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

- Le Trésor public, qui assure le recouvrement des impôts directs, le contrôle, le paiement et la comptabilisation des dépenses publiques.

- Les Douanes, qui contrôlent le recouvrement de la TVA sur les importations.

## L'organisation du recouvrement des impôts

L'impôt sur les sociétés est désormais recouvré par la DGI, alors que le conseil sur la fiscalité directe locale est assurée par le Trésor public. Cet échange d'activité réalisé en 2004 permet de faire de la DGI l'interlocuteur privilégié des entreprises, et du Trésor public celui des collectivités locales.

### 1 - La masse financière des impôts dans le Nord.

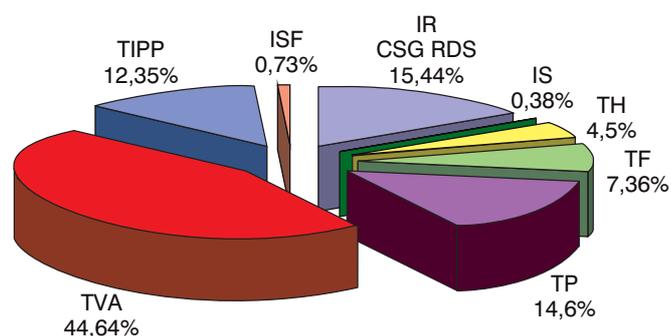
Pour 2004, la masse financière des impôts les plus importants est estimée à 10,7 milliards d'euros.

• La TVA pèse 44,64% des recettes fiscales, avec une recette de 4,7 milliards d'euros, qu'elle soit recouvrée par le réseau comptable de la DGI ou des Douanes.

• L'impôt sur le revenu, avec 1,65 milliard d'euros touche 616 000 foyers fiscaux du département.

Il correspond à 15,44 % des recettes recouvrées dans le Nord,

Répartition des principaux impôts en 2004



mais aussi au traitement de plus d'1,35 million de déclarations.

A noter, plus de 50% d'entre elles émanent de contribuables in fine non imposés à l'impôt sur le revenu.

• La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), recouvrée par le réseau comptable de la Douane, représente une masse financière de 1,3 milliard, proche de l'impôt sur le revenu.

• Les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle), représentent 26,5 % des recettes fiscales totales et concernent respectivement 1 118 000, 988 000 et 89 000 contribuables, soit quasiment le même nombre de contribuables qu'en 2003.

• L'impôt sur la fortune représente moins de 1 % de l'ensemble des recettes fiscales du département.

### 2 - L'intervention de l'Etat dans la fiscalité directe locale.

Les services fiscaux et le Trésor Public ont la charge de l'assiette et du recouvrement des impôts locaux, pour le compte des collectivités locales.

Le montant des rôles mis en recouvrement est versé aux collectivités territoriales par acomptes mensuels, conformément au budget voté par chaque collectivité.

Tous les mois, le Trésorier-Payeur Général abonde la trésorerie des collectivités du dixième des prises en charge d'impôts locaux de l'année précédente. La régularisation s'effectue dès que le montant des impôts votés par collectivité est connu.

La masse financière de chaque impôt est en 2004 respectivement égale à 480, 786 et 1 560 millions d'euros pour la taxe d'habitation, les taxes foncières et la taxe professionnelle.

L'Etat prend en charge une partie de ces impôts, respectivement 27 % de la taxe d'habitation et 16 % de la taxe professionnelle, dans le cadre des mesures prises en faveur des contribuables de condition modeste pour la taxe d'habitation et du mécanisme de plafonnement de la taxe professionnelle, en fonction de la valeur ajoutée.



Elément informatique du centre d'encaissement de Lille

2004 :  
11,7 millions de moyens de paiement, 9 milliards d'euros  
51 % de chèques  
et 49 % de titre interbancaires de paiement (TIP)

# Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense



## 3 - Les services offerts aux usagers

### • Le centre d'encaissement de Lille :

Inauguré fin 2003, le centre d'encaissement de Lille a, au terme d'une année de fonctionnement, augmenté sa capacité de traitement circonscrite il y a un an encore à la région Nord - Pas-de-Calais, en élargissant sa zone de compétence au recouvrement des impôts des usagers de 32 départements.

L'« e » administration du MINEFI aura donc connu en 2004 un vif succès, puisque ce mode de communication entre l'utilisateur et l'administration se développe rapidement.

Pour simplifier plus encore l'accès à tous les services du MINEFI, une page interdirectionnelle d'accès a été conçue pour permettre aux entreprises, aux particuliers et aux collectivités locales, qui sont les 3 publics principaux du MINEFI, de se connecter à tous les services en ligne du MINEFI. Cette page d'accueil est accessible sur internet :

“ [www.webservices.minefi.gouv.fr](http://www.webservices.minefi.gouv.fr) ” et donne bien entendu accès à “ [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ”

Le Centre « impôts services » vient compléter le dispositif habituel offert aux usagers pour obtenir des informations fiscales. Cette structure répond au 0820 32 42 52 en semaine de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

• **La création du comité des usagers** : dans le cadre du programme “ pour vous faciliter l'impôt ” (PVFI), le département du Nord a mis en place ses comités d'usagers qui ont pour vocation d'être des instances de dialogue entre l'administration fiscale et les usagers,

Deux comités ont été créés, l'un abordant la sphère des professionnels, l'autre celle des particuliers, et leur mission consiste :

- pour l'utilisateur, à donner son avis sur tous les sujets ayant trait au service aux usagers et aux relations entre l'administration fiscale et les usagers.

- pour le Trésor public et la DGI, à assurer une meilleure information sur les actions menées en matière de qualité de service, à relayer les attentes des usagers et formuler des propositions et des pistes d'amélioration.

## Le contrôle et le paiement de la dépense publique

### 1 - Les résultats budgétaires de la dépense

Le volume d'émission des mandats visés est passé de 75 121 mandats en 2003 à 78 819 en 2004. L'augmentation de 5 % du nombre de mandats émis entre 2003 et 2004 n'a pas été un frein au délai moyen de traitement de la dépense. L'objectif fixé pour 2004 était de 5 jours.

Le délai global de paiement se décompose en deux délais :  
- un délai de transmission, qui est le délai compris entre la date d'émission du mandat et sa date d'arrivée à la Trésorerie générale.

- un délai de visa compris entre la date d'arrivée du mandat et sa validation par le Trésorier-payeur général.

Il est passé de 6,26 jours en 2003 à 3,24 jours en 2004. L'objectif fixé début 2004 à 5 jours est donc largement atteint.

Ce résultat démontre le changement de méthode dans le contrôle de la dépense visant à proportionner le contrôle aux enjeux de la dépense, le contrôle hiérarchisé.

Il est intéressant de noter que quasiment chaque mois le nombre de mandats émis était légèrement supérieur en 2004 par rapport à 2003, ce qui n'a pas empêché d'avoir un délai de paiement nettement inférieur à 2003 : la maîtrise du délai de paiement n'est donc pas une donnée conjoncturelle, mais bien une donnée structurelle de la chaîne de dépense.

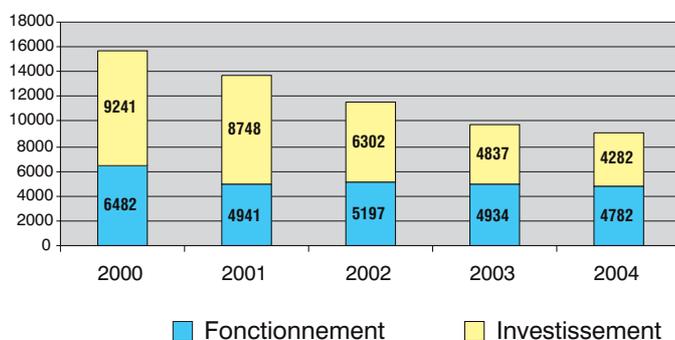
a) Au stade de l'engagement de la dépense, les dépenses de

# Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense

Les dépenses du budget de l'Etat sur le Nord en 2004 (hors paye et pensions) sont gérées par 80 ordonnateurs départementaux et régionaux. Elles représentent 78 000 mandats. Le délai moyen de traitement par le comptable est de 3,24 jours.

1 275 041 chèques sur le Trésor émis en 2004

Nombre d'engagements



L'Etat sont soumises au contrôle financier du TPG

L'engagement de la dépense est caractérisé en 2004 par :

- l'intensification de la politique de globalisation
- une baisse de 29 % de la masse des crédits engagés
- un approfondissement des expérimentations de la LOLF

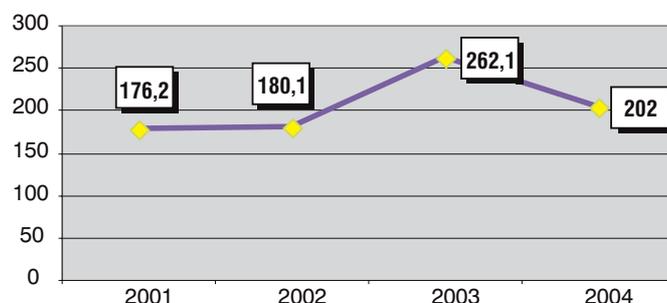
La masse des crédits engagés est en très nette baisse puisque qu'elle est circonscrite à 1,479 milliards d'euros en 2004 pour 2,076 milliards en 2003. Cette baisse de 29 % est en partie la conséquence de l'application des dispositions de l'article 49 de la loi de finances initiale pour 2004 relatives à la réforme des dotations de l'Etat.

Cette réforme prévoit le transfert de 95 % des crédits de la dotation générale de décentralisation (DGD) vers la dotation globale de fonctionnement (DGF) dont les crédits ne font pas l'objet d'un engagement suivi par le contrôleur financier déconcentré.

Le nombre de dossiers faisant l'objet d'une validation avec observation dans l'application informatique est en baisse constante depuis 2002 : 1 270 observations en 2002 puis 1 130 et 1 055 en 2003 et 2004. Cela illustre une collaboration plus fine entre les services ordonnateurs et le contrôle financier.

En matière de fonds européens, le nombre de dossiers diminue depuis 2002 (1 681 contre 1 836). Cependant la masse financière engagée a nettement augmenté par rapport à 2001 et 2002. Cette année les crédits engagés à ce titre dépassent 200 millions d'euros.

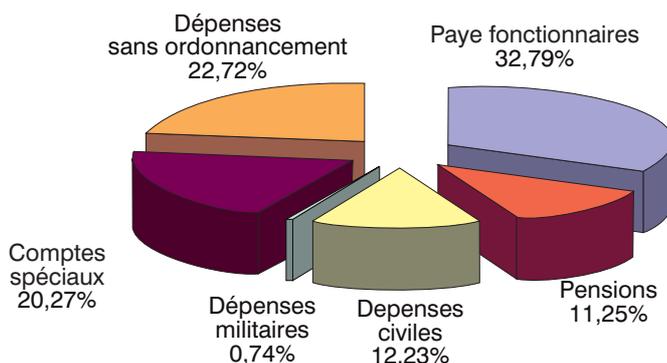
Fonds européens en millions d'euros



b) Au stade du paiement de la dépense, les résultats en 2004 sont les suivants :

- Paye des fonctionnaires : 4,28 milliards pour environ 152 000 payes liquidées chaque mois.
- Paye des pensions : 1,3 milliards pour environ 104 000 pensions civiles et militaires liquidées chaque mois.
- Dépenses civiles : 1,6 milliards
- Dépenses militaires : 0,1 milliard
- Comptes spéciaux : 2,64 milliards
- Dépenses sans ordonnancement : 2,96 milliards

Répartition de la dépense publique



## 2 - La LOLF dans le Nord en 2004

Promulguée le 1er août 2001, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), réforme l'ordonnance du 2 janvier 1959 avec la volonté de faire passer les finances publiques d'une logique de moyen à une logique de résultat.

Elle a été présentée par le Trésorier-payeur général devant le collège de chefs de services régionaux et départementaux le 20 avril 2004. Une journée d'étude sur la LOLF a été organisée avec la participation de Frank Mordacq, Directeur de la réforme budgétaire le 24 juin 2004 : la LOLF est entrée dans sa phase active.

# *Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense*



Concernant la Trésorerie générale, les ambassadeurs, chargés de l'information des ordonnateurs et les correspondants, chargés de la coordination des chantiers de la réforme, ont été nommés.

Une présentation de la LOLF a été faite aux comptables et aux chefs de service à l'occasion des 7 journées d'études qui ont eu lieu au 1er trimestre 2004. Les travaux relatifs au recensement des immobilisations de l'Etat menées au cours de l'année vont se poursuivre en 2005

*La mise en œuvre des processus de fonctionnement de la LOLF s'est illustrée par plusieurs actions en 2004*

- *Le contrôle hiérarchisé et le contrôle partenarial dans le cadre de l'organisation de la chaîne de la dépense*
- *Le suivi des comptes d'imputation provisoires (CIP)*
- *La préparation du bilan d'ouverture, tenant compte du recensement du parc immobilier*
- *Avec la DDE : Globalisation des crédits « PARME » Projet d'allocation des ressources modernisée de l'Equipement*
- *Le contrôle interne et l'audit*
- *La certification de la cour des Comptes*

*Pour en savoir plus :*  
[www.moderfie.finances.gouv.fr](http://www.moderfie.finances.gouv.fr)



Ce rapport a été réalisé avec le concours de l'INSEE, de la DDTEFP du Nord-Lille et du Nord Valenciennes de l'IA, de la DDJS, de la DRAC, du Service Navigation, de la DDASS, de la DDE, de la DIREN, de la DRIRE, de la DDAF, du TPG, des sous-préfectures et des services suivants en préfecture : SCI, BOPSR, DAI, DRLP, DRCL et du bureau de la coordination au sein de la DAI pour la conception et l'édition en collaboration avec la DDE du Nord

Site internet :  
L'Etat à votre service dans le Nord  
[www.nord.pref.gouv.fr](http://www.nord.pref.gouv.fr)

Octobre 2005